

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAAG**

**PORTRAIT  
Annie ERNAUX**

**DOSSIER  
Réforme des retraites**

**ENTRETIEN  
Alain BADIOU**

**21 avril reprise des actions zones A et B  
15 mai grève nationale  
18 mai manif nationale à Paris**

# Pourquoi je suis à la GMF ?

"Parce que c'est une très bonne assurance pour ma voiture"



"... que mes tarifs sont vraiment agréables"



"... qu'ils me protègent même au travail"



"... que c'est aussi l'assurance de ma maison"



et qu'il ya des contrats adaptés pour tous ceux qui y veulent !



**GMF, 1<sup>ER</sup> ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.**

Un seul numéro : GMF au **0820 809 809** (0,12€ TTC/min) ou sur **www.gmf.fr**

La GMF est une Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics de droit public. Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 45930 Créances collectées 5 et 6 et 7 des GMF Assurées et la Sauvegarde.



www.gmf.fr - 0820 809 809 - 45930 Créances collectées 5 et 6 et 7 des GMF Assurées et la Sauvegarde



**34** Fenêtre sur  
Le rapport annuel  
de l'Observatoire  
de la sécurité

**21** Dossier  
Réforme  
des retraites

**44**  
Entretien  
avec Alain Badiou



# Édito

« Mieux vaut être riche et bien portant... »

Alors que le pouvoir d'achat des Français est déjà bien mal en point, le gouvernement poursuit sa course aux économies, multipliant les annonces – quitte d'ailleurs à revenir ensuite sur les plus décriées –, toujours dans le même sens, celui d'un affaiblissement des droits sociaux. La semaine dernière, nous avons eu droit à l'annonce brutale du désistement de l'État dans la prise en charge des tarifs sociaux de la SNCF, remise en cause abandonnée ensuite ; depuis, c'est au tour des allocations familiales de faire les frais des choix gouvernementaux en revenant sur les majorations accordées respectivement à 11 et 16 ans, soit un manque à gagner de 600 euros pour les familles. Quelques jours auparavant R. Bachelot, ministre de la Santé, laissait entendre que le coût des frais d'optique pourrait incomber aux mutuelles ; de nombreux assurés sociaux ont déjà renoncé à se soigner pour des raisons financières ; qu'ils acceptent de ne pas y voir clair ! Pendant ce temps, le bouclier fiscal a été abaissé, les bénéficiaires des entreprises du CAC 40 échappent pour une bonne partie à l'impôt. Pour les uns, salariés, malades, bénéficiaires des minima sociaux, retraités et chômeurs, de nouvelles hausses des prix, de nouveaux remboursements, un contrôle soupçonneux ; pour les autres, des profits accrus. La réforme version Sarkozy est bien

lancée : au risque d'une rupture du pacte social.



**Frédérique Rolet**  
cosecrétaire générale

## Sommaire

<b>Revue de presse</b>	<b>4</b>	<b>Métier</b>	<b>28</b>
<b>30 jours</b>	<b>5</b>	• Circulaire de rentrée 2008	
<b>Courrier</b>	<b>6</b>	• Projets de programmes de collèges	
<b>Débat/opinion</b>	<b>8</b>	• Documentalistes	
• OGM : un projet de loi contesté		• CPE	
– Corinne Lepage		<b>Portrait</b>	<b>30</b>
– Philippe Joudrier		• Annie Ernaux	
<b>Actualités</b>	<b>10</b>	<b>Catégories</b>	<b>32</b>
• Deux semaines de mobilisation		• Hors-classes	
• Le premier degré dans l'action		• Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude	
• Les prochains rendez-vous		• Questions-réponses : convocations au bac 2008	
• Sondage CSA		• Mutations intra 2008	
• Fonction publique		<b>Fenêtre sur</b>	<b>34</b>
<b>Droits et libertés</b>	<b>17</b>	• Le rapport annuel	
• JO de Pékin : jeux contestés		de l'Observatoire de la sécurité	
<b>Éco/social</b>	<b>18</b>	<b>International</b>	<b>36</b>
• Hôpital en danger		• Euro manifestation de Ljubljana	
• Une crise globale et profonde		• Afrique-Asie-Amérique latine	
• Chômeurs sous surveillance		<b>Culture</b>	<b>38</b>
<b>Dossier</b>	<b>21</b>	• Livres-revues	
• Réforme des retraites		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
		• Multimédia	
		<b>Entretien</b>	<b>44</b>
		• Alain Badiou	

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeurs de la publication : Serge Chatelain, Gérard Anthéaume. Tél. : 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Matthieu Leiritz, Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéis, Carole Condat. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris.

Photo de couverture : © Clément Martin. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 28 € ; étranger et DOM-TOM : 42 €. 2) Autres, France : 39 € ; étranger : 53 €. Publicité : GMF (p. 2), MAIF (p. 7), Ecotours, Vecchio Asilo (p. 46), Chamina voyages, Arvel (p. 47), Canon (p. 48).



## TENDANCES

# Rêvons d'un monde meilleur

**LE FIGARO** 15 avril 2008

### ÉLÉGANCE

Robe rouge ceinturée, rouge à lèvres, longue veste noire et bottes à talons : Rachida Dati n'a pas sacrifié à son élégance pour visiter le centre éducatif fermé de Lusigny. Elle traverse d'un pas assuré la cour boueuse de l'ancienne ferme reconverte pour accueillir les jeunes mineurs délinquants. Tout est là : élevée à l'école sarkozyste, Rachida Dati n'entend pas faire « profil bas ». Physique, elle va au front. S'installe bien droite sur la chaise, en face des trois gaillards que le directeur du centre a sélectionnés pour cette rencontre.

**Le Monde** 7 avril 2008

### LES CHILIENNES PRIVÉES DE PILULE DU LENDEMAIN

La présidente socialiste chilienne Michelle Bachelet a perdu une bataille dans sa lutte contre les inégalités sociales et en faveur des femmes. À Santiago, le tribunal constitutionnel a confirmé, vendredi 4 avril, l'interdiction de la « pilule du lendemain ». Dans le cadre d'un ambitieux plan de planification familiale pour les secteurs les plus démunis, Mme Bachelet avait décidé, en septembre 2006, que la pilule du lendemain serait distribuée gratuitement aux adolescentes à partir de 14 ans, sans autorisation préalable des parents, pour éviter des grossesses non désirées. Chaque année, 38 000 enfants naissent au Chili de mères adolescentes. Cette décision a été condamnée par l'Église catholique et des partis de droite, mais aussi par des hommes politiques du centre-gauche au pouvoir. [...] L'IVG est interdit au Chili (160 000 avortements clandestins ont lieu par an). Contrairement aux pauvres, les femmes aisées peuvent s'offrir des interruptions de grossesse dans des cliniques privées, qui les déguisent en appendicite.



15 avril 2008

## Parcours de flamme

Imaginons l'inverse. La flamme olympique arrive jusqu'à Pékin sans qu'une seule manifestation n'ait troublé son parcours. Des dizaines de chefs d'État et de gouvernement entourent les dirigeants chinois dans les tribunes d'honneur. Le gotha politique mondial se congratule comme si de rien n'était, communique dans les hymnes, les drapeaux et la « fraternité » du sport... Insupportable. Ce serait tellement odieux qu'il suffit d'imaginer cela pour clore le débat. Il faudrait, évidemment, manifester au passage de cette flamme. Il faut continuer à le faire, à chacune de ses étapes, partout où ce sera possible, pour qu'il soit dit et clair qu'il n'y a pas plus d'acquiescement international à la répression qui s'abat sur les Tibétains qu'à la négociation de toute liberté dans la Chine entière.

Le reste n'est qu'indécence, « pause olympique » et autres fadaïses, car qu'y aurait-il à dire contre ces protestations ? Qu'elles heurtent le nationalisme chinois ? Oui, bien sûr, puisque ce régime s'est ingénié à les présenter comme une nouvelle tentative d'affaiblir la Chine en la divisant. C'était inévitable, mais fallait-il se taire au motif que les dirigeants chinois allaient adopter cette ligne de défense ? Fallait-il oublier, par là, que la plus universelle des aspirations est la liberté, qu'il avait fallu des chars pour la tuer, place Tiananmen, et que le seul moyen d'en faire renaître l'espoir est de la défendre, haut et fort ? La liberté n'est pas un tee-shirt. Elle ne peut-être promue que par des évolutions et des rapports de force internes, pas décrétée de l'extérieur. La liberté ne progressera en Chine qu'au moment où ses ouvriers trouveront la force de se révolter contre leurs conditions de travail, s'organiseront en syndicats libres, s'allieront aux classes moyennes ascendantes et à des courants de l'appareil dirigeant pour briser les monopoles, politique et financier, du parti unique. Proche ou lointain, ce jour viendra. ■

**L'Humanité** 10 avril 2008

### SANS-PAPIERS

Ma fille s'est retrouvée au mauvais endroit, au mauvais moment, en pleine arrestation policière, celle de M. Chen : avec les policiers en lutte contre les parents, les voitures, les chiens (qui l'ont beaucoup impressionnée), les cris. Elle a respiré les gaz lacrymogènes. Elle était choquée, ne pouvait plus s'arrêter de pleurer. Elle a été recueillie par la directrice de l'école maternelle, qui la connaissait et l'a conduite à l'intérieur de son établissement. Le soir, elle n'a plus pleuré, elle m'a raconté qu'elle croyait que c'était la guerre, a eu très peur, sans comprendre ce qu'il se passait, elle s'est sentie en danger. J'ai dû lui expliquer, la rassurer, mais elle s'inquiétait encore sur un point : avions-nous des papiers ? Elle m'a posé cette question une quinzaine de fois... Il a fallu expliquer beaucoup de choses, ce qu'étaient les sans-papiers, pourquoi la police les arrêtait, pourquoi nous n'étions pas d'accord avec ces arrestations, répéter que les policiers n'étaient pas des méchants, qu'ils continuaient de nous protéger même si nous n'étions pas d'accord avec ces arrestations.

**LesEchos** 15 avril 2008

### LA CGC ET L'UNSA PRÊTES À FUSIONNER

Fusionner la CGC et l'UNSA. L'idée avait déjà agité les deux syndicats il y a une dizaine d'années, à l'époque où Jean-Luc Cazettes présidait la confédération de l'encadrement. En ces temps de réforme de la représentativité, elle est revenue au goût du jour. Selon une information parue hier sur le site Internet de L'Express, les deux centrales « devraient annoncer leur mariage jeudi prochain ». Officiellement, aucune d'elles n'a confirmé la nouvelle.

## Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 9 avril 2008



© AFP/Silver Simpson

## Aimé Césaire

« Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme. » écrivait Aimé Césaire dans son Discours sur le colonialisme. Premier enseignant noir en Martinique, Aimé Césaire avait fait son hypokhâgne à Paris. Là il avait rencontré Léopold Sedar-Senghor et fondé le journal L'Étudiant noir, où apparut pour la première fois le concept de « négritude » exprimant à la fois le rejet du système colonial, son projet d'assimilation culturelle, et la fierté d'une identité et d'une culture. Normalien, Aimé Césaire avait choisi d'enseigner en Martinique et d'y créer la revue Tropiques. C'est alors qu'André Breton découvre sa poésie et rédige la préface du Cahier d'un retour au pays natal. Césaire devient alors ce « nègre fondamental » qui influencera nombre d'intellectuels, à l'image d'Édouard Glissant. Après la guerre, il est saisi par la politique : élu maire de Fort de France, il le restera 56 ans. Député jusqu'en 1993, il lutte pour l'assainissement et la modernisation de la Martinique. Cette intense engagement politique ne lui fera jamais oublier la littérature : en 1948, il publie l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache que préface Jean-Paul Sartre, il écrit pour le théâtre (La Tragédie du roi Christophe) et publie des essais, comme le Discours sur le colonialisme qui figurera au programme du bac français en 1998. Son dernier acte politique avait été, en 2005, de protester contre une loi « reconnaissant » les « aspects positifs » de la colonisation française. Jusqu'au dernier jour, Aimé Césaire aura été la grande âme de la négritude et de l'engagement humaniste.

**10 mars** **Silence, on tue.** Le pouvoir chinois réprime durement les émeutes du Tibet.

**17 mars** **Hommage.** Lazare Ponticelli, le dernier « poilu », est mort à l'âge de 110 ans.

**18 mars** **Tous ensemble.** Grève nationale des enseignants du second degré.

**26 mars** **My Carla is beautiful.** À Londres, l'époux de Carla Bruni prône un renforcement de l'axe franco-britannique.

**29 mars** **Justice sociale.** Les handicapés manifestent pour obtenir un « revenu d'existence » décent.

# 30 JOURS

**31 mars** **Repêchage.** Les six membres de l'Arche de Zoé sont graciés par le président du Tchad.

**7 avril** **Pour un monde moins pire.** Le passage de la flamme olympique à Paris provoque de nombreux incidents.

**10 avril** **Champ de mines.** Le secrétaire d'État à l'Écologie qualifie de « concours de lâcheté et d'inélegance » les positions de J.-L. Borloo et J.-F. Copé sur les OGM.

**11 avril** **My boat is free.** Les otages du « Ponant » sont libérés par les forces spéciales françaises.

**14 avril** **Capital.** L'OCDE chiffre les pertes liées à la crise des *subprimes* à 422 milliards de dollars.

**15 avril** **Un Monde sans pitié.** Les salariés du journal *Le Monde* en grève contre le « plan social » proposé par la direction.

**15 avril** **Cours, camarade...** La manifestation lycéenne contre les suppressions de postes d'enseignants rassemble 40 000 participants.

**16 avril** **Pouvoir d'achat.** La zone euro connaît une inflation record : 3,6 % sur un an alors que la BCE tolère un maximum de 2 %.

**16 avril** **Arrachage législatif.** Le Sénat vide de son sens l'amendement Chassaing qui cherchait à protéger les cultures traditionnelles contre les plantations OGM.

**16 avril** **Dialogue.** Le ministre de l'Éducation qualifie de « fadaïse idéologique » la revendication de moyens supplémentaires pour l'École.

**20 avril** **Martinique.** Aimé Césaire, dans le cœur de tous les professeurs pour l'œuvre immense qui fut la sienne au réveil des consciences. Le SNES Martinique a adressé ses condoléances à toute sa famille dont il partage la profonde affliction.

### BILLET D'HUMEUR

## « Si j'aurais su, j'aurais pas venu... »

Devant les caméras de Canal+, Xavier Darcos a besoin de trois essais pour conjuguer un verbe au passé antérieur puis renonce face à une règle de 3 dont on pouvait se douter qu'il la manie difficilement en l'entendant justifier les suppressions de postes par la baisse démographique. Un comble pour un chantre de la grammaire de grand-papa et un nostalgique des « leçons de calcul ». À moins que cela ne prouve tout simplement la stupidité du socle commun et de ses sacrosaints fondamentaux...

**Roland Hubert**

Individualisation des rémunérations

## Les élèves ne sont pas des tomates !

C. M., Ardennes

Si vous êtes un bon jardinier, vous arriverez sans doute à faire pousser de belles tomates, dont le prix de vente pourra refléter la quantité et la qualité de votre travail.

Faire réussir les élèves est autrement plus difficile.

D'abord, il faut se mettre d'accord sur ce que signifie ce verbe magique « RÉUSSIR » : atteindre un niveau solide, ou passer sans condition dans la classe supérieure ?

La seule définition valable est à mon sens la première, mais là que d'obstacles qui parfois se conjuguent :

- manque général de motivation dans un contexte socio-économique grisé ;
- élèves en difficultés, les uns malgré leur bonne volonté, les autres parce qu'ils refusent obstinément tout effort ;
- parents qui ne poussent pas suffisamment au travail scolaire ;
- administration complice du non-travail (une élève de Sixième m'a dit un

jour : « Même si je ne travaille pas, je passerai en Cinquième. Vous pourrez toujours m'empêcher de passer, la principale, elle, me fera passer »). Malgré tous ces obstacles, quelle joie, pour un enseignant, dont l'action quotidienne est tout entière tendue vers ce but, de voir des élèves réussir sur des bases solides.

Mais nous sommes désormais dans l'ère du soupçon : Et si tous ces profs ne pensaient finalement qu'à leurs « avantages » ? Et si, pour les secouer, on ne les payait qu'en fonction du niveau atteint par leurs élèves, ce qui se traduit en langage présidentiel par « Ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite, de l'implication, de l'expérience, des résultats » ? Je serai tout de suite très franc : je fais partie de ceux qui auraient sombré dans la mendicité si leur paie avait été proportionnelle aux notes de leurs élèves, surtout ces dernières années, dans certaines classes...

Fidel

## Cuba si, cuba no

L. C., Albertville (73)

Je réagis à la lecture de *L'US Mag* (supplément du n° 663 du 23/02) p. 5, rubrique « 30 jours ». L'auteur de cette rubrique veut donner un résumé chronologique de l'actualité, de manière très succincte : l'intention est louable.

J'ai été choqué par la manière dont est présenté l'événement du 19 février à Cuba: la passation de pouvoir entre Fidel et Raul Castro : « Lider Mínimo. Castro libère Cuba ».

Je vois là un trait d'esprit et une formule à l'emporte-pièce qui cultive délibérément l'ambiguïté.

C'est pratiquement le seul événement qui « bénéficie » de ce traitement : même Darcos, Parisot... ne sont pas vraiment épinglés. Et si l'on compare avec le traitement de l'agression d'Israël à Gaza, là, ça devient insupportable : « Hiver chaud. Après son offensive, Israël se retire de Gaza ».

Je demande simplement que l'on traite les sujets avec la même neutralité et si c'est impossible, qu'on laisse les lecteurs de *L'US* se faire leur propre opinion.

J'ajoute que contrairement à ce que l'on pourrait croire, je ne suis pas un incondicional de Castro et qu'étant allé à Cuba, j'en ai vu les contrastes, les réussites comme les insuffisances...

Pour finir, je recommande aux lecteurs de *L'US* la biographie à deux voix de Fidel Castro par I. Ramonet.

Amitiés syndicales à toute l'équipe.



L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU,  
ORGANISE UNE RENCONTRE-DÉBAT :

## Mai 1968 à l'épreuve des sciences sociales

À LA SORBONNE, AMPHITHÉÂTRE RICHELIEU  
MERCREDI 21 MAI 2008

10 h-12 h : **Le Chercheur et l'Acteur**, avec Antoine Prost et Alain Geismar.

14 h-15 h 30 : **De près et de loin**, avec René Bourrigaud et Patrick Silberstein.

15 h 30-17 h : **Comprendre Mai 68, penser ses critiques**, avec Gérard Mauger et Serge Audier.

**Demandez le badge permettant l'entrée par mél : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) ou par téléphone : 01 41 63 27 60 ou la télécharger sur le site [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)**

CAPES de documentation

## Fausse notes en série

D., candidat au CAPES de documentation 2008

Attiré par les missions à la fois techniques et pédagogiques d'enseignant documentaliste, je me demande, après les épreuves écrites, si le métier que j'exercerai peut-être correspondra vraiment à mes attentes. Pendant ma formation, j'ai réfléchi aux concepts info documentaires, à leurs enjeux sur la pratique professionnelle et surtout sur la formation des élèves. Or, le sujet « Veille et risque informationnel », en technique documentaire, positionne clairement le prof. doc. comme un prestataire de services (l'une des questions porte sur la veille documentaire à l'attention des personnels de l'établissement). Le sujet parle de « la place et du rôle des CDI et du documentaliste » : ne serions-nous plus « enseignants » et le lieu prendrait-il le pas sur la fonction ? [...] Je voulais aussi faire part de mon étonnement quant à l'épreuve sur dossier « Commémorer, célébrer, conserver ». « Conserver » n'est-il pas antinomique pour des documentalistes censés fournir une information actualisée à leurs usagers ? J'ai été choqué par l'accumulation d'erreurs formelles (un document issu d'un blog au contenu pour le moins contestable, un autre extrait sans éditeur ni date...). Pas très « professionnel » pour un CAPES de documentation ! Quant au choix de la lettre de Guy Môquet et de l'allocution du président de la République pour illustrer ce thème, il m'a déstabilisé. Comment aborder cette épreuve lorsqu'on connaît toutes les polémiques qu'a suscitées cette affaire ? Qu'attendait-on des candidats ? Évaluait-on notre capacité à être des relais institutionnels ?

**ERRATUM** Sur « Le Point sur les salaires », supplément à *L'US* n° 665 du 5 avril 2008.

Page 7, rubrique « Congés maladie », paragraphe « Modalités », une ligne a été omise.

Modalités :

- Lettre du fonctionnaire au rectorat s/c du chef d'établissement le demandant accompagnée d'un certificat (non détaillé car lu par l'administration) d'un généraliste justifiant la demande et précisant la durée (3 mois, 6 mois...).
- Certificat très détaillé émanant d'un spécialiste à adresser sous pli cacheté aux médecins du comité médical.

# La MAIF dans votre cartable

Sécurité routière, gestes de premiers secours, enseignement des langues vivantes : l'Éducation nationale en demande toujours plus aux professeurs. Sur son site internet, la MAIF a créé une rubrique spécifique pour les aider à préparer et enrichir leurs cours : l'Espace enseignants.

**A**vec ASSR, BSR, AFPSA : de nouveaux sigles font leur entrée dans les programmes et les professeurs y perdent quelque peu leur latin. L'Attestation de première éducation à la route est délivrée en fin d'école primaire. Les deux niveaux de l'Attestation de sécurité routière sont validés au collège. Le Brevet de sécurité routière est lui une formation obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans. Quant à l'Attestation de formation aux premiers secours, c'est un diplôme désormais obligatoire pour tous les jeunes titulaires. Mais savent-ils pour autant transmettre les réflexes qui sauvent ? Ou organiser une sortie nature dans de bonnes conditions ?

Parce que l'assurance est son métier, la MAIF maîtrise la prévention des risques. Sur l'Espace enseignants, elle met ses compétences au service de ses sociétaires. Documents pédagogiques utilisables en classe, fiches conseil, contacts, textes officiels sont mis en ligne. Ils peuvent être consultés et téléchargés gratuitement.

\*Après l'Attestation de première éducation à la route.

ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière.

BSR : Brevet de sécurité routière.

AFPSA : Attestation de formation au premier secours.

## À la rentrée 2007, l'initiation aux langues vivantes devra commencer dès le CE1.

En partenariat avec l'éditeur de ressources pédagogiques des écoles, la MAIF met à votre disposition en téléchargement, dictionnaires, précis de grammaire, et recueils de chansons, utilitaires dès 6 ans. Vous pouvez également commander des ouvrages en bénéficiant d'un forfait de mise à disposition.

### → Emmanuel

J'ai découvert l'Espace enseignants en préparant une séquence sur la sécurité routière pour mes élèves de cycle 1. Quel plaisir d'avoir enfin accès à ces documents pédagogiques gratuits, et faciles d'accès. Avant de découvrir cette rubrique du site maif.fr, je surfais seul sur Internet pour préparer mes cours, par méfiance. Le label MAIF m'a complètement rassuré. Je me dis que ce sont forcément des pros qui ont conçu ce matériel pédagogique. Les fiches de l'école me font économiser de l'énergie. Je perdais un temps éternel à préparer les supports pour mes élèves. Sur le site, ils sont prêts à l'emploi.



Cela me permet de consacrer plus de temps au fond qu'à la forme. Et puis les fiches du professeur sont très bien faites. Elles constituent un guide précieux pour organiser les progressions.

### Actualités

Pour initier vos élèves aux premiers secours, téléchargez 40 fiches pédagogiques. Sous forme de quiz, de dessins, elles permettent d'apprendre aux élèves à identifier le danger et à donner l'alerte. Vous pouvez également commander en ligne des supports audiovisuels, sous forme de vidéos et de cédéroms, ainsi que des brochures.

### → Emma

Quand on organise une sortie avec les enfants, il faut avoir mille choses en tête : les lois, les règlements, l'organisation de la balade en elle-même. L'Espace enseignants a un énorme avantage : il centralise toutes les informations, juridiques et pratiques, dont un professeur peut avoir besoin. Le site permet de se rafraîchir la mémoire sur les points de droit très précis concernant la responsabilité des enseignants.

Le seul avantage de prodiguer des conseils très concrets, sur la préparation de la sortie, sur l'encadrement, sur les risques de toutes sortes, des petits bobos jusqu'aux accidents beaucoup plus graves. C'est très rassurant. Je crois que je rendrais un grand service à mes collègues si j'imprimais tous les documents et que je les laissais dans la salle des profs. Mais le plus simple, finalement, c'est de leur recommander de se connecter !

**LE SÉNAT VIENT D'ADOPTER EN SECONDE LECTURE** le projet de loi sur les OGM. Ce vote, à la suite d'un débat qualifié de « fantôme » par l'opposition, a mis fin à une vive controverse au sein de la majorité UMP. Les sénateurs ont vidé de son sens l'amendement du député communiste André Chassaigne qui stipulait que les OGM ne pouvaient être cultivés que dans « le respect des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières de production sans

## OGM : un projet

### Le choix d'une voie laxiste



**Corinne Lepage**  
Ancien ministre de l'Environnement,  
présidente de Cap 21

Les OGM à usage alimentaire posent de multiples questions :  
– d'ordre environnemental tout d'abord. La « coexistence » de l'agriculture OGM et des autres formes d'agriculture est impossible. La preuve en est que la législation communautaire considère comme non-OGM une plante contenant jusqu'à 0,9 % d'OGM. De surcroît, l'importance de la pollution génétique est assez mal connue car les distances de contamination ont été largement sous-évaluées. Les atteintes à la biodiversité sont évidentes à la fois par la banalisation et l'uniformisation des variétés retenues mais aussi par les résistances créées par les plantes OGM. Enfin, comme il fallait s'y attendre l'utilisation des OGM s'est accompagnée d'une augmentation importante de l'usage des pesticides, plus 15 % de *round up* aux États-Unis ;  
– d'ordre sanitaire ensuite. Jusqu'en 2001 ou 2002 les fabricants d'OGM ont usé de tous les stratagèmes pour éviter que des études soient menées pour apprécier l'impact des OGM sur la santé des rats qui les avaient consommés. Depuis, quelques rares études ont été réalisées par les semenciers, durant seulement 90 jours. Elles montrent des effets statistiquement significatifs sur les animaux mais sont cachées sous prétexte de secret industriel ;  
– d'ordre économique, enfin. Le développement des OGM implique la brevetabilité du vivant et l'appropriation, principalement par Monsanto qui détient plus de 80 % des brevets, des semences et l'obligation pour les paysans de payer chaque année une redevance avec un système quasi policier pour pister ceux qui n'auraient pas acquitté leur dû. À cet égard, la détresse des paysans indiens, la difficulté des agriculteurs mexicains dont les maïs sont massivement pollués devrait faire réfléchir tous ceux qui pensent que les OGM sont la réponse à la famine. Or le projet de loi français, indispensable pour transcrire la directive, a choisi une voie laxiste. En effet, ce projet accepte l'idée de coexistence ce qui est un leurre. Il crée une haute autorité dont la composition laisse une majorité au lobby pro-OGM sans aucune règle concernant les conflits d'intérêts et qui exclut la société civile, reléguée à un second collège qui n'aura pas accès aux données et qui n'aura qu'un avis consultatif. Les études sur la santé sont totalement oubliées et le principe de la communication obligatoire des études lorsqu'elles existent est exclu lorsqu'il s'agit des études sur la santé. Enfin, la responsabilité n'est

pas reconnue puisqu'elle se limite à une forme de mutualisation pour les seuls agriculteurs en cas de pollution des champs voisins. Cela signifie tout simplement que la société française accepte de courir le risque sanitaire des OGM et le risque économique général puisque les compagnies d'assurances ont très clairement indiqué qu'elle n'assurait rien. En revanche, les faucheurs s'exposent à des peines comparables à celles qui punissent les délits les plus importants du droit pénal français.

• Sur la forme ensuite. La violence des propos tenus à l'encontre de ceux qui réclamaient plus d'études et plus d'informations avant d'accepter massivement les OGM, démontre le poids du lobby pro-OGM au Parlement français. C'est la première fois en effet qu'un sénateur, M. Legrand, a fait part des pressions qui s'exerçaient et que le président de l'Assemblée nationale a cru devoir, avec une brutalité inédite, s'opposer aux conclusions d'un comité d'experts, conclusions qui n'allait pas dans le sens qu'il souhaitait.

Ce qui s'est passé aux États-Unis pour imposer de force les OGM, est en train de se passer en France.

• Sur le plan démocratique enfin. L'espèce de référendum autour de la position prise par la secrétaire d'État à l'Écologie démontre s'il en était besoin l'exaspération des Français autour du sujet. Comment en effet admettre, alors que 75 à 80 % des Français ne veulent pas d'OGM, que la représentation nationale impose cette technologie de force, en refusant les mesures de protection qui permettraient parfaitement de transcrire la directive communautaire sans permettre pour autant la plantation à usage commercial des OGM. Il suffirait simplement que la

**La détresse des paysans indiens, la difficulté des agriculteurs mexicains dont les maïs sont massivement pollués devrait faire réfléchir tous ceux qui pensent que les OGM sont la réponse à la famine.**

directive soit appliquée dans ses exigences sur les études préalables sur la santé et que la responsabilité de ceux qui brevettent, produisent et utilisent les OGM, soit engagée en cas de préjudice de quelque nature qu'il soit. Il suffirait tout simplement d'appliquer le principe pollueur payeur aux OGM, ce qu'ont fait les Allemands (et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'OGM en Allemagne). ■ **Corinne Lepage**



OGM ». L'amendement voté par le Sénat prévoit que le seuil correspondant au « sans OGM » sera fixé espèce par espèce par le gouvernement, sur avis du Haut Conseil des biotechnologies, créé par la même loi. Pour Greenpeace, ce texte « ne garantit pas l'avenir des filières sans OGM et ne protégera pas l'agriculture française de la contamination généralisée ». Alors que l'Assemblée doit adopter le texte définitivement, le débat est donc loin d'être clos.

# de loi contesté

## Écouter la voix des scientifiques

**Philippe Joudrier**  
Président du comité d'experts  
biotechnologies à l'Agence  
française de sécurité sanitaire  
des aliments (AFSSA)



**D**ans tout ce débat, il est étonnant de constater la non-prise en compte des nombreux travaux scientifiques réalisés sur les PGM depuis leur création en 1984.

On peut largement regretter que la parole des scientifiques (spécialistes des OGM) ait été totalement inaudible dans ce débat où la passion l'emporte souvent sur la raison. Il est même clair que les responsables politiques, ignorent la procédure longue et contraignante (CGB\*, AFSSA\*, AESA\*) suivie par chaque PGM\* avant de pouvoir être mise sur le marché. Ce devrait être une banalité que de rappeler que les réglementations mises en place ont, depuis longtemps, pris en compte toutes les questions que se posent les citoyens. Celles-ci se préoccupent des conséquences environnementales liées à leur culture ainsi que celles liées à leur consommation et tous ces points sont donc évalués très soigneusement avant leur mise sur le marché.

Toutes ces procédures n'ont jamais été relayées par les diverses associations d'opposants dont le seul fonds de commerce semble être la peur ou l'utilisation d'arguments faisant appel à la pensée magique. Alors que les surfaces consacrées aux PGM progressent partout dans le monde (114,3 millions d'ha en 2007), nous, pauvres Français, bardés de nos peurs, faisons figure de village gaulois résistant à l'envahisseur se posant toujours la question de savoir si on doit faire des essais au champ et dans quelles conditions alors que tout cela est clairement établi, organisé depuis plus de 20 années, et donc bien avant l'apparition des premières PGM en grande culture (1994).

Ainsi alors qu'en 1997, il y avait plus de cent essais au champ, il n'y en avait plus que 13 l'an passé et aucun émanant d'ailleurs de la recherche publique. L'attitude des organisations militantes anti-OGM depuis 10 années a conduit d'ailleurs à un désert scientifique dans ce champ des biotechnologies végétales et la France serait bien en peine de pouvoir seulement présenter à l'évaluation quelque PGM que ce soit en raison de nos pertes de compétences dans ce domaine. Ceci a conduit à l'inverse de ce qui était (peut-être) initialement souhaité : nous sommes maintenant dépendants d'autres pour nos nouvelles semences.

Car s'il est un point fondamental qui n'a jamais été compris par tous les opposants, c'est le fait « biologique » que nous avons eu, avons, aurons toujours besoin de nouvelles variétés.

Depuis que l'homme s'est mis à cultiver, il a toujours utilisé des variétés de plus en plus performantes. Il l'a fait initialement et pendant des siècles sur des bases empiriques. Les progrès des connaissances (notamment en génétique) au siècle dernier ont permis de réaliser une sélection de plus en plus raisonnée, ce qui a permis de mettre sur le marché non seulement des nouvelles variétés améliorées pour leurs caractéristiques agronomiques mais aussi pour leur valeur d'utilisation. Mais ces nouvelles variétés ont une « durée de vie » limitée. En effet, mise sur le marché avec des caractéristiques de résistance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses ravageurs, elle doit être rapidement renouvelée car les ravageurs évoluent avec le temps et contournent la résistance initiale. Dès lors la seule question importante qui subsiste est : avec quelle méthode crée-t-on ces nouvelles variétés ?

Avec une méthode d'amélioration conventionnelle dont on ne contrôle pas grand-chose de la nouvelle variété ou avec la méthode utilisant la transgénèse dont la nouvelle variété obtenue sera contrôlée sous toutes les coutures avant d'être mise sur le marché ?

**On peut largement regretter que la parole des scientifiques (spécialistes des OGM) ait été totalement inaudible dans ce débat où la passion l'emporte souvent sur la raison.**

Car qu'on le veuille ou non, il n'y a rien de mieux et autant contrôlé qu'une PGM mise sur le marché ce qui, paradoxalement, en fait ce qu'il y a de plus sûr pour l'environnement, l'agriculteur et le consommateur. ■ **Philippe Joudrier**

\* CGB : Commission du génie biomoléculaire

\* AFSSA : Agence française de sécurité sanitaire des aliments

\* AESA : Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA en anglais)

\* PGM : Plante(s) génétiquement modifiée(s)

### LE POINT DE VUE DE LA FSU

#### OGM, LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION EST BAFOUÉ

*Le débat parlementaire et l'adoption de la loi sur les OGM constituent un enjeu majeur et de plus seraient un point d'appui pour impulser en Europe une vraie réforme de l'Autorité européenne de sécurité des aliments et imposer le principe de précaution comme un élément essentiel de la décision publique.*

*Or le projet de loi débattu en ce moment même par les députés présentait initialement des faiblesses et des contradictions ; de plus il a été largement modifié par les sénateurs tournant le dos aux conclusions du Grenelle de l'environnement. En effet le principe de précaution est bafoué : le texte, en consacrant la coexistence de culture OGM et non-OGM, ne vise qu'à réglementer et à encadrer la contamination « inévitable » et constitue de fait un « droit à polluer ».*

*La FSU déplore que les engagements du Grenelle et l'espoir suscité après l'adoption du moratoire sur les cultures OGM soient ainsi contredits. Elle s'adresse aux parlementaires afin que soient respectés les conclusions du Grenelle et le point de vue largement partagé des citoyens et donc que la loi adoptée soit une loi de protection et non pas une loi de contamination génétique de notre environnement.*

Vendredi 4 avril 2008

## Actions locales

Figeac (46)



© DR

**Lundi 7 avril.** Vers 17 h 30, un comité d'« accueil » de près de 200 personnes attendait l'Inspecteur d'académie devant le lycée Champollion de Figeac où il était annoncé pour une réunion. Vraisemblablement informé de l'importance de la mobilisation, de peur d'avoir à affronter les banderoles et la colère des parents (nombreux) et des personnels qui refusent les suppressions de postes et de classes qu'il est chargé de mettre en œuvre dans le département, monsieur l'Inspecteur d'académie a finalement préféré renoncer à ce déplacement. Courageux mais pas téméraire.

### Mantes-la-Ville (78)

**8 avril.** Deux cents élèves et professeurs ont manifesté à Mantès-la-Ville dans les Yvelines à l'occasion d'une visite du ministre du Travail, Xavier Bertrand, venu de quatre lycées du Mantois.

### Sarkozy à Cahors (46)

**8 avril.** Ville en état de siège, tout a été bouclé et le lieu de rassemblement initialement prévu était inaccessible. Pourtant plus de 1 000 manifestants (une moitié de lycéens : Clément Marot et Monnerville). Des enseignants, des personnels de la DDASS, hôpitaux, SNCF et quelques agents EDF, GDF (qui avaient débrayé pour l'occasion à l'appel de la CGT, FSU et Sud). Le face à face a duré 2 heures, sous les huées face à un cordon de mobiles qui empêchait la foule d'être visible de la préfecture où le Président tenait son discours.

### Evry (91)

**8 avril.** 200 personnes, dont une majorité d'enseignants, ont manifesté devant la préfecture de l'Essonne à Evry - à l'appel du SNES, de la CGT, de la CFDT, de FO, de la CNT et de la FCPE - à laquelle ont également participé quelques

# DEUX SEMAINES DE MOBILISATIONS TOUJOURS AUSSI DÉTER

**R**elayant les actions déjà largement initiées par les personnels depuis février après les occupations des établissements, les grèves académiques, la grève nationale du 18 mars, les lycéens ont signifié dans la dernière période l'importance des questions éducatives et la faute majeure que commet le gouvernement en obérant l'avenir.

### Déclarations provocatrices

Pourtant, après le 10 avril, le ministre de l'Éducation s'est évertué à minimiser le succès de la journée et a multiplié les déclarations provocatrices. Rien ne nous a été épargné en matière de

généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans, tentant d'opposer les lycéens aux personnels.

### Un discours centré sur la réforme du lycée

Cependant la FSU, le 14 avril, et le SNES, le 17, eurent droit à un ministre crispé, cachant mal son embarras, martelant qu'il ne reviendrait pas sur les postes, réitérant des propos tendant à sous-estimer le mouvement, centrant son discours sur la réforme des lycées qu'il souhaite lier au dossier de la revalorisation du métier enseignant. Nous lui avons dit l'impossibilité de s'engager

général du SNES a souligné que ce besoin concernait l'ensemble de nos professions et l'incongruité qu'il y aurait à ne traiter qu'une partie des enseignants, au mépris des garanties et statuts collectifs. Le ministre en réponse à notre insistance s'est engagé à donner des réponses rapides sur les dossiers catégoriels comme les promotions hors-classe, les listes complémentaires aux concours 2008, la rémunération des heures supplémentaires d'autres catégories que les enseignants, des situations d'établissements particulièrement critiques qui lui seraient signalées pour la rentrée 2008.



© Daniel Maunoury

poncifs, depuis les lycéens manipulés, le côté récurrent des manifestations au printemps, les syndicats corporatistes. Utilisant tous les amalgames, Xavier Darcos a aligné des chiffres (taux d'encadrement d'un professeur pour 12 élèves, classes passant de 31 à 32, alors que près de 20 % des classes de Seconde sont à 35 et plus de 10 % globalement au lycée) dépourvus de sens, évité de trop commenter la contestation de la réforme de l'enseignement professionnel, bien présente dans les mouvements.

Recevant les organisations lycéennes, il a aiguillé la discussion sur le thème de la réforme des lycées, en esquivant toute réponse sur les postes et faisant quelques vagues promesses sur la

dans une réflexion sur le lycée sans garanties sur le cadrage budgétaire et les objectifs de celle-ci. Quant à la revalorisation des métiers de l'éducation et l'ouverture de discussions sur la prise en compte de leurs évolutions en termes de formation, services, carrières, le sondage réalisé par CSA pour le SNES (voir page 14-15), ne laisse aucun doute sur leur nécessité. Le secrétariat

Son cabinet devrait, dans les jours prochains, proposer une méthode de travail et lister des thématiques de discussion, mais dans la logique de « décélération de l'emploi public », ce qui doit garder entière notre détermination. Il est clair en effet que les attaques contre l'éducation, à travers les suppressions de 2008 et celles prévues dans le reste de la mandature, visent la qualité de

### PAROLES DE MINISTRE

« J'aimerais aussi que l'on parle des syndicats, où sont-ils passés ceux-là, pourquoi est-ce que je me retrouve aujourd'hui confronté directement à un dialogue avec les jeunes ? » **Vendredi 11 avril, canal +**

« Il faut peut-être que les syndicats arrêtent de pousser les élèves devant eux. » **Vendredi 11 avril, canal +**

« Je ne veux plus parler de ces questions de postes parce qu'il me semble que tout le monde est d'accord sur le fait que ce n'est pas là que ça se joue. » **Lundi 14, Europe**

# MINÉS !

l'enseignement, les garanties des personnels, le droit à une scolarité ambitieuse pour tous. Depuis le « Conseil de modernisation des politiques publiques », on sait ce que le vocable réforme cache. La loi sur la mobilité des fonctionnaires, le rapport Silicani, constituent des outils de politique de diminution des effectifs de fonctionnaires ; quant à la révision générale des politiques publiques, elle se déploie désormais dans les différents ministères, supprimant là des services, là des missions, sans considération pour les besoins de la population.

## Amplifier la mobilisation en convergence avec les autres secteurs

Ces attaques dans tous les domaines appellent des convergences renforcées et le SNES comme la FSU ont, dans la période, multiplié les contacts avec leurs différents partenaires. Dans l'éducation, de nouveaux rendez-vous se préparent d'ores et déjà dans plusieurs départements. La perspective d'une nouvelle grève nationale en mai a été mise en débat ; depuis, deux réunions des fédérations de fonctionnaires ont eu lieu pour débattre de la mobilisation face à la RGPP et au projet de la mobilité. La FSU y a dit sa volonté d'une action de grève, la date du 15 mai devrait être retenue pour une grève sur les questions d'emplois, salaires, statuts et missions du service public. Nous y veillerons à la visibilité pleine des questions d'éducation. De leur côté, 18 organisations réunissant personnels de l'éducation, lycéens et étudiants, parents d'élèves, mouvements pédagogiques ont lancé un appel à deux journées d'actions unitaires, le 15 et le 24 mai. La FSU, soucieuse de rechercher l'unité a fait la proposition de la participation à la manifestation nationale du 18 mai tout en soulignant la compatibilité avec d'autres initiatives. Il s'agit, notamment pour le second degré, engagé dans l'action depuis plusieurs mois à l'appel du SNES et de l'intersyndicale d'offrir des perspectives de

**8 avril** 10 000 jeunes manifestent à Paris. Créteil : 15 lycées bloqués. Versailles : 39 lycées perturbés. Paris : 11 lycées et un collège bloqués partiellement (source rectorale). Grenoble : Manifestation entre 3 000 et 4 000 personnes, Toulouse 500, selon la police.

Philippe Court, directeur de cabinet de Xavier Darcos, reçoit le SNES.

**10 avril** Journée nationale d'action pour les zones A et C à l'appel du SNES SNEP SNUEP avec des modalités choisies par chaque académie, En région parisienne, appel à la grève de l'intersyndicale du second degré, en convergence avec les lycéens de la FIDL et de l'UNL. La FCPE s'associe à la journée. Plus de 30 000 manifestants à Paris, Grenoble (5 500 à 9 000 personnes selon les sources), Toulouse (1 500 à 3 000), Lyon (1 200 à 1 500), Valence (2 500), Chambéry (un millier) et Saint-Étienne (un millier).

**11 avril** Le ministre reçoit les lycéens, accepte de discuter réforme des lycées mais refuse de parler postes et rentrée 2008.

**14 avril** 500 manifestants à Pau avec boycott du CDEN. 18 organisations syndicales enseignantes, lycéennes, étudiantes, associations de parents d'élèves et mouvements pédagogiques appellent à deux journées de mobilisation : le 15 mai et le 24 mai.

Le ministre reçoit la FSU. Xavier Darcos affiche une volonté de discuter sur les lycées et sur la carrière des personnels, mais pas sur les suppressions de postes.

**15 avril** Appel à la grève dans le premier et le second degré pour les académies de Paris Créteil Versailles. Entre 20 000 et 40 000 personnes à Paris. Malgré le constat officiel de 31 établissements perturbés dans l'académie de Versailles, 35 dont 17 fermés à Paris, 16 lycées bloqués sur Créteil, le ministère annonce très sérieusement 19 % de grévistes dans les trois académies. 55 % de grévistes en moyenne dans le primaire selon le SNUIPP-FSU.

300 lycéens manifestent à Bordeaux, 100 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 200 à Grenoble malgré les vacances. 150 lycéens à Ribérac, à Périgueux, 200 à Bayonne, Pau...

**16 avril** Xavier Darcos reçoit la FIDL et l'UNL. Florian Lecoulter, pour l'UNL « sur notre principale revendication qu'est la question des moyens, le ministre refuse de dialoguer avec nous, c'est une fin de non-recevoir ».

**17 avril** Septième journée de manifestations à Paris en trois semaines. Plus de 20 000 manifestants, de multiples initiatives locales et des rendez-vous pris pour le retour des vacances de la zone C le 5 mai.

Le ministre reçoit le SNES (compte rendu : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)).

**21 avril** Strasbourg. Manifestations lundi 21 à partir de 14 heures devant le rectorat lors de la venue de Darcos.

L'intersyndicale du premier degré définira les modalités d'action d'une nouvelle journée d'action, nationale, le 15 mai.

**22 et 24 avril** Strasbourg. L'UNL appelle à manifester à 14 heures place Kléber.

Suite dans la prochaine US.

montée en puissance de l'action et de mobiliser sur l'ensemble de la plate-forme : postes, métier, enseignement professionnel. Le rassemblement de tous à Paris le 18 mai, personnels mais aussi parents et élèves luttant

ensemble, permettra, après les initiatives locales, la visibilité de l'ampleur de la contestation et fera la démonstration de la détermination des personnels pour une autre politique. ■

Frédérique Rolet

élus locaux et élèves, alors que se réunissait le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), qui doit préparer la prochaine rentrée scolaire.

## Lycée Genevoix, Montrouge (92)

**14 avril.** Réunion à 18 heures au lycée avec enseignants de la ville, parents d'élèves, délégués de la lutte lycéenne et élus, dîner puis occupation toute la nuit.

## Lycée Camus, Nîmes

Débrayage quotidien des cours pendant un quart d'heure pour informer les élèves de l'avenir sombre de l'enseignement en France ; blocage de l'avenue Pompidou, vendredi 11 avril de 11 h 45 à 12 heures avec transport de la flamme de l'éducation et extinction symbolique de la flamme en fin de parcours. Organisation d'une pégoulade revendicative à l'ouverture de la fêria de pentecôte.

## Toulouse

Des parents, élèves et professeurs, près de Toulouse, ont occupé les trois collèges et le lycée Victor-Hugo de Colomiers dans la nuit de mardi 8 à mercredi 9. Ces occupations ont mobilisé 120 personnes au lycée Victor-Hugo et une quinzaine dans chacun des collèges Jean-Jaurès, Léon-Blum et Voltaire. Les occupations, qui se sont déroulées sans incident, ont été précédées de quatre débats publics mardi soir, en présence d'élus locaux. Les lycéens de Victor-Hugo ont voté mercredi matin le blocus de leur lycée, dont le proviseur a décidé la fermeture administrative.

## Romainville (93)

**Jeu 10 avril.** En plus de la grève et de la manifestation à Paris, nous avons tenu une réunion publique le soir en présence de Madame Guigou, de son élu PS et des élus de l'opposition municipale (PCF, LO, citoyen). Ce jour-là, le collège Houel affichait 100 % de gréviste ! **Mardi 15.** Cinq écoles primaires et trois écoles maternelles fermées, participation massive des lycéen(ne)s du LP Liberté à la manifestation à Paris ; manifestation à Romainville, mercredi 16.

### ERRATUM

La photographie de l'action du 2 avril à Lyon, parue dans L'US 665, nous a été gracieusement fournie par R. Chambodut, contrairement à ce qu'il a été indiqué : toutes nos excuses (Ndlr).

## Collège Gay-Lussac, Colombes (92)

« Le collège a été bloqué vendredi 11 par un piquet de grève. La grève a été votée majoritairement jusqu'à mardi. Vendredi 11, diffusion d'un tract dans la ville (bureaux de poste, centre de tri, gare, sécurité sociale, école et collèges, commissariat) contre la casse du service public. Lundi 14 avril, trois collègues grévistes bloquent l'établissement où il n'y a aucun cours. Demain d'autres collègues feront de même. »

## Lycée Fustel-de-Coulanges, Massy (91)

Mobilisés depuis le 20 mars dernier, à travers des sittings, des blocus, ou d'autres actions symboliques comme l'organisation d'un faux enterrement des options supprimées et la participation aux manifestations sur Paris », les élèves du lycée Fustel-de-Coulanges de Massy ont été rejoints par leurs professeurs pour organiser le blocus de l'établissement le 15 avril.

## St-Rémy-les-Chevreuse (78)

La marche pour l'École au départ du collège de Chevreuse vers la mairie a rassemblé de nombreuses personnes lundi 14 avril : professeurs; parents d'élèves; enfants; représentants de la FCPE. La bonne humeur et la volonté de chacun d'agir pour l'école ont permis que cette marche se déroule dans les meilleurs conditions. Le tambour scandait les pas. Les rues avaient été bloquées à la circulation par la gendarmerie... Nous sommes allés à la rencontre de Limours, Magny et Gif. Une motion a été déposée par le maire et ses conseillers pour « aider » les collègues et lycées présents (Gif; Chevreuse; Magny; Limours).

## Melun-Torcy (77)

700 manifestants élèves à Melun à midi, profs et parents sous la grève, lundi, 14 100 manifestants sont allés du Lycée de Lognes à la sous-préfecture de Torcy. Mme Maud Tallet, conseillère générale et maire de Champs-sur-Marne et un adjoint sont venus nous porter leur soutien. Nouveau rendez-vous posé pour le lundi de la rentrée 5 mai à 18 heures devant la sous-préfecture...

## ACTION LES ÉCOLES AUSSI !

Depuis la rentrée, le ministre annonce qu'il dévoilera ses propositions pour le second degré quand « le dossier du premier degré sera bouclé ». Suppression du samedi matin, nouveaux programmes, cours de « remise à niveau » pendant les vacances... autant de décisions contestées par la profession.

Nous avons demandé à Marianne Baby, secrétaire générale adjointe du SNUipp de faire le point.

**L'US Mag : La mobilisation dans le premier degré semble se renforcer, et un front unitaire se constituer. Peux-tu préciser les points de désaccord avec le ministère et les principales revendications du SNUipp ?**



**Marianne Baby :** Les projets du ministre suscitent la colère dans les écoles car, loin de répondre aux attentes en matière de transformation de l'école, ils vont à l'encontre des besoins des élèves. C'est en particulier les nouveaux programmes qui sont la cible des critiques. Alors que sont mis en œuvre des programmes modifiés en 2007, Xavier Darcos choisit une réécriture complète en s'appuyant sur des conceptions rétrogrades et dangereuses. L'alourdissement en maths et en français s'opère au détriment des autres disciplines, de la transversalité, dans un contexte de diminution horaire.

Pourfendeur du « pédagogisme » et de son « jargon » le ministre met au placard des principes fondamentaux sur les apprentissages des élèves construits sur des décennies de pratiques et de recherche. Le SNUipp, avec 18 autres organisations et de nombreux chercheurs, comme le font aussi deux anciens ministres de l'Éducation (J. Lang et L. Ferry), exigent que le ministre « revoie sa copie ».

**L'US Mag : Quelles sont les perspectives d'actions qui se dégagent pour la rentrée des vacances de printemps ?**

**M. B. :** Dans les départements qui se sont lancés dans l'action avant les vacances, comme le

## SUPPRESSION DU SAMEDI MATIN : VOTE NÉGATIF DU CSE

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) a examiné le 20 mars le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires qui supprime le samedi matin du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, et instaure un horaire obligatoire de 24 heures par semaine pour tous et la mise en place de 60 heures annuelles d'aide individualisée.

Le SNUipp a rappelé les résultats de sa consultation (75 % rejettent l'ensemble du dispositif, 76 % ne croient pas que les 60 heures d'aide individualisée permettront de régler le problème des 15 % d'élèves en difficulté, fort consensus pour demander plus de temps pour mieux travailler en équipe) et ses propositions pour permettre la réussite des élèves et s'attaquer aux difficultés (aide aux élèves sur le temps des apprentissages, en s'appuyant sur les RASED par exemple). Dénonçant le risque de voir apparaître des « orphelins du samedi matin », la FCPE a exprimé son refus, d'une part, de voir disparaître l'équivalent de 576 heures sur l'ensemble du cursus de l'école primaire et, d'autre part, d'une organisation de l'aide individualisée en dehors du temps scolaire.

Résultat du vote :

31 contre (dont FSU, FCPE et FO)

19 pour (dont SGEN, SNALC et MEDEF)

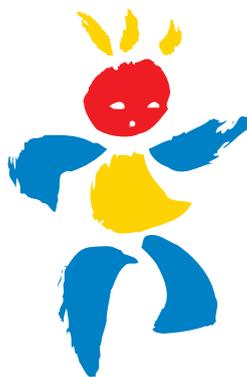
14 abstentions (dont SNPDEN et SE-UNSA)

Doubs, les Pyrénées Atlantiques, et toute la région parisienne, les taux de grévistes vont de 55 à 70 % ! La présence très massive des collègues à nos réunions d'information syndicale laisse penser que la mobilisation sera forte à la rentrée. Le sentiment est très fort que la réforme menée va toucher au cœur du métier.

Rien ne garantit aux enseignants que leur avis sera pris en compte pour l'écriture définitive des programmes. Ce qu'ils ont proposé pour l'utilisation des heures du samedi matin n'a pas été entendu. Alors qu'ils demandent à améliorer la prise en charge de la difficulté scolaire sur le temps de classe, les dispositifs mis en place sont après la classe, voire pendant les vacances. Les enseignants ont envie d'être enfin entendus.

Le 15 mai, jour où les programmes doivent être soumis au CSE, le SNUipp appelle à une journée nationale de grève et d'action. Le dimanche 18, c'est avec toute la FSU que le premier degré manifesterà à Paris. Enfin, le samedi 24, avec la FCPE, les mouvements pédagogiques, les autres organisations syndicales, nous serons de nouveau dans la rue pour des manifestations départementales. ■

Propos recueillis par  
Roland Hubert



**SNUIPP**

# AMPLIFIER L'ACTION LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Si Xavier Darcos alterne déclarations provocatrices dans la presse et affichage de dialogue social, il n'offre aucune réponse aux attentes des personnels et des élèves. C'est pourquoi le SNES appelle à la poursuite et au développement des actions dans les zones A et B qui reprennent les cours et propose en convergence avec les organisations lycéennes d'amplifier l'action au plan national dès la semaine de rentrée de la dernière zone (le 5 mai). D'ores et déjà, le SNES appelle à une journée nationale de grève le 15 mai dans le cadre d'une journée d'action intersyndicale de toute l'éducation. Cette journée pourrait s'élargir à l'ensemble la fonction publique (décision des fédérations de fonctionnaires à la fin de la semaine).

- POUR le rétablissement des postes supprimés, en particulier par la transformation des heures supplémentaires en emplois, le maintien des enseignements dispensés aux élèves, l'amélioration des conditions d'études.

- POUR la consolidation des trois voies de formation au lycée, l'arrêt de la généralisation des bacs professionnels en trois ans qui conduirait à la disparition des sections de BEP.

- POUR l'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers de l'éducation quel que soit l'établissement d'exercice.

## 21 AVRIL AU 5 MAI

### Développement des actions dans les zones A et B

Premières initiatives

**28 avril** : Guadeloupe appel à la grève de l'ensemble des organisations syndicales dans toutes l'Éducation avec les soutiens des parents d'élèves.

**29 avril**

**Gard** : journée « département mort » et grève, Manifestation à 15 heures, à Nîmes.

**Lozère** : journée d'action, déploiement de banderoles sur la façade des établissements (heure d'information syndicale, prises de cours retardées).

**30 avril**

**Hérault** : Manifestation à Montpellier à 17 heures devant la préfecture ; le SNES pose un préavis de grève. Béziers : rassemblement à 12 h 30, devant la sous-préfecture, avec la FCPE, mettre en place des actions « établissement mort » partout où les conditions le permettent.

...

## DÈS LE 5 MAI

### Reprise de l'action au plan national

Du 5 au 9 mai en fonction de l'évolution de la situation (contacts en cours avec les organisations lycéennes).

## 15 MAI

### Grève nationale

## 18 MAI

### Manifestation nationale à Paris 13 heures

De nombreux trains, bus, TGV sont affrétés. Pour les TGV spéciaux (rames complètes)

• Nice-Les Arcs-Toulon-Marseille-Aix-Avignon.

- Perpignan-Narbonne-Sète-Béziers-Montpellier-Nîmes.
  - Grenoble-Lyon Saint Exupéry-Mâcon avec correspondance depuis Annecy.
  - Saint Etienne-Lyon Part Dieu-Mâcon.
  - Valence ville.
  - Toulouse-Montauban-Agen-Bordeaux-Libourne-Poitiers.
  - Brest-Morlaix-Plouaret-Saint-Brieuc-Rennes avec correspondance depuis Quimper-Lannion-Auray-Vannes.
- Des groupes ont été réservés d'Angoulême, Besançon, Vesoul, Annecy, Thonon, Chambéry, Nancy, Metz, Strasbourg, etc., sur des trains réguliers.



Toutes les sections départementales FSU prennent des dispositions pour assurer le transport d'un maximum de manifestants. Inscrivez-vous auprès de la section académique du SNES ou de votre section départementale FSU.

Envoyez votre participation financière par chèque à l'ordre du SNES en mentionnant au dos « manifestation ». Si vous n'êtes pas adhérent du SNES, le meilleur moyen de soutenir et financer cette manifestation est d'adhérer et vous bénéficierez de 66 % de crédit d'impôt.

## 19 MAI

### Décisions sur la poursuite de l'action

En fonction des réponses du gouvernement...

## Lycée René-Cassin de Noisiel (77)

**Vendredi 18 avril.** Nouvel happening photographique : les enseignants ont posé dans la cour du lycée pour la « photo de classe » de la rentrée prochaine, pour rappeler que, suite aux suppressions de postes dans l'Éducation nationale, l'équipe enseignante comptera 4 profs en moins en 2008-2009 pour des effectifs qui eux restent constants.

## Lycée R.-Rolland (Ivry, 94)



Lundi 14 avril vers 20 h 30, une quarantaine de lycéens ont pacifiquement occupé la cour du lycée.

Cette action est en grande partie la conséquence de l'exaspération due au refus systématique de l'administration du lycée de leur accorder une salle afin de débattre démocratiquement des réformes de l'Éducation et de leur mouvement.

Les forces de l'ordre armées de matraques et de flashballs se sont déployées vers 21 heures dans le lycée et à ses abords.

Le calme déterminé des élèves, la présence de parents, d'enseignants et d'élus ont permis d'éviter de tomber dans la provocation. Alors que cette action symbolique et pacifique des élèves traduisait leur volonté de discussion depuis le début du mouvement, l'attitude de blocage du proviseur est à déplorer une nouvelle fois.

Les personnels du lycée condamnent cette nouvelle escalade dans le refus de dialogue et l'intimidation envers les lycéens.

Le 17 avril, les quatre cosecrétaires généraux du SNES, Frédérique Rolet, Roland Hubert, Claudie Martens, Daniel Robin étaient reçus par Xavier Darcos. À l'ordre du jour, la mobilisation contre les suppressions de postes à la rentrée 2008, la réforme des lycées (dont on ne sait rien de plus à la sortie de l'audience) et les évolutions du métier enseignant. Toujours pas de calendrier, ni de propositions précises sur le sujet, seulement la promesse d'une « feuille de route » pour la semaine suivante. Le SNES de son côté a remis au ministre le résultat du sondage CSA et une série de fiches résumant les attentes en termes de revalorisation et d'évolution du métier.

Les fiches comme le sondage sont disponibles sur le site du SNES.



Sondage disponible en ligne sur la page d'accueil



Fiches disponibles en ligne rubrique « actualité éducation », « rapport Pochard ».



## SONDAGE SNES/CSA

# LE SNES PORTE PAROLE

Le SNES a commandé à l'institut CSA un sondage sur le métier enseignant et les orientations du rapport Pochard. Il ressort des résultats un fort sentiment de dévalorisation de la profession. Les réponses aux différentes questions font bien apparaître l'attachement aux missions centrales du métier, la perception d'une homogénéité de la profession quelles que soient les conditions d'exercice et leur diversité. Loin du discours de l'institution sur les ruptures générationnelles ou la différence des métiers, en collège et en lycée, se dégage du sondage l'image d'unité, unité dans les objectifs, la volonté d'un cadrage national fort, la défense de la qualification comme du statut, le lien indissociable entre évolution du métier et considérations pédagogiques. Il apparaît clairement que les choix des collègues ne sont pas ceux des rédacteurs du rapport Pochard.

À un moment où le renouvellement de la profession s'accélère avec l'augmentation du nombre de départs en retraite, où la dégradation de nos métiers se fait de plus en plus oppressante, où les projets gouvernementaux suscitent une profonde inquiétude, le SNES a voulu, par ce sondage, pouvoir disposer d'une vision claire et indiscutable des demandes des enseignants et de leurs réactions face aux différentes hypothèses sur lesquelles travaille aujourd'hui le ministère.

### Une profession très homogène

Le premier constat important est le caractère très homogène de la profession. Aucun décalage significatif entre les jeunes collègues et les autres, entre les enseignants en collège et ceux des lycées, ne vient perturber l'analyse des éléments majeurs de ce sondage. Par ailleurs, il marque un lien indissociable entre évolution du métier et considérations pédagogiques.

Le sentiment de dévalorisation est unanime pour arriver à un niveau jamais atteint : 93 % des enseignants considèrent que la profession est plutôt dévalorisée. La demande d'une réelle revalorisation du métier d'enseignant est donc claire et sans appel. Ce qui est tout aussi clair est que cette revalorisation ne peut trouver sa réalisation dans le « travailler plus pour gagner plus ». Les enseignants sont majoritairement opposés à un allongement de leur présence dans l'établissement, même contre une diminution du nombre de leurs heures de cours (78 % s'opposent à trois heures de présence en plus contre

une heure de cours en moins, 62 % à deux heures de présence en plus pour une heure de cours en moins). Par ailleurs 65 % des enseignants sont opposés à ce que leur temps de service soit globalisé sur l'année scolaire. 65 % des enseignants disent refuser de faire plus d'heures supplémentaires. Si, en lecture « macro », ce dernier résultat peut laisser espérer au ministre la possibilité de faire absorber par les enseignants les nouvelles heures supplémentaires, il n'en sera pas de même dans la réalité des établissements. En effet, le nombre d'enseignants refusant plus d'heures supplémentaires est tel que l'adéquation entre les disciplines des heures supplémentaires à absorber et celles des enseignants prêts à les accepter va sans

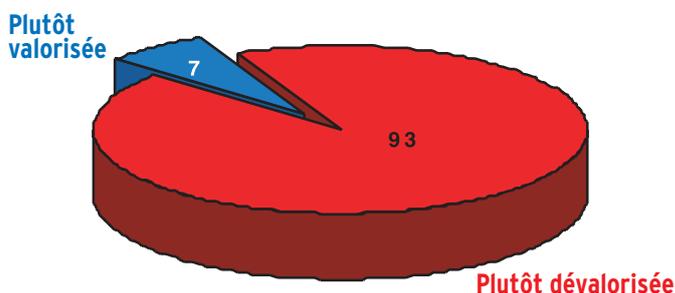
### Fiche technique

Sondage exclusif CSA/SNES réalisé par téléphone du 25 au 29 mars 2008.

Interrogation d'un échantillon national représentatif de 503 enseignants du second degré de l'enseignement public selon des quotas de sexe, âge, niveau de qualification, matière enseignée, établissement d'exercice et zone d'enseignement.

par le rapport Pochard sont majoritairement rejetées. 56 % jugent que la création de nouvelles indemnités ou l'augmentation des indemnités existantes ne peuvent répondre à leurs attentes en matière de revalorisation, et 72 % émettent le même avis concernant la revalorisation de la rémunération des

### Diriez-vous que votre profession est plutôt valorisée ou plutôt dévalorisée dans la société actuelle ?



aucun doute poser de sérieux problèmes dans nombre d'établissements.

### L'urgence d'une revalorisation financière...

La revalorisation financière de notre métier apparaît la plus urgente aux yeux de 66 % des enseignants, devant la diminution de la charge de travail (33 %). Les solutions proposées

heures supplémentaires. À l'inverse, la transformation de la hors-classe comme un échelon supplémentaire de la carrière est plébiscitée (83 %). Ce dernier point n'est pas sans rapport avec les conditions de plus en plus opaques dans lesquelles est déterminé le choix des enseignants y accédant et l'insuffisance du nombre de possibilités d'accès.

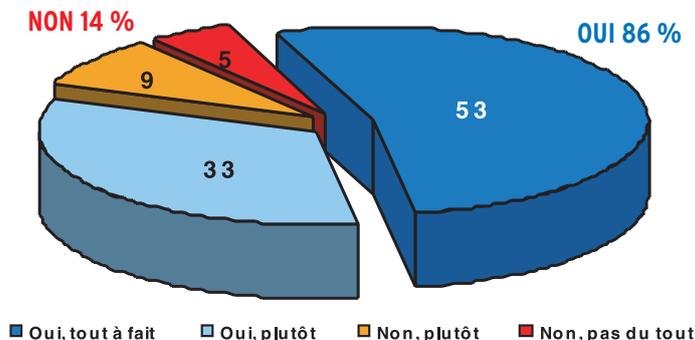
# DE LA PROFESSION

## ...Mais pas sur le dos des élèves

Les enseignants ne veulent pas d'une amélioration de leurs conditions de travail qui soit payée sur le dos des élèves : 75 % refusent une diminution du nombre d'heures de cours des élèves pour permettre aux enseignants de bénéficier d'une diminution de leur maxima de service. C'est une réponse très nette à ceux qui ne cessent de dire que les enseignants du second degré seraient « corporatistes » et n'auraient pas l'intérêt des élèves au cœur de leurs préoccupations. La réponse des enseignants à une éventuelle diminution des horaires des élèves en lycée est particulièrement importante à un moment où se prépare une réforme dont l'un des objectifs est de générer d'importantes économies d'emplois dans l'Éducation nationale.

Le renforcement d'autonomie des établissements est très largement rejeté. Que ce soit dans le domaine pédagogique (horaire des élèves et contenu d'enseignement) ou que ce soit dans les domaines touchant la carrière, l'évaluation des enseignants, les conditions de service et d'emploi tout élargissement de l'autonomie au niveau de l'établissement est rejeté. Ainsi 78 % des enseignants s'opposent à ce qu'une partie significative des programmes puissent être définie localement. 58 % y sont défavorables en ce qui concerne les horaires des élèves. Cet écart sur ces deux items s'explique sans doute par la volonté des enseignants de disposer en terme d'horaires d'une certaine marge de manœuvre par exemple pour l'aide aux élèves en difficulté. 70 % des enseignants sont oppo-

## Les enseignants doivent-ils bénéficier de davantage de possibilités de mobilité leur permettant de changer d'activité à l'intérieur de la fonction publique ?



sés à ce qu'une partie des obligations de service soit définie au niveau local. Cela marque leur opposition à toute remise en cause du caractère national et statutaire de leurs conditions de service d'emplois et de rémunération.

## Le refus d'un chef d'établissement tout puissant

C'est aussi la perspective d'un renforcement du rôle du chef d'établissement qui est, sans appel, refusé. 71% refusent tout élargissement de l'intervention du chef d'établissement dans le processus d'affectation et de mutation, 73 % dans l'évaluation des enseignants, 79 % dans l'attribution ou la modulation de primes ou indemnités. La volonté souvent exprimée par le ministère et inscrite dans le rapport Pochard de voir le rôle pédagogique et hiérarchique du chef d'établissement élargi se heurte donc à une très forte majorité d'enseignants. L'adhésion de 68 % des enseignants à l'idée d'un conseil pédagogique traduit la volonté des enseignants de disposer d'un outil

pour la réflexion pédagogique collective dans l'établissement et sans doute faire pièce à nombre de décisions souvent prises avec opacité. Mais tout dispositif qui placerait ce conseil sous la dépendance du chef d'établissement ou qui constituerait une hiérarchie intermédiaire est massivement rejeté (78 % rejette la nomination de ses membres par le chef d'établissement et 83 % rejette tout rôle dans l'évaluation des enseignants).

La bivalence, dont la promotion est faite dans les choix ministériels depuis plusieurs années ainsi que dans le rapport Pochard, est massivement rejetée : 77 % des enseignants jugent que c'est une mauvaise chose.

Ce sondage est clair à bien des égards. Il marque une exigence forte d'une revalorisation bien éloignée « du travailler plus pour gagner plus », il marque une exaspération croissante de la profession face à la situation qui lui est faite aujourd'hui. Le refus particulièrement clair de tout élargissement de l'autonomie au niveau local marque que la très grande majorité des enseignants ne sont pas dans la logique d'une recherche de réponses locales et individuelles à leurs problèmes et à leurs aspirations, et que c'est vers la démarche collective qu'ils entendent se tourner. Le ministère serait bien inspiré d'entendre tous les éléments du message. ■

**Daniel Robin**

daniel.robin@snes.edu

## Quelques Chiffres clé

**93 %** des enseignants considèrent leur profession dévalorisée.

**78 %** des enseignants refusent qu'une partie significative des programmes soit définie localement.

**75 %** des enseignants refusent une diminution des horaires élèves contre une diminution de leur maxima de service.

**73 %** des enseignants refusent une plus grande intervention des chefs d'établissement dans l'évaluation des enseignants.

**77 %** des enseignants jugent que la bivalence est une mauvaise chose.

**72 %** des enseignants considèrent que la revalorisation des HS ne peut répondre aux attentes en matière de revalorisation.

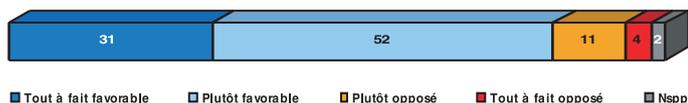
**70 %** des enseignants sont défavorables à ce qu'une partie des obligations de service soit définie au niveau de l'établissement.

**65 %** des enseignants ne sont pas prêts à accepter davantage d'heures supplémentaires.

**83 %** des enseignants souhaitent que la hors-classe soit transformée en échelon supplémentaire.



## Concernant la hors-classe, êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à ce que la hors-classe constitue un échelon supplémentaire à la carrière ?



## Sevrans

« Pourquoi le lycée Blaise-Cendrars, à Sevrans (Seine-Saint-Denis), classé en "zone prévention violence", perd-il dix postes de profs quand le prestigieux lycée Henri IV à Paris n'en comptera que deux de moins à la prochaine rentrée ? » Subtile et saine question posée par Le Canard enchaîné du 16 avril. On pourrait encore se demander : pourquoi va-t-on y créer des classes mixtes ES/L en Première et Terminale, avec des effectifs frisant les 35 élèves par classe ? Pourquoi va-t-on encore supprimer une classe de Seconde ? Pourquoi a-t-on cessé d'y appliquer la carte scolaire, rempart pourtant efficace contre la ghettoïsation ? Sont-ce là les mystérieux ressorts du Plan Banlieue ?



© DR

## Mobilisation réussie en Gironde mercredi 16 avril

Plus de 300 personnes représentant les établissements de Gironde se sont retrouvées devant le rectorat où une délégation intersyndicale a été reçue... sans résultats sur les revendications concrètes des personnels. Rendez-vous dès la rentrée pour amplifier le mouvement.

## Lycée Fragonard l'Isle-Adam

Dans l'action devant la mairie



© DR

« Le tri sélectif selon Darcos : 16 déchets non recyclables ».

# LE LIVRE BLANC DE LA FONCTION PUBLIQUE VULGATE MANAGÉRIALE



© Daniel Maunoury

Les propositions du livre blanc remis le 17 avril aux ministres Woerth et Santini, sont celles du rapporteur<sup>(1)</sup>, qui ne peut se prévaloir d'un accord au sein de la conférence sur les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique. En revanche, empruntant beaucoup à la vulgate managériale, les 40 propositions formulées s'inscrivent entièrement dans les orientations gouvernementales. Les ministres ont d'ailleurs indiqué vouloir s'en saisir afin d'élaborer un projet de loi qui pourrait être soumis au Parlement au début de l'année 2009. L'auteur considère qu'il convient de remédier à l'insuffisante productivité de la fonction publique, due à une gestion des personnels trop automatique. Il faudrait développer la délégation au secteur privé d'une partie des missions de service public, voire en externaliser une autre partie. Cette ouverture à la concurrence des missions devrait s'accompagner du développement du contrat au sein de la fonction publique. En premier lieu dans l'emploi : le recours à des agents contractuels – de droit public (pour les missions régaliennes), de droit privé (pour les autres) – serait élargi. Aux situations aujourd'hui prévues par la loi s'ajouteraient celles liées au recrutement de personnes éloignées des savoirs scolaires ou aux recru-

tements pour une carrière courte. En second lieu dans la gestion des personnels, puisque chaque affectation donnerait lieu à une convention conclue entre l'agent, fonctionnaire ou contractuel, et sa hiérarchie. Une telle conception s'organise dans une fonction publique de métiers, chaque fonctionnaire appartenant à un cadre statutaire au sein d'une filière (il y en aurait sept) et par un marché de l'emploi public, chacun postulant pour occuper un emploi déclaré vacant. Enfin, le rapporteur voudrait qu'un accord issu de négociations ait force de loi. Ce sont aussi le recrutement, à fonder plus davantage sur les com-

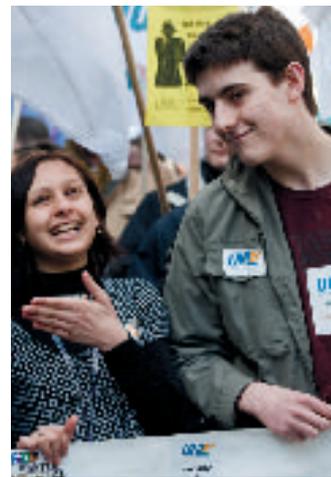
pétences que sur les connaissances, et la rémunération, dont la part indiciaire ne devrait plus représenter que 75 % au lieu d'environ 85 % actuellement, que le livre blanc propose de réformer en profondeur. Silicani propose en outre de licencier les fonctionnaires en cas d'évolution des missions ou d'insuffisance professionnelle. Pour le SNES, l'intérêt général exclut de soumettre le service public et ses personnels aux règles de la concurrence et à la logique du contrat. Il est urgent de l'affirmer avec force. Signons et faisons signer, l'appel « le service public, notre richesse ». Sans tarder. ■ **Anne Féray**  
(1) J.-L. Silicani, conseiller d'État.

## LE SERVICE PUBLIC EST NOTRE RICHESSE

Lancé par plus de 60 personnalités syndicales, associatives et chercheurs, cet appel est un instrument de mobilisation citoyenne pour le service public.

Les organisateurs de l'opération, FSU, CGT-fonction publique, Solidaires, Attac, AC Le Feu, Fondation Copernic, etc., l'ont rendu public le 15 avril. La FSU vous appelle à le signer et le faire signer en ligne sur <http://service-public-notre-richeesse.fr/> et à constituer des comités locaux.

Pour tout contact : [contact@service-public-notre-richeesse.fr](mailto:contact@service-public-notre-richeesse.fr)



© Daniel Maunoury

JO DE PÉKIN

## Jeux contestés



Sur le parcours de la flamme à Paris.

**A** lors que la Chine s'apprête à accueillir les jeux Olympiques, le gouvernement chinois poursuit ouvertement les atteintes aux droits de l'Homme et à la liberté des peuples, en Chine et au Tibet où la police et l'armée s'en prennent avec brutalité à la résistance tibétaine faisant de nombreux morts, blessés et arrestations.

Cette attitude des autorités chinoises est incompatible avec ce que devrait être l'esprit de cette rencontre sportive et l'accueil des JO à Pékin, et contredit les engagements pris lors de leur candidature en 2001. Face à une telle situation, l'émotion et la contestation sont vives dans de nombreux pays; elles se sont concrétisées par les manifestations qui ont ponctué le passage de la flamme olympique à Paris, Londres, San Francisco...

La FSU s'est adressée au gouvernement français en lui demandant de condamner les exactions chinoises commises au Tibet et de faire pression sur les autorités chinoises pour qu'elles respectent et promeuvent l'ensemble des droits fondamentaux et notamment les droits syndicaux. Elle s'associe aux campagnes menées par la CSI sur ces questions, sur le respect des droits des travailleurs. Dans le cadre de son partenariat avec la section française d'Amnesty International, la FSU invite tous les personnels à signer la carte-pétition commune (Amnesty International, CFDT, UNSA Éducation, FSU) demandant le respect des droits syndicaux et d'un syndicalisme indépendant en Chine. La FSU soutient les huit revendications défendues par le Collectif Chine JO 2008 (ACAT-France; ADH; Amnesty International-France; CSPT; ECPM; FIDH;

LDH; Reporters Sans Frontières; Solidarité Chine):

1. Libérer les personnes emprisonnées depuis les manifestations de Tian An Men (1989) et tous les prisonniers d'opinion.
2. Mettre fin au contrôle de l'information, y compris sur Internet.
3. Suspendre les exécutions sur tout le territoire chinois en vue d'aboutir à l'abolition de la peine de mort.
4. Supprimer la détention administrative.
5. Mettre un terme à la pratique systématique de la torture.
6. Permettre la constitution de syndicats libres et indépendants.
7. Supprimer l'article 306 du code pénal, qui permet la répression des avocats.
8. Mettre fin aux expulsions forcées des citoyens de leur logement ou de leurs terres. ■

Claudie Martens



### Homophobie

#### Intrusion

Une certaine « Académie d'éducation et d'études sociales » a envoyé dans les établissements scolaires ses *Annales 2006-2007*, comportant notamment des textes de Tony Anatrella, prêtre, psychanalyste, consultant du conseil pontifical pour la famille, connu pour ses prises de position contre le Pacs, et de Christian Vanneste, député du Nord qui avait été condamné après avoir tenu des propos homophobes.

Une note précise que « le choix de ce thème d'année - la différence sexuelle et ses conséquences -, est né en effet d'une inquiétude non seulement sociale mais sociétale face à la propagande pour le mariage et l'adoption homosexuels », et qu'il s'agit de « repenser une stratégie d'éducation des garçons et des filles » et de voir « quelle vision nouvelle [on peut] proposer aujourd'hui des rôles masculins et féminins ». L'AES, qui prétend promouvoir « toutes formes d'action soutenant l'éducation et les applications possibles d'une doctrine sociale chrétienne et humaniste » défend en fait les positions catholiques les plus traditionalistes. Les président, vice-président et secrétaire général d'Union pour la Vie, fédération d'associations anti-avortement, en sont d'ailleurs membres.

Le SNES a dénoncé cette incursion des milieux religieux dans l'école et demandé au ministère de l'EN d'inviter les chefs d'établissements et les documentalistes à de grandes précautions avant de mettre à disposition des élèves des ouvrages qui n'ont pas été directement commandés par les équipes pédagogiques.

### Sans-papiers

#### Grève

Lancé le 15 avril, le mouvement de protestation de salariés sans papiers en Île-de-France s'est étendu depuis avec plus de 500 grévistes dans la restauration, la sécurité ou le secteur du nettoyage. Les secteurs concernés sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre expliquant le soutien apporté aux grévistes par les organisations patronales de l'hôtellerie et de la restauration. La FSU en a appelé samedi à MM. Bertrand et Hortefeux, exigeant d'eux l'ouverture de négociations avec les syndicats et associations de défense des travailleurs immigrés pour permettre les régularisations comme l'ont fait la Grèce, l'Espagne, l'Italie.

De nombreux soutiens, se sont exprimés du côté des politiques (PS, PCF, LO, Verts) et d'organisations de défense des droits de l'homme (LDH et SOS racisme).

#### Il faut régulariser les travailleurs sans-papiers de notre pays !

Plus de 500 salariés « sans papiers » en grève le 20/04. Et ce sont des dizaines de milliers qui travaillent ainsi sans garantie aucune. Ils payent des cotisations sociales, ils déclarent des impôts. Ils contribuent à la richesse du pays depuis des années, occupant des emplois vacants.

La FSU soutient ce mouvement et demande que cessent ce scandale et l'hypocrisie gouvernementale. Il faut régulariser les travailleurs sans papiers de notre pays.

## Dictionnaires

### « Faire » de l'économie

Les temps de crise - et elle prend tous les aspects d'une crise profonde - sont favorables aux dictionnaires d'économie. Ils devraient permettre de se retrouver dans le flux d'informations et dans les concepts utilisés. Ils sont aussi divers que leurs auteurs, allant des « classiques » à ceux qui se veulent iconoclastes, comme le clamerait le capitaine Haddock.

• **Petit dictionnaire de l'économiquement incorrect**, de Grégoire

Duhamel qui se dit « de droite » dans sa préface et le démontre tout au long de ses définitions bien choisies. Tout n'est pas à rejeter dans sa manière de présenter les problèmes. À « Euro », il

remet en cause un certain nombre d'affirmations sans parvenir à une véritable démonstration, se contentant de faire s'affronter une nouvelle affirmation à une affirmation différente. La réflexion n'avance pas. Pourquoi avoir ouvert une rubrique « Ségolène Royal (et le PS) » ? Et pas Sarkozy (et l'UMP) ? Ses choix politiques prennent souvent le pas sur l'analyse, c'est particulièrement net sur les entrées (« Maladie du fonctionnaire », « Fonction Publique ») traitant des services publics. À consulter pour savoir ce qu'un conseiller en fortunes privées peut penser.

*Petit dictionnaire de l'économiquement incorrect*, Grégoire Duhamel, Éditions Grancher, 222 p., 16,50 euros.



• **Dictionnaire de l'économie**, dirigé par Pierre Bezbakh et Sophie Gherardi, rédactrice en chef au *Monde*. La plupart des concepts clés de cette science sociale sont présents, sans omettre l'air du

temps qui souffle, le libéralisme déteignant sur la définition d'entrepreneur ou de quelques autres. Plus sûr que le précédent, se voulant moins polémique tout en ne rompant pas avec la vulgate économique actuelle. Il permet de vérifier ses connaissances pour « faire » de l'économie, sans accepter pour autant l'ensemble de ses points de vue. Démonstration est ainsi faite que l'économie, comme science sociale, est liée à la politique. *Dictionnaire de l'économie*, sous la direction de Pierre Bezbakh et Sophie Gherardi, Larousse, 656 p., 28 euros.



## PRIVATISATION RAMPANTE

# Hôpital en danger

**Après le plan Hôpital 2007 et la tarification à l'activité, l'hôpital est de nouveau dans le collimateur du gouvernement. Le rapport Larcher annonce en effet de nouvelles mesures qui devraient faire partie d'une prochaine loi présentée à l'automne, dans le cadre d'une réorganisation annoncée du système de santé.**

L'hôpital représente plus de 40 % des dépenses de santé. C'est d'abord de ce point de vue que le gouvernement lance une nouvelle « réforme » dans la droite ligne des précédentes. L'objectif, faire des économies. En gros, moins de lits, moins de personnels, un recours au privé toujours plus important. La réorganisation territoriale se traduirait par de nouvelles fermetures d'hôpitaux et de maternités comme c'est le cas aujourd'hui. Le *statu quo* n'est certes pas une bonne chose. Hôpitaux asphyxiés, manque de personnel, mauvais lien médecine ambulatoire/hôpital... et, au-delà des prouesses techniques des équipes chirurgicales, des difficultés réelles pour assurer un service public de qualité pour tous. Mais une bonne part des seize mesures préconisées pour réformer les hôpitaux inspire l'inquiétude.

### Regroupements

La principale est sans doute le regroupement des établissements hospitaliers sous la forme de communautés hospitalières de territoires fondées sur un projet d'activités médicales communes et dotées de compétences stratégiques. À la clé, une mutualisation des moyens entre les hôpitaux concernés. Sur un territoire donné, il y aurait un hôpital de référence, avec l'ensemble des compétences médicales, travaillant en coopération avec des hôpitaux locaux qui pourraient se recentrer sur... la gériatrie ou offrir des consultations de spécialistes là où ils manquent, et organiser la permanence des soins.

La participation des cliniques privées à l'offre de soins devrait

évoluer, en définissant un *nouveau cadre contractuel de prise en charge du service public hospitalier*. Les personnels hospitaliers à statut public sont menacés, dans le cadre d'une mise en commun de certaines missions avec les cliniques privées. L'exemple de France Télécom montre que la coexistence privé/public s'est toujours traduite par la casse de ce dernier. Les cliniques privées se verraient donc proposer un contrat de service public pour participer aux urgences, à la permanence des soins et à l'accueil des patients les plus démunis. En contrepartie, elles pourraient bénéficier du soutien financier de l'État, et verser toujours plus de dividendes aux actionnaires, des fonds de pensions qui ont mis la main sur nombre d'entre elles. On peut également s'étonner que les cliniques, souvent de petite taille, soient considérées comme des établissements pertinents lorsqu'ils sont privés alors que cette même taille est reprochée à des structures identiques lorsqu'elles sont publiques.

### Gouvernance

Le rapport Larcher veut également voir évoluer les *règles de gouvernance interne* de l'hôpital en renforçant les pouvoirs du directeur d'établissement qui deviendrait le *seul responsable à l'hôpital*. Ce gestionnaire, issu

du public ou du privé, devrait être un véritable « manager », nommé pour une durée déterminée par les futures agences régionales de santé. Il sera assisté par un directeur et le conseil d'administration sera transformé en conseil de surveillance. Il s'agit aussi de *moderniser* le statut par l'octroi d'une plus grande liberté d'organisation et de recrutement, en soumettant les personnels à la concurrence et au productivisme d'actes. L'hôpital pourrait devenir un établissement public de santé, avec un statut nouveau défini par la loi et ne serait plus soumis au code des marchés publics.

Le rapport propose également de mettre les maisons de santé et les hôpitaux locaux à la disposition des professionnels de santé libéraux dans certaines zones rurales et périurbaines. Plutôt une bonne chose si cela devait permettre un exercice plus coordonné de la médecine. On peut craindre que le manque de médecins amène à transférer dans ces maisons un certain nombre de missions à des personnels moins qualifiés.

Ce rapport comme le rapport Ritter sur les Agences Régionales de Santé façonnent l'armature d'un système de santé fonctionnant comme un marché. Ils s'inscrivent dans la logique de la RGPP, et de la volonté présidentielle de se débarrasser du « modèle social français ». ■

Elizabeth Labaye



© Clément Martin

« STAGFLATION » AU NORD, ÉMEUTES DE LA FAIM AU SUD

# Une crise globale et profonde

Dérisoire est l'ultimatum lancé par le G7 – les gouvernants des sept pays les plus riches du monde –, réuni à Washington les 12 et 13 avril, aux banques internationales. Elles doivent publier, dans un délai de 100 jours – sinon quoi ? – leur degré d'exposition au risque. Les agences de notation, quant à elles, sont sommées d'établir une échelle de notation différente pour les produits complexes qu'elles notent. Des décisions qui ne changeront rien à la profondeur de la crise. Elle ne suscite, pour le moment, aucune réaction concrète commune de ces pays. La politique semble avoir perdu ses droits.

## FMI

Pourtant, et pour une fois, le FMI a livré une analyse objective de la crise reprenant l'ensemble des éléments pour insister sur les possibilités d'une dépression internationale à commencer par les États-Unis. Il a revu toutes ses prévisions de croissance à la baisse, y compris celle de la Chine. Le rapport se termine par un appel à une politique de relance concertée au niveau mondial. Vœu pieu s'il en est, mais révélateur de la perte de substantifique moelle des politiques d'inspiration libérale. Sans faire d'autocritique explicite, le FMI vient d'opérer un tournant.

## Banque mondiale

Comme la Banque mondiale. Confrontée aux émeutes de la faim dans la plupart des pays classés dans le tiers-monde, son président Robert Zoellick a proposé, le 2 avril, d'épauler une nouvelle révolution verte visant à augmenter la production agricole dans les pays les plus pauvres – une notion qu'il faudrait revoir. Proposition qui évite de tirer les bilans des politiques d'ajustement structurel mises en œuvre depuis les années 1980, à partir de la première crise de la dette qui touche le Mexique en août 1982. Politiques à trois volets, déréglementation, privatisation et équilibre des finances publiques par la baisse des



© istockphoto - Philippe

dépenses, passant par la diminution du nombre d'agents de l'État. Dans le même temps, une orientation générale était donnée vers le « tout à l'exportation » dans des pays où la production de matières premières domine. Et ce, au détriment des cultures vivrières. On s'aperçoit aujourd'hui, dans la crise, qu'un crime s'est commis contre ces populations. L'héritage du colonialisme n'y est pas étranger. Ainsi le Burkina-Faso consomme de la baguette, qu'il importe, au détri-



ment de ses traditions, et exporte des haricots verts. Les nécessités liées au service de la dette – pour les pays d'Afrique, surtout une dette publique, vis-à-vis des États anciennement colonisateurs qui pourraient l'annuler – servent de justification à cette nouvelle forme de domination.

## Matières premières

L'augmentation actuelle du prix des matières premières, résultat comme le note le FMI de la spéculation, a été un acteur déclencheur révélant toutes les déstructurations de ces économies exposées au feu de la mondialisation libérale. Elles ont orienté leurs productions vers les besoins du marché mondial tout en laissant les sociétés privatisées réaliser le profit maximum sur le dos des populations. Il a fallu cette révolte, ces grèves, ces morts pour que le monde prenne conscience de la nécessité de construire d'autres politiques, de tourner les productions agricoles vers les besoins des populations pour offrir à ces pays une chance de manger à leur faim et de se développer. L'éthique rejoint ici les nécessités économiques.

Nicolas Bénies

• 27 questions d'économie contemporaine, sous la direction de Philippe Askenazy et Daniel Cohen, est ambitieux. Il veut montrer que l'économie doit servir à éclairer les choix des citoyennes et des citoyens. De « La croissance rend-elle heureux ? » – la réponse est non et suppose la définition de nouveaux indicateurs – à « Perspectives de recherche en politique de la concurrence », l'article le plus intéressant, le plus neuf, en passant par les marchés financiers à la fois rationnels et absurdes, la mondialisation et les guerres, le marché du travail, la flexisécurité, ces rubriques comme les autres ouvrent des débats. Un certain degré de rupture avec le libéralisme ambiant, tout en acceptant les contraintes de cette économie de capitalisme libéral, rend la lecture stimulante. À lire pour approfondir certaines questions et éviter les idées toutes faites quelles qu'elles soient.

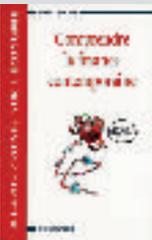
27 questions d'économie contemporaine, sous la direction de Philippe Askenazy et Daniel Cohen, Economiques 1/Albin Michel, 536 p., 25 euros.



## Revue

### Renouveau de l'économie

« Regards croisés sur l'économie » – éditions La Découverte – est une association qui réunit des jeunes économistes et sociologues pour renouveler les recherches sur ces sciences sociales. Ils et elles publient une revue dont le dernier numéro porte sur la finance contemporaine. Des spécialistes reconnus apportent leur contribution à l'analyse de la crise actuelle.



## Questions sur le livre

### Le livre en questions

Réunir un libraire, quatre éditeurs, un traducteur et poète, un spécialiste d'internet, une bibliothécaire et un diffuseur est en soi un tour de force. Pour analyser l'avenir de l'objet-livre, une nécessité. Comment le faire vivre dans un contexte de concentration de la presse – la restructuration du Monde est là pour en témoigner – et de l'édition. Question clé pour le futur de la culture.

• Le livre : que faire ? R. Alberto, F. Combes, J. Fauchon, E. Hazan, H. Korb, F. Salbans, A. Schiffrin, J. Vidal. Éd. La fabrique, 95 p., 12 euros.



## Carte famille nombreuse

### Recul

Face au tollé suscité par l'annonce du désengagement de l'État en faveur des tarifs sociaux de la SNCF, le gouvernement a dû reculer. La carte « *famille nombreuse* » est non seulement rétablie mais élargie aux familles monoparentales et aux familles modestes avec deux enfants, prise en charge par le budget de l'État grâce à un dividende supplémentaire versé par la SNCF à l'État. Elle ne sera donc pas soumise aux aléas de la politique commerciale de la SNCF. Cette mesure avait été annoncée dans le cadre de la RGPP pour trouver des économies sur le dos des politiques sociales jusqu'à mettre à mal la politique familiale française.

## Lu ça et là

### 200 000

dongs, soit 8 euros par mois : ce que demandent 17 000 ouvriers d'une usine de chaussures Nike dans le sud du Viet Nam, cela correspondrait à 15% d'augmentation (*Libé*, 2/04/08).

### 5,1%

Les syndicats allemands des employés publics ont obtenu cette augmentation le 31/03, après plusieurs grèves d'avertissement ; les conducteurs de trains ont obtenu... 11% dans un contexte de hausse de l'inflation (*Le Monde*, 2/04/08).

### 2,6 millions d'euros

Coût global du départ de Denis Gautier-Sauvagnac, ancien président de l'UIMM ; l'organisation patronale disposerait d'un trésor de guerre d'environ 600 millions d'euros pour « entraide professionnelle » en cas de grève (*Le Monde*, 22/03/08).

### 101,37 milliards d'euros

Gains des entreprises du CAC 40 en 2007 (*Le Monde*, 22/03/08)

### 7,5 milliards d'euros

Gains d'Arcelor Mittal en 2007 (*Le Monde*, 6/03/08).

### 1 600 euros

Salaires mensuel d'un mécanicien de l'usine sidérurgique de Gandrange (57, idem), qui sera bientôt fermée.

### - 15%

Baisse de l'aide publique française au développement en 2007 (*Libé*, 6/04/08).

**LA PROCHAINE NÉGOCIATION TRIENNALE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE** sera précédée d'une conférence tripartite (6 mai) réunissant représentants de l'État et des partenaires sociaux. Le gouvernement y présentera, avec l'offre valable d'emploi, un nouveau dispositif de contrôle de la recherche d'emploi qui devrait faire l'objet d'un projet de loi. Sylvette Uzan-Chomat, responsable nationale du SNU-ANPE (FSU), répond à *L'US Mag*.

## Chômeurs sous surveillance

**L'US Mag : Qu'est-ce qu'une offre valable d'emploi ?**

**Sylvette Uzan-Chomat :** « L'offre valable d'emploi » dérive de la notion « d'emploi convenable » qui, depuis la Convention n° 44 de l'OIT<sup>(1)</sup> adoptée en juin 1934, désigne « l'emploi que ne peut refuser sans motif valable un chômeur secouru sous peine de perdre ses allocations ».

Depuis une quinzaine d'années, les conditions se sont déjà fortement durcies. Alors que le décret antérieur excluait de l'emploi convenable les emplois « ne présentant pas un caractère de stabilité normale », la loi de 1993 impose la flexibilité, et l'emploi doit désormais être accepté « quelle que soit la durée du contrat de travail offert ». L'emploi convenable doit être compatible à la formation du deman-



© DR

la mobilité qui lui sont proposées ». Or certaines aides à la mobilité ont capacité de favoriser l'installation du chômeur reprenant un emploi dans tout pays européen...

Le projet de loi actuel s'assortit de deux obligations supplémentaires. Celle d'une durée quotidienne de transport pouvant aller

porté à l'ensemble du salariat pour lequel le chômage accèntuerait la pression à la baisse des rémunérations.

**L'US Mag : Qu'est-ce que l'offre valable d'emploi révèle de la fusion ANPE-Assedic ?**

**S. U.-C. :** Ces deux mesures existent dans d'autres pays européens : en Allemagne, où l'obligation de transport quotidien est toutefois réservée aux chômeurs sans charge de famille ; en Belgique ; en Grande Bretagne où l'obligation de mobilité professionnelle, géographique et d'accepter une baisse de salaire intervient à partir de la 13<sup>e</sup> semaine de chômage. Ils ont non seulement directement accru la proportion de travailleurs pauvres, mais ont créé des réserves de main-d'œuvre paupérisée par éviction de l'assurance chômage avec report sur la solidarité ou sur d'autres minima sociaux (invalidité).

Le journal *Les Échos* en date du 14 avril faisait état des espoirs que le gouvernement formulait dans le fait que des prescriptions précises et chiffrées balayent les scrupules des agents du service public de l'emploi à sanctionner les demandeurs d'emploi. Aujourd'hui 1 200 à 1 500 radiations « seulement » sont prononcées chaque mois par l'ANPE pour refus d'emploi, de formation ou de visite médicale. Les sanctions proposées consisteraient en suspension ou en diminution des allocations de chômage et devraient augmenter la proportion de chômeurs découragés ne maintenant pas leur inscription à l'ANPE. Ils deviennent alors statistiquement invisibles.

Se révèle ainsi ce que l'on comprenait mal jusqu'à présent : comment la fusion ANPE Assedic arriverait à ramener à 5% le taux de chômage. ■

**Propos recueillis par D. Rallet**

(1) Organisation Internationale du Travail.



© Clément Martin

deur d'emploi, mais la loi du 18 janvier 2005 a supprimé l'adjectif « antérieure » qui qualifiait depuis 1951 la « formation » : la formation de référence définissant l'emploi convenable peut devenir éventuellement celle de moindre qualification, suivie durant la période de chômage. La mobilité géographique peut être imposée au demandeur d'emploi par la loi de 2005 en fonction de sa situation personnelle et familiale et « des aides à

jusqu'à deux heures, et dont on imagine les répercussions sur la vie sociale et familiale. Enfin, alors que la seule obligation salariale définie jusqu'à présent évoquait un taux de salaire « normalement pratiqué dans la région et dans la profession », les chômeurs de plus de six mois auraient désormais l'obligation d'accepter un emploi rémunéré à 70% de leur emploi antérieur. C'est, à travers cette dernière condition, un formidable coup

# DOSSIER

## Réforme des retraites

### Un enjeu de société



Dossier coordonné par Matthieu Leiritz et réalisé par Gracianne Charles, Anne Féray, Élisabeth Labaye et Daniel Rallet

Le « rendez-vous de 2008 » fixé par la loi Fillon (2003) s'est ouvert, mais le gouvernement s'emploie à ce que le débat sur ses choix soit occulté. Des rencontres bilatérales sont organisées, semble-t-il pour la forme, donnant le sentiment que les choix sont déjà faits.

**X**avier Bertrand, ministre du Travail, entretient à longueur d'antenne le catastrophisme ambiant, l'allongement de la durée de cotisation serait la seule solution pour sauver le régime par répartition et donc l'avenir des retraites. Il feint d'en ignorer les conséquences : la baisse des pensions et donc l'appauvrissement des retraités. La FSU, la CGT et Solidaires ont organisé le 29 mars une première journée de manifestations. La FSU s'est prononcée pour une nouvelle journée d'action en mai avec les autres organisations syndicales. La mobilisation doit s'amplifier, si l'on veut mettre un coup d'arrêt aux régressions qui concernent toutes les générations. Les jeunes, entrés plus tardivement dans la vie active, voient se profiler devant eux des années supplémentaires de travail sans être certains du montant de leur retraite. Les femmes sont les premières victimes des lois Fillon et Balladur, en raison de leurs carrières plus heurtées et de leurs salaires souvent inférieurs à ceux des hommes. Les enseignants, avec la suppression de fait de la CPA, subissent des fins de carrière difficiles. Faudra-t-il partir avec des retraites diminuées ou rester plus longtemps au détriment parfois de sa santé ? Cette situation pèse sur la confiance dans le régime par répartition ; c'est ce que souhaitent le gouvernement, ses alliés du Medef et de l'assurance privée, qui verraient bien chacun se construire « sa » retraite dans le cadre d'une société toujours plus inégalitaire. Pour le SNES et la FSU, il est urgent de débattre et de mobiliser, pour redonner la confiance dans l'avenir des retraites, pour empêcher les régressions en cours et à venir, et imposer de nouveaux droits, pour affirmer que le financement des régimes par répartition est tout à fait possible, grâce aux gains de productivité et à un meilleur partage de la richesse produite. Les enseignants doivent prendre toute leur place dans cette bataille. ■

## Effets de la réforme 2003

La réforme de 2003, selon François Fillon, a représenté « un effort important demandé aux fonctionnaires ». Mesures les plus visibles : l'allongement du nombre des annuités requises pour obtenir une pension au taux maximum et une décote fortement pénalisante. De quoi signifier aux plus jeunes d'entre nous que

la solidarité ne leur garantira pas une retraite suffisante, et qu'il serait prudent pour eux d'épargner ou de racheter leurs années d'études.

À cela s'ajoute la réforme des bonifications pour enfants qui, cherchant à en écarter les pères, a créé une régression pour



© DR

### CATHERINE, NOUVELLE RETRAITÉE

Catherine A., professeur de lettres classiques à Montpellier prend sa retraite à la rentrée 2007, quelques mois avant ses 60 ans. En effet, mère de trois enfants, nées au cours de son activité professionnelle, elle pensait bénéficier de trois annuités de bonification comme le rectorat de Montpellier le lui avait indiqué. Mais c'était ignorer la conception bureaucratique des juristes de Bercy.

Ses deux filles aînées, nées en 1973, sont jumelles. À l'occasion de leur naissance, Catherine a pris les congés de maternité prévus par la réglementation de l'époque, soit 12 semaines (quel que soit le nombre d'enfants). Les vacances scolaires qui les encadraient ont été bienvenues.

Pour les deux jumelles, l'administration ne lui décompte qu'une seule annuité de bonification car pour le ministre, la bonification a une valeur « compensatrice d'un préjudice de carrière ». « Celui-ci est rattaché à la durée effective d'éloignement du travail et est sans rapport avec le nombre d'enfants en tant que tel »<sup>(1)</sup>. La naissance de jumeaux ne vaut qu'une année de

bonification (pour le seul aîné) sauf à justifier d'un congé d'au moins quatre mois. Sa troisième fille naît en septembre 1979. Pour éviter une naissance prématurée, elle a besoin d'un congé maladie au cours de sa grossesse. Pour concilier vie familiale et vie professionnelle, Catherine choisit d'exercer à temps partiel pendant l'année scolaire 1980-81, ce qui a des conséquences sur sa pension. Mais ne rentre pas dans les compensations prévues par les textes ! ■

(1) Réponse à la FSU, 31 janvier 2008



© DR

### ETIENNE, PROFESSEUR EN FIN DE CARRIÈRE

Qu'est-ce qui t'a poussé à demander une CPA ?

J'ai eu la chance d'entrer dans l'Éducation nationale à 19 ans, comme l'IPESien<sup>(1)</sup>. J'aurai donc les 41 annuités de cotisations requises au moment de prendre ma retraite, dans trois ans. J'ai enseigné pendant la plus grande partie de ma carrière en classes post-bac : BTS, DECF et DPECF (diplôme d'études comptables et financières, diplôme préparatoire aux études comptables et



© DR

financières). Or dans le cadre de la « modernisation » de la filière DECF, l'enseignement des mathématiques a été supprimé. Je me retrouve donc dans des classes de Terminales STG et ES. Je ne peux m'empêcher de ressentir cela comme une rétrogradation, d'autant plus que les classes en question sont difficiles, tous les collègues qui les ont peuvent en témoigner. Est-ce une question d'âge, ou les conditions de travail se sont-elles réellement dégradées ? Toujours est-il que j'éprouve actuellement une certaine lassitude, pour ne pas dire un stress permanent, à me battre pour essayer de faire passer un message à des élèves agités et peu motivés.

Par ailleurs, mon épouse qui était institutrice a pris sa retraite l'an dernier, nous avons de nombreux petits-enfants qui nous sont souvent confiés, et j'aimerais pouvoir consacrer à l'une et aux autres plus de temps.

La CPA induit une baisse sensible de ta rémunération. Cela ne t'a pas arrêté ?

Mariés très jeunes, nous avons eu tout de suite des enfants, mon épouse a commencé à travailler après trente ans, quand notre dernière fille est allée à l'école primaire.

### Quelques régressions

#### CPA

En 2003, seuls 32,6 % des certifiés travaillaient à temps complet au moment de liquider leur retraite. En 2007, ils sont 51,6 %. Cette proportion est appelée à augmenter. En cause, la fin du congé de fin d'activité et la réforme de la cessation progressive d'activité. La CPA était,

avant 2003, possible à 55 ans et permettait de travailler 50 % en étant rémunéré 80 %. Depuis 2004, les conditions d'accès se sont durcies (57 ans et 33 ans de cotisation au lieu de 25) et les conditions de rémunération moins attractives s'apparentent à celles d'un temps partiel amélioré.

# pour les personnels enseignants

nombre de mères, particulièrement celles qui ont débuté leur vie professionnelle en tant qu'auxiliaires. L'application confine à l'absurde. La promesse non tenue d'une seconde carrière, la dégradation profonde de la CPA, l'absence de toute réflexion sur les fins de carrière, les conditions de travail dégradées renvoient

le plus grand nombre à un arbitrage impossible : prolonger coûte que coûte son activité ou accepter une pension réduite (cf. tableau page ci-contre).

Ces trois portraits illustrent le concret de la réforme des retraites pour les enseignants.

Avec un seul salaire de débutant, nous avons pris l'habitude d'adapter notre train de vie à nos modestes moyens financiers. Actuellement je suis agrégé hors-classe, nous sommes propriétaires de notre logement, sans crédit important à rembourser, et nous avons pu faire quelques économies. Malgré la retraite très faible de mon épouse (à peine plus de six cents euros par mois) et la perte de quarante pour cent sur mon salaire, nous avons fait nos comptes, nous devrions pouvoir nous en sortir. Après tout, l'argent n'est pas une fin en soi, et nous avons choisi d'en sacrifier une partie pour une meilleure qualité de vie. ■

(1) Les étudiants recrutés sur concours aux IPES avaient le statut d'élève professeur. Les années à l'IPES sont prises en compte pour la retraite. Les IPES ont été supprimés à la fin des années 1970.



**ESTHER,  
JEUNE PROFESSEUR**

**À** encore 32 ans, je suis bien loin de la retraite, me direz-vous. Cependant, dès mon entrée dans l'Éducation

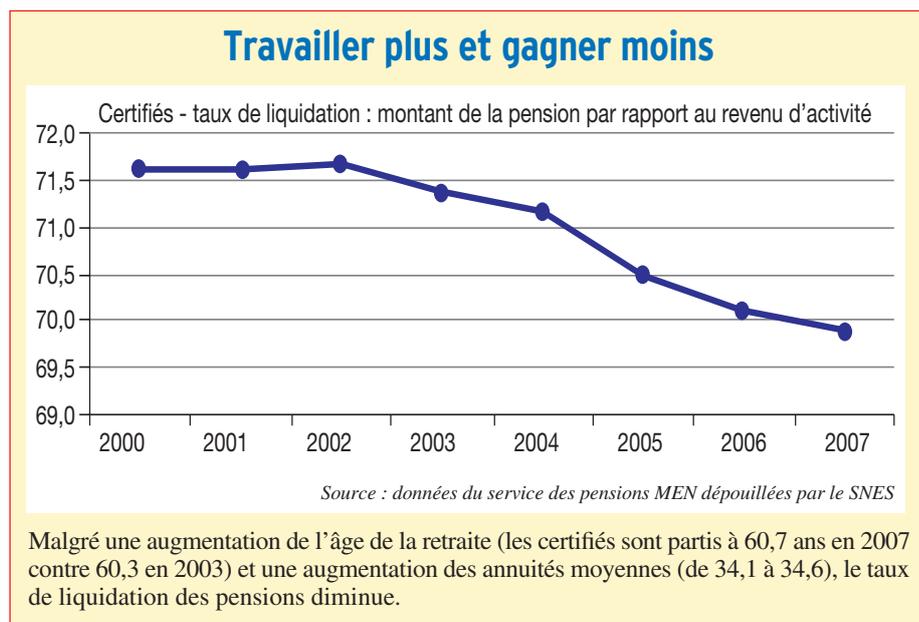
nationale en 2000, le sujet ne m'a pas échappé. Tout d'abord parce que, comme beaucoup, je n'ai commencé à enseigner que bien tard, 25 ans, après avoir travaillé en tant que MA, télé-conseillère... Ensuite parce que l'année 2003 a mis sous les feux de la rampe le sujet des retraites : après trois ans d'enseignement seulement, il fallait déjà que je m'intéresse à ma retraite. Oui, ce n'est pas parce que j'enseigne les lettres classiques dans un petit collège ardennais que je suis passée à côté des réformes. Le calcul fut alors vite fait : si je m'arrête à 60 ans, je n'aurai que 35 ans de cotisation, et malgré les 11 trimestres CNAV validés par les emplois que j'ai occupés au cours de mes études, j'aurai à 60 ans une décote de 20 %, et un taux de pension de 54 %.

Alors, comme cela fut clamé haut et fort à l'époque, j'avais la possibilité de racheter mes années d'études. Oui, mais comme les emplois que j'occupais ne suffisaient pas et parce que j'ai souhaité me consacrer

uniquement au concours l'année où je l'ai passé, j'ai dû contracter un prêt étudiant et bien évidemment, en début de carrière il a fallu le rembourser. À cela s'est aussi ajouté le fait qu'il fallait bien que je possède un véhicule pour me rendre dans le petit collège où j'avais été affectée, car il n'était pas fourni avec le concours ; en plus la misère des transports en commun ne me permet pas d'envisager une autre solution. Bref, beaucoup de frais pour mes premières années.

Maintenant, je pense sérieusement à épargner, mais je n'arrive pas à obtenir ma mutation, et, à force de faire de nombreux kilomètres, puisque j'ai préféré habiter près d'une grande ville, ma voiture vieillit, elle aussi, et avec la hausse du prix de l'essence... Bref, il va falloir que j'engage des frais à ce niveau.

Ah oui, et mon loyer a aussi pris 35 % en huit ans. Donc à ce rythme-là, quelle sera ma retraite ? ■



## Bonifications pour enfant

En 2003, 88 % des femmes ont au moins une bonification pour enfant (moyenne 8,7 trimestres). En 2006, elles sont 73,7 % (moyenne 7,6 trimestres). Depuis 2004 la bonification, attribuée pour un enfant né avant 2004, est conditionnée à l'interruption de l'activité d'au moins deux mois. Pour les enfants nés après, c'est l'interruption de l'activité ou sa réduction qui sera compensée. La loi privilégie un modèle que les femmes suivent de moins en moins souvent.

## Rachat des années d'études

**Votre salaire n'y suffit pas !** Pour racheter trois ans, à 25 ans, il vous en coûtera 36 % de votre traitement annuel brut. A 55 ans, 86,4 %. Même négociable par trimestre et avec des options moins coûteuses (par exemple juste pour limiter la décote), le rachat des années d'étude n'a pas fait recette : 40 dossiers déposés en 2004 et 2005 pour peut-être un million d'ayants droit.



Depuis près de 25 ans, avec l'avènement du néo libéralisme, le discours dominant s'emploie à présenter le démantèlement individuelles de mise en concurrence. Le système des retraites n'y échappe pas. Passage en revue de quelques-unes de

## « Des réformes équitables » Mais pour qui ?

### Pas pour les retraités

L'amélioration des pensions depuis le début des années 70 a permis de réduire la pauvreté chez les personnes âgées, dont le niveau de vie moyen est aujourd'hui à peine inférieur à celui des actifs. La réforme amorce une rupture historique : le nouveau mode de calcul des retraites plus l'indexation des pensions sur les prix organisent selon les projections du COR un décrochage spectaculaire du niveau de vie des retraités par rapport à celui des actifs de l'ordre de 20 à 30 points.

Attention : cette baisse se produira malgré des départs plus tardifs en retraite, avec des reports par exemple d'1,5 année pour les fonctionnaires d'ici à 2020.

L'appauvrissement de retraités est donc bien la perspective tracée par ces réformes.

### Pas pour les femmes

Ces réformes pénalisent davantage les car-

rières courtes, discontinues et à temps partiel des femmes : la discrimination indirecte exercée à l'encontre des femmes est patente.

Pour faire bonne mesure, le gouvernement a puni les femmes fonctionnaires en réduisant les bonifications enfants (pourtant maintenues dans le secteur privé).

### Pas pour ceux qui entrent tardivement dans la vie active

L'allongement des études, vérifié pour l'ensemble de la population, mais plus particulièrement pour nos professions, est une mutation sociale profonde dont l'impact sur les pensions est ignoré. Aujourd'hui, pour les collègues ayant bénéficié des IPES ou d'un recrutement précoce, l'impact de la réforme est modeste. Demain, ce n'est plus 16 % d'une génération comme aujourd'hui (liquidant sa retraite) qui aura achevé des études supérieures, mais 30 % puis 50 %. Selon une note

récente du COR, les entrées plus tardives dans la vie professionnelle vont expliquer les 4/5 du report de départ en retraite et l'allongement de la durée de cotisation seulement 1/5.

Pour les jeunes générations recrutées au CAPES en moyenne à 26 ans, le taux plein ne serait acquis qu'à 67,5 ans.

Le gouvernement a fixé le rachat des trimestres d'études à prix d'or (voir page précédente), refusant de reconnaître l'impact de cette mutation sociale et l'effet positif de l'élévation des qualifications. Dans cette société, les rentiers sont mieux servis.

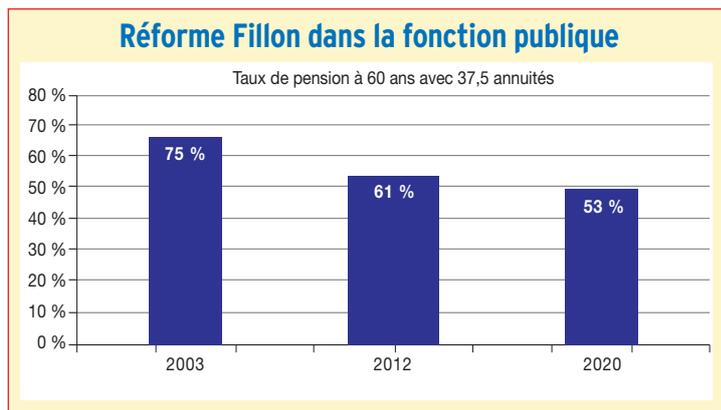
### Pas pour les chômeurs, les précaires, les carrières incomplètes

Le gouvernement prétend déplorer le nombre croissant des petites retraites, mais ce sont les réformes qui fabriquent les petites retraites. Que sera la retraite des actuels Rmistes, des caissières d'hypermarchés, des vagues de chômeurs et de précaires depuis les années 80 ? L'avenir pour ces travailleurs pauvres, ce n'est pas une pension, c'est un minimum social (le minimum vieillesse) aujourd'hui inférieur de 25 % au seuil de pauvreté.

### Pas pour ceux qui sont en difficulté avec leur travail

Collègues ayant épuisé leur énergie dans des conditions de travail difficiles, en manque de reconnaissance, passez votre chemin, le « travaillez plus longtemps », ce n'est pas pour vous.

Où ont été débattus tous ces choix de société ? Le paravent du vieillissement a été bien utile pour les masquer. ■



## « Décider librement » Un monde imaginaire

Les réformes reposent sur la promesse de l'émergence d'un individu calculateur, qui se débat avec des règles très compliquées et doit en permanence faire des choix de vie et de carrière, dont il ne saura la pertinence... qu'au moment de prendre sa retraite : on demande à cet individu de réussir la performance de faire les « bons choix » en situation d'incertitude puisque les fameuses règles compliquées sont appelées à évoluer.

Avec l'idéologie de la « retraite à la carte », chaque assuré devient un cas particulier qui est rendu « responsable » de sa retraite. Le « bon » assuré fait les « bons » choix, par exemple, il va travailler plus longtemps pour avoir une meilleure pension. Le « mauvais » assuré est une sorte de « passager clandestin », qui, avec sa carrière courte, sa pénibilité au travail, sa situation de chômeur, ne « veut » pas travailler plus longtemps, et espère « profiter » du système (autrefois,

dans un autre monde, on aurait dit qu'il comptait sur la « solidarité » des autres assurés), mais qui grâce à la vigilance de nos réformateurs est sanctionné par la double peine (décote et 41 annuités).

Dans ce monde imaginaire du « libre choix », les contraintes sociales ont disparu ou sont les mêmes pour tout le monde.

Ce qui est en question, ce ne sont pas des règles collectives, des normes sociales, des choix politiques, non, la question, c'est vous. ■

### Petite chronologie

**1853**

*La loi du 9 juin reconnaît aux fonctionnaires un droit à pension.*

**1924**

*Création d'un régime commun à tous les fonctionnaires ; le code des pensions en précise les règles.*

**1945**

*Au sein de la Sécurité sociale, le régime général de l'assurance vieillesse ouvre un droit à pension de 40 % du salaire moyen pour 120 trimestres cotisés. L'âge de la retraite est de 65 ans.*

**1964**

*Réforme du Code des pensions. Le salaire de référence est celui des six derniers mois, au lieu des trois années.*

ent des systèmes de solidarité sociale comme inévitable, afin paradoxalement d'en sauver une part, et ce au profit de logiques de ces fausses évidences, martelées sans relâche par l'idéologie conservatrice, mais qui ne résistent pas à l'analyse des faits.

## « Inévitable » Allonger la *durée d'activité*

L'allongement de la durée d'activité préconisée par la réforme Fillon repose sur une idée apparemment toute simple : on meurt en moyenne plus tard, il faudrait donc travailler plus longtemps pour compenser le poids que les gains d'espérance de vie font peser sur notre régime de retraite.

C'est oublier ou feindre d'ignorer que les variables démographiques ne suffisent pas à déterminer l'équilibre d'un régime de retraite, y compris par répartition : taux d'emploi, évolution des salaires, niveau de cotisations sont autant d'éléments constitutifs de l'équilibre d'un régime de retraite et de leviers sur lesquels il est possible d'agir.

Dans un contexte de chômage massif, allonger la durée d'activité pour augmenter le nombre de cotisants est une solution inefficace : 54 % seulement des 55-59 ans ont un emploi, et 60 % des actifs sont privés d'emploi au moment où ils partent en retraite.

Tandis que les dispositifs de gestion des fins de carrière ont été considérablement dégradés,

que les négociations sur la pénibilité du travail restent bloquées, l'allongement de la durée d'activité pour une retraite à taux plein va à l'encontre de l'aspiration de nombreux salariés (cf. le succès du dispositif longues carrières), et n'aboutit en pratique qu'à une baisse du niveau moyen des pensions et à une fragilisation du compromis intergénérationnel.

Alors que le partage de la richesse créée s'est fortement déformé au détriment des salariés depuis le début des années 80, ceux-ci sont à nouveau sollicités tandis que leurs employeurs restent exonérés de tout effort contributif. Exhortés à travailler plus longtemps, sanctionnés par la baisse du niveau de leurs pensions, les salariés sont ainsi privés des retombées positives des gains de productivité sur leurs conditions de vie.

Au nom du bon sens « plus de cotisants, c'est moins de retraités », la réforme Fillon masque le choix d'une régression sociale, d'un partage de la richesse qui exclut d'office ceux qui par leur travail ont contribué à la produire. ■



© Clément Martin

**Les variables démographiques ne suffisent pas à déterminer l'équilibre d'un régime de retraite, y compris par répartition.**

## « Impossible » Accroître le *financement*

Pour imposer l'allongement de la durée d'activité, le gouvernement manie l'argument du déséquilibre croissant du système de retraites, le déficit estimé atteignant un niveau alarmant à l'horizon 2050 : 3,1 % du PIB, soit l'équivalent de 125,5 milliards d'euros 2006.

Or, ces besoins de financement viennent d'être revus à la baisse par les dernières prévisions du COR. Des gains d'espérance de

vie moins élevés, une évolution plus favorable de la fécondité et du solde migratoire ramènent le déficit attendu à 68,8 milliards euros, soit 1,7 point de PIB en 2050.

Néanmoins, malgré ces nouvelles données, gouvernement et patronat s'entêtent à vouloir imposer un nouvel allongement de la durée d'activité, comme s'il n'existait aucun autre levier d'action.

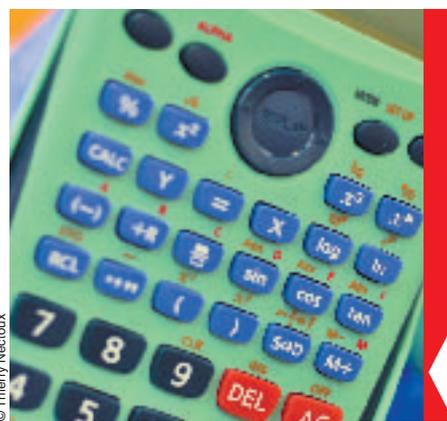
Avec des prévisions démographiques pourtant plus défavorables, les simulations effectuées en 2001 par le COR avaient à l'époque montré qu'un maintien de la durée d'activité à 37,5 annuités pouvait être financé par une augmentation d'à peine 0,4 point/an des cotisations versées.

Dans un contexte de croissance même modérée du PIB (avec des gains de productivité

évalués à 1,8 % en moyenne par an, les prévisions du COR tablent sur un doublement du PIB à l'horizon 2050), une répartition différente de la richesse produite (la part des salaires dans le PIB a baissé de 7 points depuis le début des années 80), une remise en cause des niches sociales dont bénéficient les entreprises (évaluées à 1 point de PIB par la Cour des Comptes en 2006), augmenteraient la masse des cotisations et permettraient de couvrir les besoins de financement.

Aucun déterminisme économique ne peut justifier le choix de l'allongement comme variable d'ajustement. Mais gouvernement et patronat s'opposent à l'accroissement du financement, préférant multiplier niches sociales et fiscales au détriment de la collectivité.

Malgré les sacrifices imposés aux salariés, le refus de consacrer une part croissante de la richesse produite au financement des retraites face à une population qui vieillit, ne peut dès lors générer qu'un creusement des inégalités et déboucher sur l'appauvrissement de la plupart des retraités. ■



© Thierry Nectoux

**Aucun déterminisme économique ne peut justifier le choix de l'allongement comme variable d'ajustement.**

**1971**

*La loi Boulin* porte le taux plein du régime général à 50 % pour 150 trimestres cotisés.

**1973**

Les régimes complémentaires au régime général deviennent obligatoires.

**1983**

Le droit à retraite du régime général est abaissé de 65 à 60 ans. Une décote est créée pour ceux qui partent avant 65 ans ne totalisent pas 150 trimestres.

**1991**

*Livre blanc de Rocard*

**1993**

*Réforme Balladur* du régime général. 15 ans après, les pensions ont diminué de 20 %. C'est la première remise en cause majeure des droits à retraite. Ceux-ci avaient enfin permis que le taux de pauvreté des retraités, 27 % en 1970, rejoigne celui des salariés (6 %).

## Entretien

## « Partir dès que possible »

**Dominique Cau-Bareille** est ergonomiste. Dans le cadre du CREAPT\*, elle effectue une recherche financée par le COR sur les fins de carrière des enseignants.

Pour le secondaire, elle a travaillé sur la base d'entretiens semi-directifs avec 25 professeurs de collège de plus de 50 ans.

**L'US Mag : Qu'est ce qui a motivé votre recherche ?**

**Dominique Cau-Bareille :** Au moment où l'on parle de retarder l'âge de départ à la retraite, comprendre ce qui se joue dans les dernières années de vie professionnelle est très important. Cette question est d'autant plus d'actualité que l'on constate que dans leur majorité les salariés, quels que soient les secteurs d'activité, souhaitent partir *dès que possible*. Éclaircir la problématique des fins de carrière, c'est à la fois identifier les mécanismes de régulation mis en œuvre par les enseignants dans leur activité professionnelle, leurs stratégies d'aménagements du temps de travail, leurs choix pour tenter de préserver leur équilibre, leur santé ou leur bien-être : passer à temps partiel, prendre la retraite anticipée, prendre sa retraite à l'âge prévu ou prolonger.

**L'US Mag : Quels sont les éléments qui participent au désir de partir précocement ou de continuer à temps partiel ou à temps plein ?**

**D. C.-B. :** L'hypothèse construite dans une perspective ergonomique est que ces choix dépendent à la fois de leur trajectoire professionnelle, de leur propre évolution (formation, motivation, santé...) et des évolutions du système de travail dans lequel s'est déroulé leur parcours professionnel durant les 30-40 dernières années. Les parties prenantes de ce système de travail qui définissent les conditions de travail des enseignants sont d'une part l'institution avec ses règles, ses contrôles, ses nombreuses réformes, les collègues en référence à la dimension collective du travail, et d'autre part les personnes auxquelles ils s'adressent, les élèves bien sûr avec qui se joue la relation de formation et leurs parents.

**L'US Mag : Même si votre recherche est encore en cours, pouvez-vous nous donner quelques éléments ?**

**D. C.-B. :** On note d'abord des stratégies d'aménagement du temps de travail et du contenu du travail visant à limiter la charge de travail, souvent perçue comme lourde, vu l'accroissement des effectifs des élèves par classe, l'augmentation des tâches administratives, les heures supplémentaires. Ainsi, de nombreuses stratégies progressives de retrait concernent les activités connexes à la situation d'enseignement : certains ne veulent plus être professeurs principaux, responsables de niveaux, participer à des ateliers à la pause de midi, etc.

C'est aussi un refus fréquent de faire des heures supplémentaires, justifié par une fatigue plus importante pour assurer un service à temps plein en fin de carrière, quitte à se mettre en CPA si les injonctions des établissements sont trop fortes. Une autre manière de limiter la charge de travail, est la volonté de plus en



**De nombreuses stratégies progressives de retrait concernent les activités connexes à la situation d'enseignement : certains ne veulent plus être professeurs principaux, responsables de niveaux, participer à des ateliers à la pause de midi, etc.**

plus marquée de ne travailler que sur deux niveaux de classes. Aborder la question de la charge de travail, c'est aussi mettre au cœur du débat le rapport aux élèves et aux parents. Les enseignants sont unanimes pour dénoncer beaucoup plus de difficultés que dans le passé – à faire travailler les collégiens qui ont « *de moins en moins le sens de l'effort* », des problèmes d'attention –, et à gérer l'hétérogénéité des classes.

Les enseignants ont le sentiment que les élèves collaborent beaucoup moins que par le passé à l'enseignement : « *Aujourd'hui, c'est quand même devenu extrêmement difficile d'arriver à motiver ces jeunes sur des objectifs de travail* » regrettait l'un d'eux. Les enseignants sont donc pris dans des exigences contradictoires : d'un côté des élèves concrets, au rapport difficile avec le travail, de l'autre côté des programmes qui préconisent l'enseignement des concepts abstraits – et ceci dans un temps de plus en plus compressé.

Cela génère un coût d'autant plus important que les enseignants avancent en âge de telle sorte qu'ils sont conduits à adopter trois stratégies très douloureuses en fin de carrière : – déployer encore plus d'énergie dans le rapport aux collégiens pour capter leur intérêt, – faire un maximum de travail en classe avec les élèves sachant qu'ils s'investissent très peu à la maison, – et renoncer à un niveau d'exigence estimé important du fait de leur expérience professionnelle pour maintenir l'identité d'une discipline, pour en préserver les fondements. Une amputation de l'activité source de souffrance, de désespérance de certains, dans un contexte où les collectifs de travail se délitent « *Ils ne me méritent pas, ils ne méritent pas les efforts que l'on peut faire dans leur direction* ». Ce renoncement est d'autant plus difficile qu'il est souvent associé à un sentiment d'impossibilité de maintenir un travail « de bonne qualité », posant la question de l'identité professionnelle. Un sentiment qui peut être à l'origine d'un désir de quitter un métier où l'on ne se retrouve plus, où les renoncements deviennent trop conflictuels. Mais il ne s'agit là que d'éléments globaux et partiels qui nécessitent encore bien des approfondissements.

\* Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail.

1995

*Échec de la tentative de création d'une caisse de retraites pour les fonctionnaires de l'État prévue par le plan Juppé.*

1997

*L'étude inter régimes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité établit que, pour la génération 1930, le taux de remplacement des salariés du privé est en moyenne de 84 % quand il est de 77 % pour les salariés du public.*

1999

*Rapport Charpin.*

2000

*Création du conseil d'orientation des retraites, chargé d'éclairer les enjeux.*

2003

*Le projet de loi Fillon approfondit la réforme Balladur, impose aux fonctionnaires une augmentation des annuités pour obtenir le taux maximum. Création d'une décote, qui pénalisera fortement les départs trop précoces au regard de la loi.*

Que voulons-nous ?

# Pour des retraites solidaires

La FSU estime que seul le système par répartition garantit sur le long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations. Ainsi la parité de niveau de vie entre actifs et retraités était globalement réalisée à la fin des années 80. La FSU est attachée au code des pensions dans la fonction publique. Elle se bat contre toutes les régressions en cours et à venir, et se prononce pour le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, soit 37,5 annuités pour une retraite complète.

Pour la FSU, le régime de retraites par répartition doit être amélioré pour prendre en compte les nouvelles situations (études, emploi, conjugalité ou parentalité...). De nouveaux droits sont donc indispensables.

## La FSU revendique la prise en compte gratuite d'études pour la durée d'assurance

L'allongement de la durée des études répond aux besoins de la société. Mais l'entrée plus tardive dans l'emploi rendra impossible pour de nombreuses professions un départ à 60 ans avec une retraite à taux plein. Le rachat actuel des années d'études, très onéreux, ne peut être une solution.

La FSU revendique également la validation des périodes de précarité qui pèsent lourdement sur le niveau des retraites.

## La FSU exige le rétablissement des bonifications pour enfants sans condition

Elles ont été supprimées pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, et les nouvelles modalités pour les enfants nés avant 2004 excluent de nombreuses situations. Or les femmes sont pénalisées dans leur carrière par l'éducation des enfants qui leur incombe de fait majoritairement. Les congés parentaux et temps partiels de droit sont le plus souvent pris par les femmes. Dans la fonction publique, la loi instaure la prise en compte gratuite des périodes non travaillées dans la limite de trois ans pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais pas pour les enfants nés avant cette date. La FSU revendique également l'extension de cette mesure, des droits nouveaux pour ceux qui ont élevé seuls leurs enfants. La réversion doit être étendue aux couples passés.



## La FSU demande la reconnaissance de la pénibilité

L'usure amène nombre de personnels à vouloir « partir dès qu'ils le peuvent », souvent au détriment de leurs droits à la retraite. Certaines catégories peuvent partir à 55 ans mais, pour la majorité, il n'y a aucune prise en compte de la pénibilité, de la dangerosité, des horaires décalés, qui devraient ouvrir le droit de partir en retraite avant 60 ans. Il faut aussi envisager de nouvelles formes

d'exercice des métiers prenant en compte les âges et les expériences acquises, et développer des perspectives de mobilité.

## La FSU souhaite une véritable CPA

Depuis la loi Fillon, les modalités de la cessation progressive d'activité (CPA) ne permettent plus cette transition activité/retraite. La FSU souhaite de nouvelles modalités reprenant les aspects positifs de l'ancienne CPA et avançant d'autres propositions pour l'améliorer et l'assouplir, en fonction des besoins.

## Accroître les financements : c'est possible et nécessaire

Pour la FSU, il faut accroître la part de la valeur ajoutée destinée aux salariés. Les régimes de retraite sont financés par des cotisations prélevées sur les salaires, mais des évolutions dans leur mode de calcul sont nécessaires pour une plus grande justice sociale. La taxation des revenus financiers et des patrimoines doit permettre d'inscrire plus de solidarité dans le financement. ■

## Que revendiquent les autres organisations syndicales ?

Tous les syndicats sont hostiles à l'allongement de la durée de cotisations à 41 ans, mais avec des nuances. Si la CGT, Solidaires et FO le refusent clairement, la CFDT estime que cet allongement ne peut se réaliser aujourd'hui en raison du faible taux d'activité des seniors. Tous exigent que soit stoppée la dégradation du taux de remplacement, tombé à 43 % du salaire brut pour le régime général du privé, sans forcément en tirer les mêmes enseignements.

Pour le Medef, l'augmentation de la durée de cotisation est peu efficace car, selon lui, les salariés anticipent leur fin de carrière et se « démotivent ». Il plaide donc pour un relèvement de l'âge légal, de 60 ans à 62 ou 63 ans.

En terme de financement, la CFDT estime qu'il faut une hausse des cotisations vieillesse concomitante à une baisse des cotisations Unedic (dont le régime est excédentaire) ; la CGT et FO estiment que cela ne suffirait pas et que l'indemnisation des chômeurs en subirait les conséquences. Les deux syndicats proposent une taxe sur les bénéfices non réinvestis (FO), une cotisation employeur sur la valeur ajoutée (CGT).

## 13 mai 2003

Plus d'un million de manifestants à l'occasion d'une journée de grève dans la fonction publique.

## 25 mai 2003

Manifestation nationale à Paris. Mais la CFDT, la CGC et la CFTC venaient de signer le 15 mai un accord avec le gouvernement. Fillon peut faire adopter la loi, en y incluant des concessions qui ne remettent pas en cause la logique régressive de l'ensemble.

## Mi-avril 2008

Le gouvernement devrait faire connaître ses choix pour le rendez-vous de 2008. Il a déjà fait savoir que, pour lui, l'allongement de la durée d'assurance à 41 ans en 2012 n'était pas négociable.



Commander à :  
Institut de recherches de la FSU,  
204, rue Romain-Rolland,  
93260 Les Lilas, institut@institut.fsu.fr

INRP, vendredi 16 mai

## Colloque

Outils conceptuels didactiques pour l'apprentissage de la langue étrangère, du français et des mathématiques en Sixième : aspects théoriques et mise en œuvre pédagogique.

**Vendredi 16 mai 2008**

de 9 h 30 à 17 h 30 à l'INRP, Lyon  
Cette quatrième journée d'études s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la didactique des langues étrangères, du français et des mathématiques en milieu scolaire. Elle est organisée par l'équipe de recherche INRP-ICAR « *De l'école au collège : Enseigner / Apprendre une langue étrangère en Sixième* » (coord. L. Audin).

**Professeur invité :** Danielle Bailly, professeur émérite de linguistique (UFR d'études anglophones, Université Denis Diderot, Paris 7).

**Inscription gratuite avant le 9 mai** à [christine.paquien@inrp.fr](mailto:christine.paquien@inrp.fr)

(Préciser nom, prénom, courrier, fonction précise, institution d'appartenance, lieu d'exercice, discipline).

14 et 15 mars à Paris

## Le colloque sur les Questions socialement vives en histoire géographie

Dans un contexte où les programmes deviennent eux-mêmes une question sensible, le thème du colloque fut d'une actualité quasi brûlante.

Il fut donc une belle occasion de réunir plus de 160 collègues autour d'historiens, didacticiens, enseignants et chercheurs à l'INRP, travaillant autour de ce thème.

Conférences et ateliers qui se sont succédés pendant ces deux jours ont permis de poser les enjeux de ces sujets dans l'enseignement de l'histoire géographie.

Nous remercions les participants de l'intérêt qu'ils ont montré tout au long du colloque, nous donnant à penser qu'il était parvenu à son but : rassembler la profession, réfléchir ensemble sur les finalités de notre discipline, reprendre en main notre métier en maîtrisant les problématiques qui traversent l'histoire et la géographie enseignées.

Dès maintenant, certains documents sont en ligne sur le site :

<http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?article3672>.

Et prochainement, un compte rendu plus détaillé du colloque. Les actes devraient être publiés d'ici la fin de l'année.

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2008

# Déréglementation

L'organisation de la rentrée est traditionnellement cadrée par une circulaire à destination des recteurs. Celle pour 2008 qui vient d'être publiée au BO n° 15 du 10/4/2008, sans aucune concertation préalable, passe sous silence toute forme de recommandations pratiques. Seules les orientations politiques subsistent, déclinées en 10 priorités. Les établissements devront donc « faire » avec leurs moyens dans le contexte de suppressions massives d'emplois, même en s'affranchissant de la réglementation en vigueur. Le texte est un condensé des choix idéologiques inscrits dans le désengagement de l'État et la réduction des dépenses publiques : orientation fondée sur la seule découverte de l'entreprise et l'orientation active, nouveau dispositif d'alternance pour les élèves à partir de 15 ans (DIMA), réduction de l'éducation prioritaire au plan Espoir Banlieue, développement du bac pro 3 ans et

extension des labellisations « lycées des métiers », extension des classes bilangues et mise en place, « dans la mesure du possible », des groupes de compétences en LV, introduction d'un enseignement d'histoire des arts, assouplissement de la carte scolaire, généralisation de l'accompagnement éducatif avec tous les risques d'externalisation...

Certaines orientations, comme par exemple l'« avancée significative de la parité filles garçons dans les séries scientifiques et technologiques », relèvent de l'effet d'affichage. Ainsi il ne suffit pas de déclarer que le nombre d'emplois d'enseignants référents doit être à la hauteur des besoins, qu'une formation doit être offerte aux AVS ou un appui pédagogique aux enseignants pour que la qualité de la scolarisation des élèves handicapés soit garantie. De même, comment croire que la lutte « contre toutes les violences et

toutes les discriminations, notamment l'homophobie » est une priorité absolue quand les établissements perdent tant d'adultes et que les choix opérés dans les nouveaux programmes de collège ne permettent pas « de prendre conscience des discriminations, de faire disparaître les préjugés, de changer les mentalités et les pratiques » ?

En revanche, rien n'est dit sur les contenus, la mise en œuvre ou le bilan des réformes (ST2S, STG par exemple).

La circulaire prétend par ailleurs redorer, de manière artificielle, l'image de la France à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne.

Ce ne sont pas des établissements « pavoisés » aux couleurs de l'Europe, une journée « Fête des Langues », une semaine de « l'Europe à l'école » qui seront de nature à gommer les effets désastreux de la rentrée 2008. ■

**Roland Hubert**

[roland.hubert@snes.edu](mailto:roland.hubert@snes.edu)

## PROJETS DE PROGRAMMES DE COLLÈGES

# Coup d'envoi de la consultation en ligne

Les projets de programmes d'arts plastiques, éducation musicale, lettres, histoire-géographie, technologie et EPS seront soumis à consultation de la profession du 21 avril au 9 juin, sur le site Eduscol. Aux mêmes dates, une consultation en ligne est aussi annoncée pour les programmes de mathématiques, physique, SVT : ils seraient de nouveau en cours de toilettage « afin d'en simplifier l'usage pour les enseignants », ce qui nous fait craindre un allègement des contenus.

La consultation durera « le temps qu'il faudra », avait promis la DGESCO. Force est de constater que ce temps sera court !

Le SNES a demandé que la consultation ne s'effectue pas seulement en ligne, et que les collègues puissent être réunis. Il n'a toujours pas obtenu de réponse. À noter : certains groupes d'experts chargés d'élaborer ces pro-



jets de programmes ont refusé de recevoir le SNES, alors que parallèlement certains groupes de pression étaient reçus...

Les collègues ont tout intérêt à se saisir de cette consultation, afin que la confection des programmes ne soit pas réservée à quelques experts. Les éventuelles réunions organisées par les IPR doivent être l'occasion de débattre des contenus, de leur faisabilité, de proposer amendements et réécritures, et non pas

de réfléchir simplement à leur mise en œuvre.

Les contenus enseignés sont un véritable enjeu de culture commune, c'est pourquoi le SNES a décidé d'élaborer sa propre consultation dans toutes les disciplines (suppléments à *L'US* et consultation en ligne sur le site des observatoires : <http://www.snes.edu/observ/spip/>). ■

**Sandrine Charrier,**  
**Valérie Sipahimalani**  
[contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)

# Certifiés en documentation : non enseignants ?

Le SNES avait vivement critiqué le nouveau dispositif du cahier des charges IUFM : évaluation par compétences très réductrices, alourdissement du service des stagiaires, absence de prise en compte de la spécificité des certifiés documentalistes et des CPE. Le ministère avait promis l'élaboration d'annexes spécifiques. Le SNES a fait des propositions sur les contenus de formation des enseignants documentalistes, est intervenu sur cette question à deux reprises depuis septembre au ministère mais les stagiaires sont en cours d'évaluation sans qu'aucun texte ne soit paru. Dans ce contexte, l'IG EVS a fait des déclarations qui ont suscité interrogations et réactions : « la conception d'une politique documentaire, gérer et faire fonctionner un système d'information documentaire... relevant de la compétence 3 (maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale) ». Un peu succinct. Plus inquiétant, ce cahier des charges comporte trois points inadaptés à la profession de documentaliste : « Organiser le travail de la classe / Évaluer les élèves / Concevoir et mettre en œuvre son enseigne-



© Clément Martin

ment ». « Nous l'avons signalé au ministère et la récente note de service permet de porter l'appréciation ». Non concerné « pour certaines des dix compétences ». Cette interprétation du BO n'est pas fondée : le texte ne précise nullement que cette appréciation concernerait les enseignants documentalistes. Après le protocole d'inspection, où « nous contribuons à la formation des élèves », est-ce une nouvelle

tentative de remise en cause du cœur du métier de professeur documentaliste ? Le sujet du CAPES externe a suscité aussi beaucoup de critiques. Veut-on nous assimiler à des conservateurs de la mémoire institutionnelle ? La circulaire de 1986 est toujours le seul texte officiel qui définisse les attentes institutionnelles par rapport à la profession, avec comme première mission celle d'assurer

« une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire ». Les stagiaires en documentation doivent donc être évalués sur leurs futures missions pédagogiques. Deux enquêtes du SNES ont débouché sur le rappel de la revendication d'une inspection spécifique. On comprend toujours mieux pourquoi. ■

**Le groupe documentation**  
documentalistes@snes.edu

## CPE Audience au ministère

Une délégation du secrétariat de catégorie CPE accompagnée de Daniel Robin (cosecraire général) a été reçue le 16/04 au ministère de l'Éducation par la sous-directrice de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire. Le SNES avait vivement sollicité cette rencontre suite aux déclarations du directeur M. Nembrini sur RTL, faisant état d'un travail de réécriture de la circulaire de fonction des CPE (1982).

Sur ce point précis il nous a été répondu que les propos tenus avaient pour objet d'évoquer plutôt la formation des CPE... Nous avons souligné que le SNES n'accepterait pas que le contenu du cahier des charges

soit un prétexte pour remettre en cause les missions actuelles et leur philosophie. Nous avons rappelé notre attachement à voir préserver le positionnement actuel des CPE qui leur permet

d'être des interlocuteurs reconnus et crédibles pour tous les acteurs de la communauté éducative, tout particulièrement les élèves, leurs familles et les professeurs.

Le ministère s'est engagé à consulter les organisations syndicales en préalable à toute modification, affirmant qu'à l'heure actuelle seule la réflexion sur le cahier des charges IUFM se poursuivait. À propos du projet de circulaire sur l'absentéisme, nous avons protesté contre l'absence totale de concertation préalable et sur la philosophie du contenu qui traduit une vision principalement répressive de ce phénomène. Nous avons un net recul du ministère sur ce point. Formation, missions et absentéisme : trois enjeux sur lesquels le SNES a toutes les raisons de rester vigilant ; les CPE peuvent compter sur lui. ■

**Catherine Gourbier**



© Clément Martin

La parution du nouveau livre d'Annie Ernaux, *Les années*, cette « autobiographie impersonnelle et collective », est saluée comme un événement par la critique : synthèse des thèmes et des engagements qui sont les siens depuis *Les armoires vides* paru en 1974, *Les années* embrasse la vie de l'auteur d'un regard sans nostalgie où la mémoire commune et l'histoire d'une femme se mêlent avec une intensité sans égale.

## Les mots d'Annie Ernaux

*L'œuvre d'Annie Ernaux repose sur une exigence de vérité et d'engagement dans le réel. Ainsi, son premier roman était aussi le dernier. Elle refuse depuis lors de recourir à la fiction et livre une écriture directe, faussement simple, qui traque les signes les plus concrets de la réalité intime et sociale, ce qui a fait d'elle, aux yeux de certains, un écrivain « scandaleux ». Une enfance dans un milieu populaire, des études vécues à la fois comme une libération et une trahison des siens : c'est le sens de *La place*, ce portrait du père qui lui vaut le prix Renaudot en 1984, et d'*Une femme*, son pendant maternel. La vie d'une femme, de son corps, de son désir, de son aliénation : depuis *La femme gelée* jusqu'à *L'événement*, dans lequel elle raconte son avortement à l'âge de vingt ans, c'est le leitmotiv majeur qui parcourt l'œuvre essentielle d'une enseignante de lettres dont les ouvrages sont aujourd'hui lus dans le monde entier. À travers les expériences les plus intimes (le désir, le deuil, la maladie) et le portrait des êtres les plus proches, elle interroge ainsi la mémoire collective d'une époque et, en ce sens, *Les années* apparaît à beaucoup comme le sommet de son œuvre : chansons, films, livres, idées, événements politiques, des années 40 à nos jours, renvoient chacun à sa propre mémoire ; en parallèle, les souvenirs d'enfance et d'adolescence livrent l'expérience la plus personnelle, ponctuée par l'évocation de photographies d'Annie Ernaux aux différents âges de sa vie. Du grand art. Échange avec Annie Ernaux autour de mots clés qui résument son œuvre.*



© DR

### AUTOBIOGRAPHIE

« Aucun « je » dans ce qu'elle voit comme une sorte d'autobiographie impersonnelle – mais « on » et « nous » – comme si, à son tour, elle faisait le récit des jours d'avant. » (*Les Années*)  
J'ai eu conscience en écrivant ce livre qu'il s'agissait d'une autre forme d'autobiographie. Mais je n'ai jamais fait d'autobiographie au sens strict, même si mes ouvrages précédents étaient à la première personne. J'ai toujours eu l'impression que je me servais d'un aspect de ma vie – la relation familiale, une passion, un avortement – pour creuser quelque chose qui relevait plus du collectif que de l'intime. C'était l'intime pour dire en même temps le collectif.  
Dans *Les années*, le « je » est contenu dans le « on », le « nous », le « elle » et aussi, bien sûr, à l'intérieur de l'écriture. En ce sens, c'est bien une autobiographie impersonnelle dont, je

« J'ai toujours eu l'impression que je me servais d'un aspect de ma vie pour creuser quelque chose qui relevait plus du collectif que de l'intime. »

crois, il n'y a pas d'exemple. De nombreux textes autobiographiques balancent entre le « je » et le « elle » mais cette manière de faire, à travers une vision à la fois intime et collective, n'existait pas. Je me demandais si ce travail était recevable, si le lecteur allait trouver sa place. J'avais peur que ce livre passe pour une expérimentation formelle et qu'il n'y

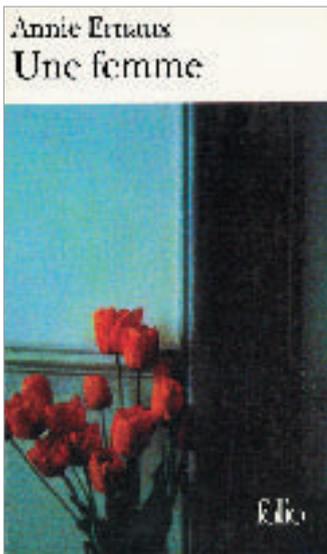
ait pas cette rencontre nécessaire avec l'histoire du lecteur. Bien sûr, je suis l'héritière de la tradition autobiographique, mais je m'en démarque. Chez Rousseau, le « je » est synonyme de singularité. Personnellement, je veux faire passer dans la forme ce que j'ai de commun avec les autres. C'est un parti pris et une démarche qui s'ancrent dans tout mon travail. Cela s'explique par ma rencontre avec les travaux de Pierre Bourdieu. La lecture des *Héritiers* ou de *La distinction* dans les années 70 m'a beaucoup marquée. J'ai la conviction intime, philosophique, que l'identité de l'être est formée de multiples influences ; qu'elle est traversée par l'historique et le social. C'est une façon d'aller à l'encontre de l'individualisme ambiant.

### CORPS

« Mais nous n'étions pas adultes. La vie sexuelle restait clandestine et rudimentaire, hantée par "l'accident". Nul n'était censé en avoir une avant le mariage. » (*Les années*)  
Dès que j'ai songé à écrire, alors que j'étais étudiante, j'avais envie de parler du plaisir féminin mais j'étais dans l'impossibilité de le faire. À l'époque il était aussi impossible d'en parler. Dans *L'événement*, je raconte mon avortement à vingt ans. Les jeunes filles enceintes étaient confrontées à une extraordinaire solitude. La seule solution était de passer par des circuits parallèles, par la clandestinité...

### ÉCRIRE

« Voie étroite, en écrivant, entre la réhabilitation d'un mode de vie considéré comme inférieur, et la dénonciation de l'aliénation qui l'accompagne... je voudrais dire à la fois le bonheur et l'aliénation. » (*La place*)  
L'écriture est pour moi un instrument de lutte et l'occasion de replonger dans une matière collective faite d'images, de scène d'individus rencontrés. Cette veine sociologique et eth-



nologique me vient aussi sûrement d'un rapport à la littérature qui a dû me faire problème, considéré comme illégitime. J'ai eu très tôt conscience, dans mon itinéraire d'écriture, que le langage n'a pas la même fonction pour moi que pour une personne issue d'un milieu culturel privilégié. C'est au travers du langage que s'effectue le changement de monde et de classe. L'écriture n'est pas quelque chose de donné. C'est une conquête. Je n'ai pas une vision enchantée des mots. Je les considère comme une matière. Et certains mots, comme dirait Eluard, me sont « mystérieusement interdits ».

### ÉTUDES

« Plus encore qu'un moyen d'échapper à la pauvreté, les études lui paraissent l'instrument privilégié de lutte contre l'enlèvement de ce féminin qui lui inspire de la pitié, cette tentation qu'elle a connue de se perdre dans un homme... qui lui fait honte. » (Les années)

Il y a désaliénation, et en particulier du féminin, par les études, qui ont été une voie de promotion sociale. Mais cela s'inscrivait dans un projet éducatif global dans les années 50-60 : les études allaient apporter le mieux-être, le progrès matériel, « les enfants en sauront plus que leurs parents ». Plus personnellement, les études étaient un moyen de gagner ma liberté, de ne pas compter sur le mariage et de pouvoir m'assumer.

Pendant longtemps, on pensait que les études empêcheraient les filles de trouver un mari et les rendaient un peu folles. On disait de certaines, qu'elles « étaient allées trop loin » ! C'était l'expression

d'une intériorisation de limites naturelles à ne pas franchir.

### FEMME

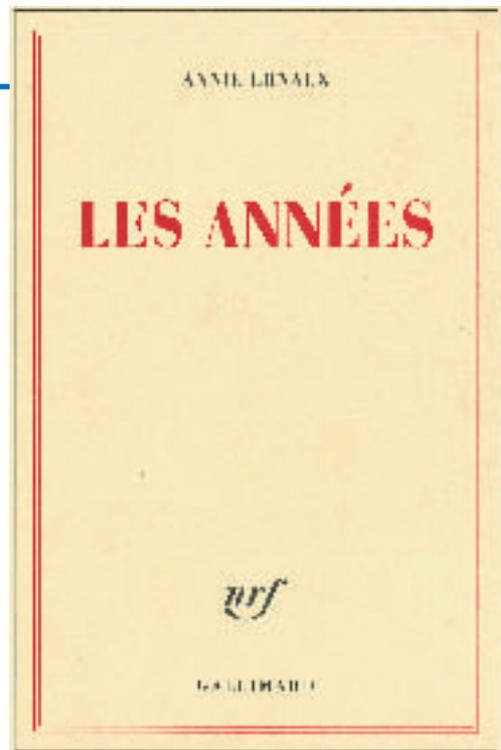
« Lutter pour le droit des femmes à avorter, contre l'injustice sociale et comprendre comment elle est devenue cette femme-là ne fait qu'un pour elle. » (Les années)

Cette deuxième moitié du vingtième siècle paraît miraculeuse pour les femmes comme moi, qui ont eu vingt ans en 1960. Imaginer alors ce que la femme serait vingt ans plus tard était impossible. Il y a eu une accélération extraordinaire. Entre mes vingt ans et mes quarante ans, nous sommes passés d'un siècle à un autre. Dans *Les années*, j'ai voulu retranscrire aussi l'histoire d'une génération charnière qui est passée de l'assujettissement du corps à son exposition.

### IMAGE OU PHOTOGRAPHIE

« Toutes les images disparaissent... Elles s'évanouissent toutes d'un seul coup comme l'ont fait les millions d'images qui étaient derrière les fronts des grands-parents morts il y a un demi-siècle, des parents morts eux aussi. » (Les années)

Je n'avais pas eu l'idée au départ d'utiliser des photos dans *Les années* mais au final c'est ce qui en fait la singularité. Les descriptions de photographie me permettaient d'objectiver quelque chose du temps, de l'époque, de la condition sociale. J'ai porté un regard distancié sur ces photos. Je les ai regardées et j'ai essayé de retrouver la mémoire de cet instant ; à quoi pense cette enfant ? comment se représente-t-elle l'avenir ?



### MAI 68

« 1968 était la première année du monde... Rien de ce qu'on considérait jusqu'ici comme normal n'allait de soi. La famille, l'éducation, la prison, le travail, les vacances, la folie, la publicité, toute la réalité était soumise à examen... » (Les années)

Je ne comprends pas qu'il y ait actuellement une telle charge contre Mai 68, qui est réduit à « jouer sans entraves » et serait la

### MÉMOIRE

« Comme le désir sexuel, la mémoire ne s'arrête jamais. Elle apparie les morts aux vivants, les êtres réels aux imaginaires, le rêve à l'histoire. » (Les années)

J'ai accompli dans ce livre un travail de remémoration dont le point de départ est un travail sur des images de ma mémoire mais qui vise à restituer le monde tel qu'il était autour de moi. J'ai

« J'ai voulu retranscrire aussi l'histoire d'une génération charnière qui est passée de l'assujettissement du corps à son exposition. »

cause de la perte d'autorité des parents ou des professeurs. Il faut se replonger, du côté enseignant par exemple, dans ces années-là : pour la première fois, on mettait en question des pratiques qui étaient alors considérées comme immuables. J'ai fait mes stages de CAPES en 1966-67 et on demandait simplement aux élèves de reproduire ; il n'y avait aucun questionnement sur le public auquel on s'adressait, sur leurs origines sociales. En 1968, on fait sauter le couvercle du consentement, de l'assentiment, de la honte qu'on ressentait quand le concierge de la cité universitaire nous surprenait dans le bâtiment des garçons et nous disait : « C'est pas beau ce que vous faites, Mesdemoiselles ». 1968 s'est passé, il ne faut pas l'oublier, aussi dans les usines. On parlait d'autogestion. La parole n'était pas monopolisée.

cette faculté de pouvoir m'immerger dans une période. C'est un travail mental d'oubli de soi total. Je me suis par exemple plongée pendant plusieurs semaines dans ma mémoire de 1968.

J'ai revu des conseils de classe, des élèves, des cours ; réentendu des collègues... et ensuite les mots résumés, synthétisés, surgissent. Je me souviens et je fais défiler les dates, les années. C'est à la fois moi dans le monde et le monde à travers moi.

Vivre et vieillir, c'est se dire « qu'est-ce qu'il reste ? ». Il reste ce que l'on a fait mais au fond c'est impalpable. Même les livres, c'est du « pratico-inerte » comme dirait Sartre. ■

Propos recueillis par Carole Condat et Alexis Chabot

## Allocations familiales

### Une arnaque de plus

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2008, les règles de majoration des allocations familiales versées seront modifiées selon un décret en cours de parution. Actuellement, les allocations familiales sont versées aux familles, sans condition de ressources, jusqu'à ce que les enfants aient 20 ans ; elles sont majorées à 11 ans de 33,80 euros et à 16 ans de 60,16 euros.

Le gouvernement a décidé de supprimer ces deux majorations au profit d'une seule, de 60,16 euros, versée à 14 ans. Selon la CNAF, qui a émis un avis négatif sur le décret, l'économie sera de 138 millions d'euros en année pleine au détriment des familles dont les allocations en moyenne passeraient alors de 4 918 euros entre les âges de 11 et 20 ans à 4 331 euros entre 14 et 20 ans. La règle consistant à ne pas verser de majoration pour l'enfant le plus âgé d'une famille de deux enfants est malheureusement maintenue : il n'y a pas de petites économies pour ce gouvernement ! L'affaire de la carte famille nombreuse sur laquelle le gouvernement a dû cependant reculer l'a montré récemment.

Cette nouvelle mesquinerie rencontre l'hostilité syndicale et celle des associations familiales. La FSU s'est adressée au ministre Xavier Bertrand pour demander le retrait de ce décret et réaffirmer son refus d'une mise sous conditions de ressources des allocations familiales, mesure envisagée par le gouvernement.

**Attention :** les dispositions actuelles restent applicables aux enfants qui en bénéficiaient avant le 1<sup>er</sup> mai (y compris enfants atteignant 11 ans avant cette date). Ils ne seront donc pas concernés par la majoration unique.

## DCG

### Classes préparatoires

Le SNES est intervenu une nouvelle fois auprès du cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur pour que les professeurs enseignant dans les classes DCG (diplôme de comptabilité et gestion) bénéficient des dispositions appliquées en CPGE : maxima de service spécifiques, prime, pondérations... La directrice adjointe du cabinet a répondu que le ministère souhaite régler en effet toutes les situations particulières du post-bac des lycées (autres que CPGE et BTS).

**HORS-CLASSES :** L'accès à la hors-classe constitue pour la majorité des collègues la seule possibilité d'amélioration salariale en fin de carrière.

# Promotions 2008 en stand by

Les bouleversements opérés depuis 2005 par le ministère ont des conséquences désastreuses. L'attribution des avis par les chefs d'établissement et l'inspection s'effectue sans principe. Malgré l'important travail des élus du SNES dans les CAP qui limite l'arbitraire et corrige des injustices, il n'en reste pas moins que les modalités de gestion imposées contre l'avis unanime de toutes les organisations syndicales aboutissent à priver d'une légitime promotion des milliers de collègues. La dévalorisation de nos métiers en est accentuée et est vivement ressentie.



© Clément Martin

Reconstruire des carrières effectives pour tous

## Sondage

Dans le récent sondage CSA/SNES, 2/3 des collègues considèrent que l'augmentation des rémunérations est une urgence et 83 % considèrent que la hors-classe doit devenir un nouvel échelon dans une carrière type.

Le ministre reste pourtant sourd sur le fond. Pire, les contingents de promotion 2008 ne sont toujours pas arrêtés et le ministre refuse même de s'engager sur l'augmentation que nous avons acquise l'an passé. C'est inacceptable et en l'absence de contingents de promotion, il est de surcroît impossible de réunir dans les délais prévus les CAPA des corps à gestion déconcentrée (certifiés, CPE, PEGC, PEPS, PLP)\*. Avec le SNEP, nous avons donc à nouveau interpellé le ministère à l'occasion du CTPM du 17 avril. P.-Y. Duwoye, secrétaire général, a indiqué « qu'il ne se préparait aucun mauvais coup à ce sujet par rapport à 2007 » mais aucune date n'a été donnée pour la publication des arrêtés interministériels. Il est grand temps de passer aux actes et d'aller plus loin en augmentant encore de

manière significative les ratios. Le nombre de promotions est en effet fixé par un ratio (PRO/PRO) appliqué au nombre de promouvables (effectif du corps du 7<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> échelon au 31 décembre 2007). L'amélioration du ratio PRO/PRO passant pour les certifiés de 4,23 % à 5,37 %, pour les agrégés de 3,23 % à 5,70 % a permis l'an passé d'augmenter respectivement de 25 % et de 50 % le nombre de promotions. Ces taux de promotion restent très inférieurs aux autres catégories de la fonction publique.

## Exclusions

Les CPE comme les PEGC en ont été exclus, ce que le SNES a dénoncé. Toutes les catégories, y compris les CO-Psy qui sont privés de hors-classe, ne sauraient être écartées de mesures significatives en matière de débouché de carrière.



Il est temps que le ministre entende les demandes que nous avançons pour reconstruire des carrières attractives pour tous. ■

Nicole Sergent

\* N'oubliez pas de faire parvenir aux sections académiques du SNES la fiche syndicale de promotion. La CAPN des agrégés devrait se réunir début juillet.

## ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE

# L'effet de ciseaux

La CAPN chargée d'examiner les propositions de nomination du ministre, établies à partir des propositions des recteurs à l'issue des CAPA qui se sont tenues ces dernières semaines, devrait se réunir du 20 au 22 mai prochains. Les collègues retenus à l'issue des CAPA peuvent donc encore nous envoyer la fiche syndicale accompagnée d'une copie du CV et de la lettre de motivation s'ils ne l'avaient pas fait pour la CAPA. Le nombre de promotions possibles est de 1/7 des titularisations prononcées au 1<sup>er</sup> septembre 2007 et dépend donc des postes mis au concours en 2005-2006. L'effet de la baisse des postes mis aux

concours est donc différé de deux ans. Cette année, il se fait donc sentir très fortement avec 304 possibilités<sup>(\*)</sup> soit - 66 par rapport à l'an dernier et, la politique gouvernementale s'étant poursuivie et amplifiée, cette baisse va se poursuivre de manière certaine sur les deux prochaines années et peut-être plus si nos luttes actuelles n'aboutissent pas.

Dans ces conditions, les recteurs, encouragés par le ministère, ont limité le nombre de leurs propositions et donc les nouvelles promotions, puisque de nombreux collègues antérieurement proposés et non promus faute de possibilités suffisantes ont été contraints d'être de nouveau can-

didats. La déception est donc forte parmi les collègues qui étaient parvenus à faire acte de candidature et à compléter leur CV malgré les nombreux bugs et les difficultés liées à I-Prof.

La baisse des recrutements qui est engagée ne peut que heurter la demande forte et légitime de reconnaissance des qualifications par un accès au corps des agrégés par concours ou par liste d'aptitude. Raison de plus pour s'engager dans les actions en cours sur le budget et sur le métier. ■

Didier Pihoué, [agreges@snes.edu](mailto:agreges@snes.edu)

(\*) Le détail et les évolutions par disciplines ont été publiés dans L'US n° 662 du 8 février 2008.



# Convocations au bac 2008



**Le bac est le fait d'examineurs qui doivent être rémunérés à ce titre.**

## ÉPREUVE FACULTATIVE DE MUSIQUE AU BACCALAURÉAT

Un sujet (film d'Hitchcock) nécessite l'emploi d'une banque d'extraits vidéo et d'un lecteur DVD lors de l'épreuve.

Dans certaines académies, ces « banques » sont créées collectivement par les collègues et les IPR ; dans d'autres, les IPR demandent à chacun de créer sa propre banque d'extraits sur un DVD, avec le risque que certains formats vidéo ne soient pas compatibles avec le matériel prévu le jour de l'épreuve !

Le SNES demande que l'administration fournisse (sur DVD) une banque d'extraits au moins académique, voire nationale.

Il est inadmissible par ailleurs que l'administration demande aux examinateurs d'apporter leur ordinateur personnel pour faire passer l'épreuve !

Nous interpellons l'inspection générale et la DGESCO.

### Un document plus complet sera publié en mai.

#### 1. Puis-je refuser une convocation pour faire passer une épreuve du baccalauréat ?

Quand la convocation émane du rectorat (SIEC pour la RP), vous devez l'accepter, car l'évaluation fait partie des missions des enseignants. Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire (erreur sur la discipline, double convocation...), mais aussi motif de santé par exemple, faites une démarche auprès du rectorat en passant par votre chef d'établissement. Le plus tôt est le mieux. Vous ne devez pas être convoqué si vous êtes stagiaire IUFM... Exigez toujours un ordre de mission écrit.

Contactez le SNES académique en cas de litige.

Vous n'êtes pas en droit de refuser une convocation au motif que le centre d'examen est dans un établissement privé, mais vous pouvez exiger qu'il n'y ait aucun signe religieux dans la salle où vous évaluez.

#### 2. Comment sont indemnisées les évaluations des épreuves en CCF et les TPE ?

L'indemnisation de ces évaluations, réalisées en interne souvent, n'est pas explicite dans les textes réglementaires. Les situations varient donc d'une académie à une autre, voire d'un établissement à l'autre : indemnités rectorales, HSE... Les rectorats

tendent de limiter, voire de supprimer ces indemnités, alors même que le nombre de situations se multiplie (TPE, capacités expérimentales, expression et compréhension orale en LV au bac STG, etc.).

Le SNES rappelle que toute évaluation pour le baccalauréat est le fait d'examineurs qui doivent être rémunérés à ce titre. Il faut continuer à l'exiger. C'est une raison de plus pour demander que les examinateurs soient extérieurs à l'établissement.

Calendrier du bac, autres questions [www.snes.edu](http://www.snes.edu) ou <http://www.snes.edu/clet/>

**Mireille Breton,**  
mireille.breton@snes.edu

## MUTATIONS INTRA 2008

# Après la fermeture des serveurs

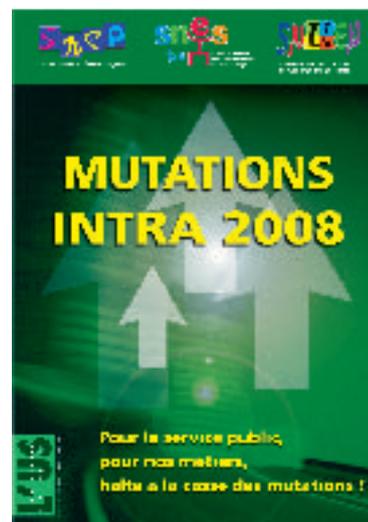
La fin de la période de saisie des vœux (fermeture des serveurs SIAM via i-prof) s'échelonne jusqu'au 28 avril, selon les calendriers rectoraux. Vérification du formulaire de confirmation, pièces justificatives, procédures administratives... L'ensemble des informations nécessaires a été publié dans L'US n° 665 du 5 avril dernier (p. 6) et est accessible en ligne sur notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), espace

« Mutations 2008 », rubrique « Mouvement intra ».

Ne pas oublier de retourner la **fiche syndicale de suivi individuel** à la section académique du SNES concernée par ce mouvement intra. La fiche (US spéciale « mutations intra 2008 ») est aussi téléchargeable sur notre site. La fiche permet de mieux **informer chacun de ses résultats** : seuls les syndiqués et les collègues qui

nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée (barème, affectation proposée...). Ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de **se syndiquer** le plus vite possible et de conserver soigneusement le code et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

**Christophe Barbillat**  
emploi@snes.edu





© Clément Martin

**LE RAPPORT ANNUEL<sup>(1)</sup> DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POUR 2007**, à partir d'enquêtes et de bases de données renseignées par les établissements, pointe négligences, insuffisances et avancées dans un domaine de plus en plus vaste et réglementé.

## Sécurité et prévention dans les établissements : où en est-on ?

**L**i veut peser sur les décideurs, donner aux usagers et aux personnels des moyens d'agir pour faire respecter leurs droits et améliorer la sécurité et le bien-être de tous.

### Structure métallique

Ce rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité et de l'accessibilité constate des avancées mais encore beaucoup de points préoccupants : la sécurité dans les collèges et les lycées n'est pas encore entrée dans les faits. Quelques exemples :

Constitué après l'incendie du collège de type Pailleron, l'Observatoire fait le bilan de la question des établissements à structure métallique. S'il ne reste plus de « Pailleron », il est néanmoins préoccupant que 49 établissements répertoriés à bâtiments métalliques n'aient pas fait mention de travaux majeurs, à ce jour. Une enquête est en cours pour obtenir des précisions sur leur situation. Qui dit sécurité dit d'abord sécurité incendie. Et pourtant le taux d'avis défavorables des commissions de sécurité reste important en lycée (plus de 16 % des établissements ayant répondu) : les installations techniques ne sont pas aux normes. Les exercices d'évacuation exigés par la réglementation ne se

font pas dans 1 collège sur 4, 1 lycée sur 4 et 1 LP sur 3, ni les exercices de nuit dans les internats. C'est pourtant la responsabilité du chef d'établissement qui est engagée. Si la connaissance des risques majeurs de l'environnement progresse ainsi que l'élaboration des plans de mise en sécurité (PPMS), il reste que la moitié des établissements situés dans des zones classées « risques technologiques » ne sont informés ni des dangers encourus ni des mesures à prendre.

Pour ce qui concerne plus directement la vie quotidienne à l'école, un dossier important sur les sanitaires dans les écoles élémentaires met en évidence une question souvent occultée qui a des conséquences de santé publique.

### Priorité

D'une manière générale, face à la quantité de situations et de contraintes à gérer au quotidien dans un établissement scolaire, tout ce qui a trait à la sécurité, à la santé, à l'hygiène passe trop souvent au second plan... jusqu'à ce que se pose un problème ou que survienne un incident, voire une catastrophe.

Il faut exiger du chef d'établissement que tout soit mis en place pour faciliter, pour les personnels et les élèves, l'appropriation des exigences réglementaires. La commission Hygiène et Sécurité a tout son rôle à jouer en ces domaines. La mise en sécurité des personnes, le souci de leur bien-être au travail et dans la vie quotidienne de l'établissement favoriseront la réussite des élèves. Les domaines de préoccupation sont nombreux : les équipements sportifs, les machines, les produits dangereux à manipuler, la formation aux premiers secours, les sanitaires, l'accessibilité...

Ce dernier chantier est particulièrement important puisque la loi de 2005 sur le handicap fait obligation aux collectivités de mener à bien pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011 tous les diagnostics de mise en accessibilité concernant écoles, collèges et lycées, les travaux devant être terminés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les travaux multiples de l'Observatoire fournissent une aide efficace sur de nombreux sujets liés à la sécurité. Utilisez leurs ressources. ■

**Michèle Olivain**

(1) Le rapport 2007 de l'Observatoire est disponible sur <http://ons.education.gouv.fr>

## L'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement



© Clément Martin

### Rapide historique

**1994** : Mise en place d'une Commission, présidée par M. SCHLERET, sur la sécurité des établissements, en particulier à structure métallique. Un premier rapport a été rendu public le 19 avril 1994, dénombrant 7 % d'établissements à risque.

**1995** : Création de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires, par décret n° 1995-591 du 6 mai 1995. Depuis, un rapport est remis annuellement au ministre de l'Éducation.

**1996** : Le champ de compétence de l'Observatoire est élargi aux établissements d'enseignement supérieur, décret n° 1996-690 du 7 août 1996.

**2007** : Les compétences de l'Observatoire s'étendent aussi aux questions d'accessibilité, décret n° 2007-1722 du 6 décembre 2007.

*Sont concernés tous les établissements scolaires du premier et du second degré, publics et privés sous contrat, ainsi que les*



© Thierry Nectoux

*établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements relevant du ministère de l'Agriculture.*

Ces textes sont intégrés dans la partie réglementaire du Code de l'éducation Livre II, Titre II, Chapitre IX, articles D239-25 à D239-33.

## Interview



© DR

**Jean-Marie Schléret**

**Président de l'Observatoire national de la Sécurité**

Vice-président de la communauté urbaine du Grand Nancy

Président du Conseil National Consultatif

des Personnes Handicapées

Ancien député (1993-1995) et ancien conseiller général de Meurthe-et-Moselle

**L'US** : *Quel bilan tirez-vous de ces quatorze années à la tête de la Commission puis de l'Observatoire national de la Sécurité ?*

**J.-M. Schléret** : En 14 ans, on peut mettre au crédit de l'Observatoire des progrès notoires dans le domaine de la sécurité incendie. D'abord, un renforcement de la réglementation et une prise en compte de l'état des bâtiments.

En 1994, la situation était encore préoccupante, avec 7 % des bâtiments publics et privés (1 800 sur 30 000) qui posaient problème. Chiffre en dessous de la réalité, car les commissions de sécurité étaient moins exigeantes qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, les collectivités territoriales ont construit, reconstruit ou rénové beaucoup d'établissements. Certes, le geste architectural a parfois primé sur la recherche de la sécurité – on en a vu les conséquences au moment de la tempête, par exemple –, mais, talonnées par l'Observatoire dont c'est le rôle, les collectivités ont remédié à la situation de la quasi-totalité des constructions métalliques, soit par reconstruction, soit par réhabilitation lourde.

Mais il reste encore des points noirs dans la sécurité des constructions : la maintenance, le suivi de l'entretien. Trop rarement pris en compte dès la conception, ils posent des problèmes au quotidien d'entretien, de circulation d'élèves... L'Observatoire avait chiffré à au moins 15€/m<sup>2</sup> les provisions nécessaires pour répondre à ces préoccupations... Il existe en ce domaine de grosses disparités entre territoires : chacun aurait tout intérêt à mutualiser les connaissances et les pratiques.

**L'US** : *Quelle est l'originalité de la démarche de l'Observatoire pour l'Éducation nationale ?*

**J.-M. S.** : L'Observatoire a constitué une base de données directement renseignée par les chefs d'établissement, en toute confidentialité. Cette base leur sert de tableau de bord et permet donc, dans un domaine complexe, d'avoir une vision plus complète de la situation de leur collègue ou lycée. Au niveau de l'Observatoire lui-même, la diversité des membres favorise le croisement d'expériences, de regards qui enrichissent ses travaux. Cette interpénétration accroît la force des recommandations qui sont explicitées dans chaque rapport annuel et des

propositions de réglementation ou de formation qui y figurent.

L'extension des missions de l'Observatoire à l'accessibilité, et aux problèmes de mise en sécurité pour l'accueil d'élèves handicapés, ouvre un grand chantier qui ne fait que commencer. La date butoir de mise en conformité est le 1<sup>er</sup> janvier 2015. D'ici là, l'Observatoire insiste sur la rigueur de la démarche : ne pas attendre, ne pas se précipiter, engager dès que possible les travaux, refuser les annonces démagogiques mais imposer aux collectivités une programmation contrôlée qui inclut les diagnostics et les modifications à intégrer pour répondre à tout type de handicap.

**L'US** : *Comment concevez-vous le rôle de l'Observatoire dans le développement d'une « culture » de sécurité ?*

**J.-M. S.** : Il existe des textes qui rendent obligatoire une formation à la sécurité. Mais on demande tout et encore plus aux enseignants, à l'école. Or c'est la société tout entière qui est concernée par une vraie sensibilisation, par exemple au développement durable ou à la protection : il faut une bonne évaluation des risques, naturels, sismiques, technologiques, qui concerne l'école dans son environnement –, mais également terroristes (aspect souvent tabou). L'école, en raison de la concentration d'élèves et de l'impact médiatique d'une éventuelle situation de crise peut devenir une cible privilégiée.

Le premier rôle de l'Observatoire est d'abord un rôle d'alerte. Son indépendance lui permet d'agir sans dramatiser, mais sans minimiser – et sans compromission. Il interpelle chacun à son niveau de responsabilité, aussi bien les ministères que les parents d'élèves, les responsables d'établissement ou les représentants des personnels que les collectivités territoriales. En même temps, l'Observatoire fournit une aide à tous les acteurs de la sécurité : il élabore des démarches pour mieux informer, armer les responsables et coordonner les actions.

L'Observatoire est donc une institution originale – enviée par nos voisins en Europe où, mis à part le domaine des risques majeurs, il n'y a pas de véritable coopération. Et en France, il reste encore beaucoup à faire...

**Propos recueillis par M. Olivain et Th. Reygades**

IE

## Enseignement supérieur

La réunion du Comité enseignement supérieur de l'Internationale de l'Éducation se tenait au centre interuniversitaire de Dubrovnik, fondé en 1971. Le bâtiment a dû être reconstruit, après les bombardements serbes de 1991.

L'enseignement supérieur croate est un système binaire, reposant sur sept universités et dix instituts polytechniques qui fonctionnent en complémentarité. Parmi les sujets abordés, le comité souhaite que des positions fermes en faveur des financements publics soient arrêtées et que soient clarifiées les limites des partenariats public privé. Trop souvent, les constructions ou rénovations de bâtiments scolaires offrent des conditions avantageuses aux entreprises privées, qui en font supporter les risques économiques à la puissance publique.

Le changement climatique est-il une question syndicale ?

Au-delà de la dénonciation des entreprises polluantes et de la valorisation des démarches équitables, le syndicalisme doit interroger ses propres pratiques (déplacements, photocopies) et intégrer les préoccupations environnementales dans la défense des conditions de travail. Enfin, l'Internationale de l'éducation coorganise avec l'association européenne des étudiants une grande campagne sur la mobilité des étudiants, <http://www.lets gocampaign.net/>.

### Portugal

## Marche de l'indignation

À l'appel des syndicats FENPROF, FNE et de dix autres organisations, 100 000 enseignants du pré-primaire à l'enseignement supérieur parmi les 140 000 enseignants en poste ont manifesté à Lisbonne le 8 mars afin de protester contre la politique du ministère de l'Éducation en matière de carrière. En ligne de mire, l'évaluation des enseignants.

« Une attaque en règle contre la dignité des enseignants » déclare Ana, militante à la FENPROF.

Rentrée 2007 : le ministère a mis en place un système d'évaluation avec introduction de nouveaux critères rejetés par la profession. Il s'agit des progrès réalisés par les élèves et du taux d'absentéisme des élèves. Cela s'est fait sans la moindre consultation préalable avec les représentants des personnels. La forte mobilisation du 8 mars a permis de débloquer en partie la situation. Le ministère retire certaines modalités d'évaluation et des négociations sont à présent entamées avec les syndicats dont la détermination se manifeste par le maintien de leur plan d'action.

## EURO MANIFESTATION DE LJUBLJANA

# Pari tenu

Ljubljana, samedi 5 avril. Ils ont voyagé en bus depuis l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Slovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Ou en avion depuis la Belgique, la France, l'Espagne et le Portugal. Ils répondent à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) qui organise pour la première fois une Euro manif dans un pays récemment entré dans l'UE (2004). À l'offensive pour les salaires et le pouvoir d'achat. Non à la modération salariale prônée par les grands argentiers et par la BCE (Banque Centrale Européenne). Augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail : une priorité pour les travailleurs européens. Les enseignants, dont une délégation de la FSU, regroupés sous la bannière du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), fédération de la CES pour le secteur de l'éducation, sont engagés dans cette initiative.

**11 h 30 :** alors que les manifestants commencent à arriver dans la ville, une délégation est reçue par le Premier ministre slovène Janez Jana. Ljubljana n'a pas été choisie au hasard. Un conseil informel (ECOFIN) des ministres de l'Économie et des Finances se tient à quelques kilomètres de la capitale et, des conclusions des travaux, ressort le même message : exhortation à la modération salariale.

**13 heures :** sur la rue Linhartova le point de rendez-vous du CSEE. Préparation du matériel, ballons, drapeaux, badges, banderoles et casquettes. Ils sont 50 enseignants de Bulgarie, du syndicat SEB à rejoindre le cortège en cours de préparation. Kounka rappelle que les luttes engagées par les enseignants en novembre et décembre ont été dures : « Le salaire moyen est de 170 euros, et on a obtenu une augmentation de 100 euros par mois, c'est encore insuffisant ».

**14 heures :** sur la grande avenue Slovenska cesta, le cortège du CSEE, multicolore, multinational (11 pays sont représentés) prend forme. Bannières du CSEE « Les enseignants pour l'Europe sociale ». Le soleil est de la partie, l'ambiance détendue. On remarque les

ballons bleus des enseignants italiens de la FLC-CGIL. Les enseignants slovènes d'ESTUS viennent compléter les rangs. 750 enseignants au total. Pari réussi. Les enjeux nationaux ont l'air comme transcendés.

**14 h 15 :** départ de la manifestation. Un parcours de 1,3 km pour rejoindre le podium installé au centre ville. La délégation venue de Roumanie (FSLI + Spiru Haret) en impose de par son énergie « Tous ensemble, tous ensemble » chantent les collègues roumains. Tout au long du parcours, on échange aussi sur les mobilisations engagées au plan national.

**15 h 30 :** à la fin du parcours, aux abords du Palais des Congrès, les responsables des syndicats se succèdent à la tribune après des pauses musicales. Toutes les interventions soulignent le besoin impérieux de poursuivre les luttes en cours afin de permettre à tous de bénéficier des fruits de la croissance. Trente millions de travailleurs en Europe, un sur sept perçoit un bas salaire. On parle de plus en plus de travailleurs pauvres et les discriminations salariales persistent.

« L'écart salarial entre un homme et une femme est de 15 % et rien n'indique que cet écart va diminuer » rappelle la CES.

**16 heures-16 h 30 :** les manifestants vont rejoindre leur bus ou reprennent le chemin de l'aéroport. « La participation remarquée des enseignants est un signe encourageant pour la vitalité syndicale du secteur, tant au niveau européen que national » signale Martin Romer, secrétaire général du CSEE. Les enseignants ont en effet formé la plus importante délégation sectorielle européenne de l'Euro manif. Cela s'explique avant tout par l'importance des enjeux de la manifestation des enseignants qui sont eux aussi touchés de plein fouet par les politiques de rigueur salariale, d'austérité et de restrictions budgétaires (suppressions d'emplois).

L'Euro manifestation représente bien plus qu'une démonstration de solidarité entre travailleurs européens. En avant pour une Europe sociale. Le message est passé. ■

Odile Cordelier



35 000 manifestants

**AFRIQUE-ASIE-AMÉRIQUE LATINE...** Depuis quelques semaines, pas un jour sans émeutes contre la faim ou la vie chère, dans 37 pays en développement, particulièrement l'Afrique (Cameroun, Mauritanie, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Sénégal...), mais aussi l'Égypte, Haïti, le Mexique, l'Indonésie, la Thaïlande, le Pakistan, la Colombie, l'Argentine, etc.

# Révoltes contre la faim

Le coût pour les pays en développement des importations céréalières avait déjà augmenté de 37 % en 2007, il augmentera de 56 % en 2008. Les transports des denrées alimentaires augmentent avec le prix du baril de pétrole.

L'effet, sensible dans les pays développés, est bien plus prononcé dans les pays en développement où la part des revenus consacrés à l'alimentation est de 50 à 60 %, contre 10 à 20 % dans les pays riches. Une sénégalaise disait avoir besoin de 5 000 francs CFA au lieu de 2 000 il y a quelques semaines pour faire son marché. Au Burkina Faso, l'huile est passée de 500 à 800 francs CFA.

Les révoltes de la faim prennent des formes spécifiques en fonction des situations nationales : émeutes avec pillages et morts (Haïti), actions coordonnées de coalitions de la société civile contre la vie chère au Burkina Faso, qui a vu son activité paralysée par une grève générale les 8 et 9 avril à l'appel des syndicats, en tête desquels la Confédération générale du travail burkinabé.

Cette hausse des prix des produits alimentaires a un impact dévastateur sur la sécurité de nombreux peuples, sur les droits syndicaux et sur les droits de l'Homme : l'armée doit surveiller les champs et entrepôts en Thaïlande et au Pakistan.

## Sonnette d'alarme

La FAO, agence de l'ONU pour l'alimentation mondiale, avait déjà tiré la sonnette d'alarme à Rome en 2006 lors d'une conférence sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Causes mises en avant : l'augmentation de la population mondiale (de 4 milliards en 1975 à 6 milliards en 2000), particulièrement en Inde et en Chine où croît la consommation de viande, les dérèglements climatiques et le développement de biocarburants.

Pourtant, Jacques Diouf, directeur général de la FAO, constate qu'au stade du développement actuel, la planète pourrait produire le double de l'actuelle récolte mondiale de céréales (déjà en hausse de 2,6 pour cent par rapport à 2007).

Or 854 millions d'êtres humains sont gravement sous-alimentés. « Ce massacre quotidien par la faim n'obéit donc à aucune fatalité. L'actuel ordre du monde n'est pas seulement meurtrier. Il est aussi absurde. Le massacre a bien lieu dans une normalité glacée », déclarait Jean Ziegler, ancien porte parole de l'ONU pour l'alimentation, le 8 avril 2008 lors du forum consacré à la question « quelle agriculture pour quelle alimentation ? ».



© AFP/Thony Belzaira

## Libéralisation

La libéralisation du commerce international entraîne l'accroissement de la spéculation sur les denrées alimentaires, facteur de hausse des prix, la dérégulation des tarifs agricoles ; les politiques des institutions internationales (OMC, FMI et BM) sont des causes déterminantes des tensions actuelles. Pour contraindre les pays du Sud au remboursement de leurs « dettes », FMI et BM les ont poussés à développer les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières, en ont fait des pays importateurs d'autant plus vulnérables que le prix du pétrole monte. Au Sénégal par exemple, le riz arrive de Thaïlande (qui n'en exporte à l'heure actuelle quasiment plus) alors que de grandes surfaces sont en friche autour du fleuve. La situation actuelle risque d'empirer avec les accords de libre échange bilatéraux ou birégionaux (TLC Traité de libre-échange EU), ALE (Accord de libre-échange), APE (Accord de partenariat économique de l'Union Européenne) qui privilégient les intérêts des multinationales contre celui des peuples.

Les gouvernements contiennent la hausse des prix en abaissant les droits de douane et les taxes comme la TVA. Ils peuvent envisager de réduire leurs exportations alimentaires. Ces mesures peuvent entraîner une nouvelle hausse mondiale des prix, tout en étant légitimes pour « sauver » les populations à court terme.

Selon Jacques Diouf, les cinq années à venir vont être difficiles. Le temps qu'il faut au Sud pour développer une souveraineté alimentaire. L'aide au développement doit augmenter et s'orienter davantage vers l'agri-

culture. Une conférence mondiale des pays donateurs sur la sécurité alimentaire aura lieu du 3 au 5 juin à Rome : elle vise à recueillir 1,7 milliard de dollars : « La priorité sera d'organiser un transfert massif de semences et de fertilisants. Si les dirigeants mondiaux ne prennent pas de mesures radicales, les émeutes s'étendront ».

Comme les syndicats du Burkina Faso sous l'égide de la CGTB, au sein de coalitions contre la vie chère, il faut organiser la résistance pour contraindre les gouvernements à remettre en cause le choix politique de la libéralisation tous azimuts sous les auspices du FMI et de la Banque mondiale (BM), à protéger les consommateurs contre les spéculateurs qui se livrent à des trafics sur la qualité et la quantité des produits, à contrôler les prix des produits de grande consommation et à relever salaires et pensions. Ils appellent à lutter avec l'ensemble des composantes de la société civile pour le droit à la souveraineté alimentaire : que chaque peuple puisse choisir son type d'alimentation et d'agriculture. Afin de réduire les conséquences désastreuses des politiques de libéralisation et de privatisation à l'extrême, l'assemblée générale des Nations Unies a décidé de créer et de rendre justiciable un nouveau droit de l'Homme : le droit à l'alimentation qui va de pair avec le droit de chaque pays à contrôler les importations et le devoir de mettre fin à toute forme de dumping alimentaire.

Le G8 aura lieu à Okaïdo du 5 au 7 juillet : faisons en sorte que les dirigeants mondiaux prennent les mesures radicales qui stopperont le massacre des populations du Sud par la faim. ■ **Dominique Giannotti**

### À LIRE

#### Notre sélection

##### ► UN CLASSIQUE



Les deux auteurs se sont fait une spécialité de l'analyse des inégalités, de leurs interactions pour en déduire une description des classes sociales et des groupes sociaux. Ils l'actualisent une nouvelle fois dans cette collection de poche qui se veut une encyclopédie de notre temps. Un « classique » permettant de prendre la mesure de notre société et des combats nécessaires contre toutes ces inégalités sociales à commencer par l'école. **N. B.**

• *Le système des inégalités*, Alain Bihr, Roland Pfefferkorn, Repères/La Découverte.

##### ► UNE DÉFINITION CONTESTABLE



L'Occident ? Une notion étrange qui n'est pas géographique mais correspond à un type de société qui s'universalise – une des caractéristiques fondamentales suivant l'auteur de concept – sous le nom de mondialisation, avec la nouveauté comme deuxième composante et l'esprit de critique comme troisième. On est loin de la définition bushienne et de sa notion de « défense de la démocratie » construisant un monde barbare, la face sombre de cette notion. Un petit livre qui fera réfléchir pour contester ce « concept ». **N. B.**

• *L'Occident expliqué à tout le monde*, Roger-Pol Droit, Seuil, 103 p.

##### ► RIRE PHILOSOPHIQUE



Les blagues recèlent-elles des leçons philosophiques ? Peut-on illustrer les grandes questions par des histoires se voulant drôles ? Et pourquoi font-elles rire ou sourire. Les deux auteurs se sont offert le luxe de nous faire rire tout en proposant quelques lignes directrices d'interrogations pour présenter quelques philosophes importants. Le rire est une chose sérieuse. Ils le montrent. **N. B.**

• *Platon et son ornithorynque entrent dans un bar. La philosophie expliquée par les blagues [sans blagues ?]*, Thomas Cathcart et Daniel Klein, Seuil, 254 p.

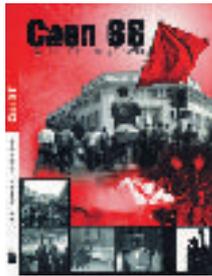
##### ► INTERROGATIONS EXISTENTIELLES

Dostoïevski déporté en Sibérie aurait lu Hegel, en compagnie de son gardien. Quelle œuvre ? On peut imaginer. C'est ce que fait Földenyi, théoricien de l'art pour dénoncer le gris envahissant notre monde, d'un monde qui ne sait plus s'ouvrir aux autres refusant de se remettre en cause, d'accepter d'autres cultures que la sienne, celle de l'écrit, de cette histoire se voulant rationnelle alors que justement l'irrationalnel, l'imagination permet la création. Une lecture de Hegel problématique, fautive quelque fois mais le projet vaut la peine d'être défendu. Un petit livre qui se relit pour essayer de percevoir le message. **N. B.**

• *Dostoïevski lit Hegel en Sibérie et fond en larmes*, Lazlo F. Földenyi, Actes Sud/Un endroit où aller, 55 p.

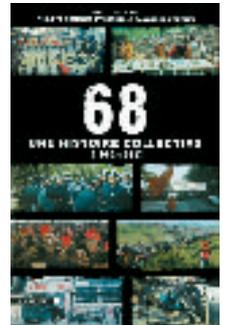
### RETOUR VERS LE FUTUR

## Mai 68 deuxième !



John-Bendit prétend que Mai 68 c'est fini. Que nous avons gagné. Sans préciser le nous. Il a tort et raison. Raison parce que la période ouverte s'est refermée dans les années 1980, tort par l'intermédiaire du discours du candidat Sarkozy justifiant sa stratégie antisociale par le recours aux mythes associés à Mai 68. Il était donc nécessaire de faire un retour sur ces années. Deux livres-encyclopédies sur ces années soixante porteuses de révolution et de métamorphoses sociales le permettent. Le premier, *La France des années 1968*, traite dans l'ordre alphabétique, faisant se succéder Allemagne et Anarchismes, se veut complet, traitant à la fois des questions politiques, sociales, économiques et idéologiques. Une somme. Concurrencé par *68 une histoire collective (1962-1981)*, classant dans l'ordre chronologique cette fois les mêmes problèmes. La confrontation permet de se rendre compte de l'actualité de cette période. Chacun des deux se situe dans cette période longue ouverte par Mai 68, se terminant dans la vague libérale des années 1980. Philippe Artières, un des responsables de ce livre, publie dans le même temps *1968 années politiques*, ciblant son propos sur quatre images, Gabrielle et Christian, Pierre Overney, les Vietnamiens et les paysans, manière d'entrer, pour la jeune génération, dans ces années apparaissant étranges et d'un autre monde. Henri Weber, ancien dirigeant de la LCR et actuel sénateur socialiste, en profite pour rééditer *Faut-il liquider Mai 68 ?* paru à l'occasion du trentième anniversaire. L'avant-propos original fait la part belle au discours du candidat Sarkozy pour signifier la nécessité du retour sur ces années. Jean Quellien et Serge David ont choisi de centrer leur description – photos à l'appui – sur Caen pour élargir notre champ de vision trop souvent confiné à Paris. L'intérêt ici réside dans la révolte des ouvriers de la SAVIEM, la filiale poids lourds de Renault, en janvier de cette année-là. Un document nécessaire. **N. B.**

• *La France des années 1968*, sous la direction d'Antoine Artous, Didier Epztajn et Patrick Silberstein, Syllepse, 901 p. ; *68 une histoire collective*, sous la direction de Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel, La Découverte, 847 p. ; *Faut-il liquider Mai 68 ?* Henri Weber, Le Seuil, 217 p. ; *Mai 68 années politiques*, Philippe Artières, Éd. Thierry Magnier ; *Caen 68*, Jean Quellien et Serge David, Éditions du bout du monde.



## Archéologie, Histoire et Œuvres d'art

Exposition et catalogue de cette exposition, « Rome et les Barbares », combat plusieurs idées reçues sur les guerres opposant l'Empire romain et ces peuples nomades, entre le I<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Les spécialistes réunis comme les objets représentés permettent de tenter de mettre en place les pièces manquantes d'un vaste puzzle aux origines de notre histoire et de celle de l'Europe. S'il fallait en tirer une leçon, c'est que le brassage des populations, l'accueil de l'autre, de l'immigré, est une chance essentielle pour la survie des civilisations et non pas une remise en cause. **N. B.**

• *Rome et les Barbares. La naissance d'un nouveau monde*, catalogue de l'exposition au Palazzo Grassi à Venise, jusqu'au 20 juillet, Skira, 700 p., 890 illustrations en couleurs et 110 en noir et blanc, 80 euros.



## Histoire, Mémoire, Souvenirs et Photographies



Paris sous l'Occupation continue de vivre. La Ville ne se préoccupe guère de ses occupants. Elle est hors du temps. André Zucca, bénéficiant de pellicules couleurs Agfa – les questions techniques sont expliquées par Jean Baronnet – a réussi à figer des moments de cette vie. Une manière de réaliser un travail de mémoire loin de tout pathos. Certes, l'auteur a travaillé pour des journaux collaborationnistes et il est visible qu'il ne veut pas rendre compte des difficultés mais plutôt des mondanités, de la superficialité de cette vie. Pourtant, il est de ces photos assez remarquables comme celles réalisées à Belleville en 1944. De plus, l'Occupant est omniprésent. Une exposition à voir, un livre à consulter pour reconstruire le climat de cette période. **N. B.**

• *Les Parisiens sous l'Occupation*, photographies en couleurs d'André Zucca, Jean Baronnet pour les commentaires, préface de Jean-Pierre Azéma traçant les contours du contexte, exposition à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 22, rue Mahler, Paris 4<sup>e</sup>, jusqu'au 1<sup>e</sup> juillet, catalogue coédité par Paris bibliothèques/Gallimard, 176 pages, 200 illustrations, 35 euros.

### LA LITTÉRATURE EXPLIQUÉE

Folio publie une nouvelle collection, « Folio thèque », pour présenter des œuvres et des auteurs dans leur contexte et en perspective par des références aux autres arts. Un moyen de faire comprendre ces œuvres littéraires aux adolescents. Albert Camus se trouve particulièrement exposé, avec *La Peste* mais aussi *Le Premier*



*Homme*, le roman qu'il était en train d'écrire au moment de sa mort, fortement autobiographique. Pierre-Louis Rey le commente en dressant le portrait de cette Algérie dans laquelle a vécu Camus, des œuvres qui l'ont influencé, tableaux, poésie... Une sorte de renaissance.

• *Le premier Homme d'Albert Camus*, commenté par Pierre-Louis Rey, Folio thèque/Gallimard.

## Notre sélection

### ► RÉFLEXIONS SUR L'ESTHÉTIQUE



Comment concevoir la danse, la musique, le théâtre ? Comment analyser cet espace ? Ouvert ou fermé ? Plastique répond l'auteur dans le sens de modeler, façonner cette

création qui se veut critique pour se différencier. Du coup se trouve interrogé le superficiel et son rapport avec le fonds, sorte de prolongement/remise en cause de l'esthétique de Hegel cependant qu'un mauvais procès est fait à Marx, comme trop souvent. Intéressant en ce que Michel Guérin pose de nouveaux problèmes, ouvre de nouveaux champs de réflexions. Aujourd'hui où il semble bien que la création patine et pas seulement pour des questions de financement, il vaut la peine d'interroger toutes nos notions. **N. B.**

• *L'espace plastique*, Michel Guérin, Éditions La Part de l'Œil, Collection Théorie, 119 p.

### ► FAIRE DE L'HISTOIRE



Ce livre, *Des Anglais dans la Résistance*, a été interdit de traduction par le gouvernement britannique lors de sa parution en 1966 pour ne pas froisser le

Général de Gaulle. Pourtant, comme l'indique *La grande vadrouille*, le *Special Operations Executive (SOE)* a joué un rôle essentiel dans les opérations de la France libre. Cette histoire a été longtemps tenue secrète. L'auteur permet de l'appréhender. L'histoire de la Résistance reste à faire. **N. B.**

• *Des Anglais dans la Résistance. Le service britannique d'action, SOE en France 1940-1944*, Michael R. D. Foot, Tallandier, 800 p.

### ► L'ART DU CONTE



Les histoires d'amour sont marquées par l'absorption de l'un dans l'autre et de l'autre dans l'un. Peut-on en retrouver le goût ? Et quel en est le goût ?

C'est à ces questions et à d'autres que répond Bernard Quiriny, nous entraînant dans son monde avec ses règles, pas plus déliantes que celles de notre monde prétendument réel. La préface - fausse et vraie comme il se doit - de Enrique Vila-Matas permet aussi de faire connaissance avec cet auteur. **N. B.**

• *Contes carnivores*, B. Quiriny, Seuil, 247 p.

### ► DE LA RÉALITÉ ET DE LA FICTION

Comment se construit une fiction ? Quel rapport entretient-elle avec la réalité ? Avec la biographie de l'auteur ? C'est à ces questions que voudrait répondre - dans ces entretiens avec son éditeur Zoltan Hafner - Imre Kertész, né en 1929 et écrivain en 1961. Il a longtemps écrit dans une petite chambre de bonne sous un régime qui ne pouvait pas le reconnaître, ni reconnaître ses histoires de déportation. Il met en lumière la nécessité de la fiction pour approcher une autre réalité, celle qui se trouve au-delà



des apparences. Une grande leçon de littérature et de vie.

• *Dossier K.*, I. Kertész, Actes Sud, 205 p.

## UN MONDE À DÉCOUVRIR

# L'art du conte

En France, où il s'était installé en 1951 fuyant le péronisme - il ne sera naturalisé Français qu'en 1981 et par François Mitterrand -, Julio Cortazar, l'un des plus importants littérateurs du xx<sup>e</sup> siècle à l'instar de James Joyce, est un peu oublié dans notre pays. Son influence, pourtant, reste considérable aujourd'hui encore sur toute la littérature latino-américaine. Il a utilisé l'art particulier du « conte » provenant de la tradition sud-américaine, via notamment Borges - un maître argentin -, pour la transformer de l'intérieur, en faire un labyrinthe pour le lecteur, à la fois pour le perdre et pour lui permettre de se retrouver en « coagulant » - le terme est de lui - les situations et les personnages. Il veut faire apparaître une autre réalité derrière celle des apparences. Utilisant le fantastique au quotidien, celui que nous vivons lorsque nous dialoguons avec nos morts, lorsque le temps se distend sous l'effet d'un ne sait quel phénomène, pour nous balader dans des espaces-temps différents, organisés suivant d'autres paramètres de ceux du monde dit réel. Paradoxalement, il restera lié à Buenos-Aires, la Ville où il avait grandi - par un hasard des postes occupés par son père, il était né à Bruxelles, il en gardera comme un zeste d'accent - récupérant le langage de la rue, créant un vocabulaire et une grammaire spécifiques. Il veut aussi un lecteur actif, prenant en main son propre cheminement à travers l'œuvre écrite. Une œuvre ouverte. Au sens fort du terme. Sollicitant et l'imagination du lecteur et sa capacité à créer, proposant, suivant les modalités de lecture, plusieurs fins. Cette transformation de l'espace/temps s'effectuera à la fois à partir de *Marelle*, l'un de ses romans les plus aboutis, avec une troisième partie remettant en cause les deux premières, obligeant le lecteur à choisir son début. Et de la nouvelle - du conte - *El Perséguidor* traduit en français par *L'homme à l'affût*, mais à l'affût du futur, de ce qui ne s'est pas encore réalisé, de ce qui n'a pas été joué, écrit, dansé demain. À partir de là, il insistera beaucoup plus sur les caractères, sur les trajectoires des êtres humains.

La réunion, dans la collection Quarto, de toutes les *Nouvelles, histoires et autres contes* propose une série de lectures inépuisable. La première, la plus simple - apparemment du moins -, chronologique, pour suivre les transformations d'un style mais aussi des préoccupations de l'auteur passant de l'esthétisme à des interrogations politiques. Le conte, *L'homme à l'affût*, du recueil *Les armes secrètes*, représente une nouvelle orientation pensée par Cortazar, se faisant critique de son œuvre, une sorte de dédoublement à l'origine même de ce conte. La responsable de cette édition, Sylvie Protin, propose d'autres itinéraires balisés par l'auteur qui avait transformé l'ordre de présentation pour leur donner une autre signification. Une nouvelle lecture devient possible, puis une troisième, une quatrième... - ainsi entraîné, le lecteur pourra dessiner son propre parcours - pour s'interroger sur notre propre attitude, sur notre univers, sur le monde qui nous entoure, pour faire surgir d'autres relations, d'autres manières de voir le monde, et pas seulement celui de Cortazar. Les clichés, tous les clichés volent en éclats, tous les discours tout faits et même les mots de tous les jours. Le temps lui-même ne sait plus où il en est, ni comment il marche. Justement, chez lui, il ne marche pas, il se disloque. L'espace-temps se construit, c'est celui que nous voulons et non celui est imposé par les critères de la société bien pensante. La révolte est première, c'est elle qui conduit toutes les interrogations. Il utilise l'écriture automatique des surréalistes et le jazz - qu'il dira avoir découvert en même temps -, la psychanalyse et la volonté d'étonner le lecteur pour le faire réfléchir, le faire sombrer à des hauteurs inespérées. Lire Cortazar, c'est retrouver une inquiétante familiarité. Pas seulement pour s'interroger, douter mais aussi pour prendre du plaisir à la lecture, pour découvrir de nouveaux horizons, un champ des possibles qui s'élargit, luttant contre la marchandisation, contre la culture du résultat lié à ce libéralisme ambiant destructeur de toutes les libertés de l'imagination. Révolte et imagination sont les deux mamelles de cette œuvre multiple et qui se veut multiple. Un appel à l'intelligence dans le même temps. Et ces contes sont sûrement la part la plus originale d'un écrivain original jusqu'au bout de sa barbe. ■

**Nicolas Bénéis**

• *Nouvelles, histoires et autres contes*, Julio Cortazar, Quarto/Gallimard, 1 100 p.



## NOS COLLÈGES PUBLIENT

### ► ENSEIGNER !

L'auteure, enseignante, envoyée dans un EREA (établissement régional d'enseignement adapté) à Paris à la suite d'une mesure de carte scolaire, nous fait vivre intensément sa première année d'enseignement avec ces élèves franco-africains en grande difficulté scolaire dont certains sont SDF, sans-papiers ou ne mangent pas à leur faim, et qu'elle ne veut plus quitter. • *Grand écart. Petites notes prises le soir après la classe*, Agnès Forette. La chambre d'échos. 93 p. <http://www.lachambredechoc.com>

### ► PARTIR, MOURIR ?

« Ceux qui brûlent » - Harraga - désignent, au Maroc, ceux qui mettent le feu à leurs papiers avant d'émigrer. Khaled en fait partie et son parcours devient emblématique de tous les émigrants obligés de s'en sortir par tous les moyens. Cette figure permet à l'auteur à la fois d'exprimer sa révolte et de construire un polar curieux. • *Harraga*, Antonio Lozano, Éditions L'Écailler/L'atinoir, 153 p.

### ► INCONTOURNABLE

La *Petite Encyclopédie de Culture générale* aspire à mettre en commun l'apport de l'histoire, de la philosophie politique, du droit, de la science politique mais aussi de la littérature et des arts. En 600 articles, de « Administration » à « Zweig », elle propose savoir factuel et analyse, complétés par citations et bibliographie. • Sous la direction d'Alexis Chabot, Éditions Ellipses, 1050 pages.

### ► APPRENTISSAGE DU FASCISME

1969. Lycée de Palo Alto en Californie. À l'occasion d'un cours sur la Seconde Guerre mondiale, Ben Ross, jeune professeur d'histoire, décide de projeter à ses élèves un film sur les camps de concentration. À l'issue de la projection, partagés entre l'incompréhension et la stupeur, les élèves font part de leurs interrogations : comment cela a-t-il été possible ? Comment les Allemands ont-ils pu ignorer l'extermination programmée de millions de juifs ? Il décide de mettre la classe à l'épreuve ou comment leur faire comprendre, grandeur nature, les mécanismes du nazisme. Slogan fédérateur, règles strictes, tenue irréprochable, respect du chef, sentiment de supériorité : en quelques semaines, la classe du professeur Ross se transforme en un véritable groupuscule fasciste qui fait régner la terreur dans le lycée. Un incident met fin à l'expérience et conduit chacun à prendre conscience de l'extraordinaire pouvoir de l'endoctrinement. Le lecteur - qui plus est quand il est enseignant ! - est perplexe et interrogatif : un tel scénario est-il plausible ? Cette expérience a-t-elle de réelles vertus pédagogiques ? Le professeur n'est-il pas allé trop loin ? Pourrions-nous la reproduire aujourd'hui ?

**Carole Condat**

• *La Vague*, Todd Strasser, Éditions J. C. Gawsewitch, 220 p.

LE CINÉMA SOVIÉTIQUE FAIT SON HISTOIRE

## Sovietllywood

**A**u début des années trente, Konstantin Dalmatov et son amant, le célèbre cinéaste Alexandre Mansourov, reviennent en URSS, après un séjour passé aux États-Unis. Leur relation ayant été découverte, Dalmatov ne pourra tourner les comédies musicales dont il rêve, qu'en acceptant de collaborer avec la police politique. Mansourov mort empoisonné, Dalmatov, dont le premier film a été apprécié par Staline, demandera à son actrice principale, Lidia Polyakova, de l'épouser. Chacun trouvant avantage à cet arrangement de façade, une respectabilité pour l'un, le confort pour l'autre, finissant par créer entre eux une vraie intimité. Comment faire œuvre créatrice quand on vit dans l'insécurité et la peur de la répression – l'homosexualité est, depuis 1934, considérée comme un crime passible de prison et les prémisses des grandes purges de 1936 se mettent



Hollywood en URSS

en place –, comment chanter les mérites de la société socialiste quand on travaille sous la contrainte permanente (tout est contrôlé, de l'écriture du scénario jusqu'au montage) ? Ce film retrace ce parcours ponctué d'audaces artistiques et de peurs, mêlant au récit de longues scènes de comédies musicales à la gloire de la société socialiste, du métro moscovite et du combat que mènent les deux jeunes gens pour assouvir leur appétit de création. Lorsque, profitant d'un séjour en Tchécoslovaquie, Dalmatov voudra retourner aux États-Unis, c'est son épouse qui le met en garde contre les menaces des autorités soviétiques prêtes à le détruire intellectuellement. Ils reviendront dans leur datcha. À l'arrivée de la Perestroïka et à l'occasion d'une rétrospective de leurs films, la datcha sera envahie par la

## Spectacles/Expositions

télévision, les vieux réflexes de peur reprendront le dessus.

Bien qu'Igor Minaïev n'ait pas voulu faire une œuvre autobiographique, le scénario emprunte certains traits à Eisenstein, à son assistant Grigori Alexandrov et à l'épouse de ce dernier Lioubov Orlova. Ce sont deux prestigieux acteurs soviétiques Igor Dmitriev et Tatiana Samoilova (l'inoubliable interprète de *Quand passent les cigognes*) qui incarnent Dalmatov et Poliakovna âgés. Le rôle de Dalmatov marque les débuts du jeune comédien Sergueï Tsyss au cinéma. Il obtiendra pour ce rôle le prix d'interprétation masculine au festival d'Anapa.

Magnifique épopée sur fond de comédie musicale, *Loin de Sunset Boulevard* est une reconstitution réussie de l'histoire du cinéma soviétique des années trente, quand le pouvoir tentait, malgré le contrôle réducteur qu'il opérait sur les productions, de maintenir une tradition prestigieuse et hollywoodienne. ■

**Francis Dubois**

• *Loin de Sunset boulevard*. Un film de Igor Minaïev. Sortie en salles le 7 mai 2008.

## DVD

### • Immigration forcée



Ce documentaire, *Partir ou mourir*, tourné à Dakar, donne la parole aux Sénégalais partis clandestinement en chaloupes pour rejoindre l'Europe. À travers les récits, des clés pour appréhender les conditions de vie d'un peuple victime de la mondialisation. Après l'esclavage, la colonisation, la dette, ce sont les accords de pêche qui jouent contre le développement du pays.

**Gérard Anthéaume**

• Un film édité par le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM). Rens. : [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org). Possibilité d'intervention dans les classes sur demande.

## JAZZ

### • Filmer le free



Le trompettiste Wadada Leo Smith fait partie de cette étroite cohorte des musiciens continuant à se réclamer du free jazz, le jazz des années 60 et celui de 68 en particulier.

Pas toujours facile, ni simple. Une volonté de liberté s'exprime chez lui, avec un grand souci de la forme. Comment le filmer ? Comment rendre compte, par l'image, de cette musique ? Jacques Goldstein l'a vu en noir et blanc, un souci politique sans doute, façon aussi de souligner les références au blues d'un musicien ne voulant pas oublier ses racines. Caméra à l'épaule pour épouser les configurations de ses improvisations et faire partager l'imprévu. Il arrive que les images saturant. Pourtant, quelque chose passe, une *Éclipse* pour reprendre le titre de ce

film, dans la collection « Freedom Now », une revendication de cette musique vivante. **N. B.**

• *Éclipse*, un film de Jacques Goldstein, La Huit, distribué par DG Diffusion/Spirale.

### • Retrouvailles



Michel Petrucciani nous a quittés brutalement, un jour d'hiver, le 6 janvier 1999, après une tournée de concerts épuisante. *Non stop travels with Michel Petrucciani*, de Roger Willemssen, proposé dans ce DVD, *The Art Of Jazz*, Michel Petrucciani, nous permet de la revivre. Et de rencontrer Stéphane Grappelli, Roy Haynes toujours actif, Charles Lloyd un des premiers employeurs de Michel et... Charlotte Rampling. Le filmage n'est pas très original mais retrouver le pianiste fait passer tout le reste. Le téléfilm qui suit est un complément, Michel et son trio en concert à Stuttgart le 8 février 1998 qu'on ne peut regarder sans un pincement au cœur. **N. B.**

• *Non stop travels with Michel Petrucciani & Trio live in Stuttgart*, Dreyfus Jazz.

• **Notre histoire, notre culture** Blue Note ! Ce nom résonne comme un des synonymes du jazz, de ce jazz des années 50 et 60 appelé aussi « Hard Bop » dont les Jazz Messengers seront les emblèmes. Ce label avait été fondé par deux Juifs allemands fuyant le nazisme en 1939, enregistrant les pianistes de Boogie Woogie et Sidney Bechet. Un petit succès de départ avec la version de Bechet sur *Summertime*, puis les vaches maigres jusqu'à Horace Silver et la suite. C'est cette histoire que raconte – avec l'ac-



cent yiddish de Alfred Lion et Franck Wolff – ce film de Julian Benedikt brasant une grande partie de notre patrimoine culturel. Pour savoir comment sortir du domaine de la marchandise, il faut suivre ces deux producteurs ne faisant confiance qu'à leurs oreilles. **N. B.**

• *Blue Note, A Story of Modern Jazz*, un film de Julian Benedikt, EuroArts/Harmonia Mundi.

## JAZZ

### • Les Big Bands à la mode... de chez nous !



L'école de musique de Petite Camargue, sous la direction de Philippe Guyon, a constitué le... Big band de Petite Camargue. Sans faire beaucoup de bruits – ils et elles sont pourtant 29 –, son 4<sup>e</sup> album vient de sortir. Plus ambitieux – le titre même le prétend, *d Click* –, il fait la part belle aux compositeurs contemporains de jazz et a invité quelques jazzmen de Montpellier, pour un album qui fait aimer de nouveau ces grandes formations, le jazz lui-même. **N. B.**

• Rens. 04 66 88 87 40, [ecolmusic@cc-petite-camargue.fr](mailto:ecolmusic@cc-petite-camargue.fr)

### TRAVAIL DE MÉMOIRE

Le 10 mai, depuis 2006, est une journée officielle de commémoration nationale des « Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions » et 2008 fêtera le 160<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le musée Dapper (35 bis, rue Paul-Valéry, Paris 16<sup>e</sup>) organise des rencontres pour faire partager cette histoire (du 2 au 18/05).

## RENCONTRES

### • Passé et avenir



La Maison des métallos, ancienne mutuelle des métallurgistes, est devenue un établissement culturel dynamique, dirigé par Gérard Paquet. Son riche passé solidaire et fraternel s'articule à des recherches et des expérimentations de nouvelles formes de mutualisation et de réciprocité entre les champs artistiques, scientifique et social, proposées par Daniel Le Scornet. **Ph. L.**

• 94, rue J.-P.-Timbaud, 75011. 01 48 05 88 27, [www.maisondesmetallos.org](http://www.maisondesmetallos.org)

### LIRE LES JAZZ

Eric Dolphy ? Un innovateur dans les mondes de cette musique atypique qu'est le jazz. Saxophoniste alto, flûtiste, clarinetiste-basse qu'il a quasiment introduit dans le jazz moderne, compagnon de Charles Mingus, de John Coltrane, il a été de tous les feux d'artifice de ces années 60. Il fallait bien, pour le moins, retracer son parcours, ses trajectoires. Guillaume Belhomme s'y est attaché donnant l'impression d'avoir tout écouté de cet intrépide capable de classicisme et ne résistant pas au charme pervers de la flûte. Un livre nécessaire. Une redécouverte capitale. Chez le même éditeur, Philippe Robert s'est attelé à présenter 110 albums essentiels pour entendre la « Great Black Music » et il commence fort justement par Billie Holiday. Il mêle jazz, rap, soul, hip hop à juste raison donnant quelques points de repères nécessaires pour situer et l'album et l'artiste. À suivre sans hésitation. **N. B.**

• *Eric Dolphy*, Guillaume Belhomme ; *Great Black Music, un parcours en 110 albums essentiels*, Philippe Robert, Le mot et le reste, Formes, 133 p. et 247 p.

**ENTRETIEN AVEC PAULINE BUREAU**, créatrice de la compagnie *La Part des Anges*, avec quinze comédiens et créateurs techniques issus du Conservatoire national (promotion 2004), désireux de poursuivre ensemble une aventure théâtrale. Elle met en scène *Roméo et Juliette* de Shakespeare dont elle a écrit, avec Benoîte Bureau, la traduction et l'adaptation. Création à Chalon-sur-Saône, au Théâtre Firmin Gémier d'Antony et à l'Atelier du Rhin à Colmar, et au Théâtre de La Tempête du 24 avril au 25 mai.



## Actualité de Shakespeare

**L'US magazine : En troisième année du Conservatoire, vous aviez déjà adapté et monté un Shakespeare ?**

**Pauline Bureau :** Effectivement, nous avons présenté *Un songe, une nuit d'été*, une adaptation du *Songe* que nous avons repris au Théâtre du Ranelagh puis en tournée au Maroc et qui a été une aventure forte et fondatrice pour notre compagnie.

**L'US magazine : Vous revenez à Shakespeare avec *Roméo et Juliette***

**P. B. :** Après avoir travaillé sur des textes d'auteurs contemporains, nous avons lu beaucoup de pièces pour décider de notre prochaine création. Le choix s'est porté sur *Roméo et Juliette* comme une évidence. Nous avons le sentiment que ce texte nous parlait de notre monde aujourd'hui. Une sensation qui n'a pas cessé de se confirmer au cours du travail.

*Roméo et Juliette*, c'est la fin d'un cycle. La faillite d'une société qui transforme la révolte de jeunes gens en fait divers ou en enjeu politique. C'est l'histoire d'une génération à qui on

n'a pas donné sa place et qui finit par en mourir. Je crois qu'aujourd'hui, c'est lisible. Nous avons traduit le texte de Shakespeare au plus près de notre langue d'aujourd'hui en respectant sa poésie, sa grossièreté, ses niveaux de langage.

**L'US magazine : *Roméo et Juliette* a été créé à Chalon-sur-Saône et va être donné pour un mois au Théâtre de la Tempête. C'est la consécration !**

**P. B. :** On joue aussi à Colmar et à Antony. Ce qui est intéressant pour nous, c'est de créer un spectacle en sachant qu'il va avoir une vie sur plusieurs mois et rencontrer des publics différents. C'est très excitant !

**L'US magazine : Quels autres auteurs avez-vous envie de monter ?**

**P. B. :** Plein ! La liste serait trop longue. Je travaille sur deux projets d'adaptation pour la saison prochaine : un livre de John Marsden, *Lettres de l'intérieur* et un roman d'Arnaud Cathrine, *La disparition de Richard Taylor*. ■

Propos recueillis par Francis Dubois

### Mémoires de Mai 68

En mai 1968, Jacques Kraemer tourne avec le Théâtre Populaire de Lorraine dans les petites villes de la région où ils donnent *Le Menteur de Corneille*. S'associant à la grève générale, ils réalisent des spectacles d'intervention dans les usines occupées. « *C'est ainsi que je suis né à l'écriture avec cette première pièce* Minette la Bonne Lorraine qui allait devenir des spectacles emblématiques de l'après-Mai 68 » se souvient-il. 40 ans après, il écrit et monte *Agnès 68*, « une façon de faire retour sur ces fameux événements », au moyen d'une pièce « dans laquelle j'ai mis beaucoup de ma vie du temps de 68 ». En 1968, donc, une troupe tourne dans le sud-ouest de la France avec *L'École des Femmes*. Rivalités amoureuses, confrontations idéologiques vont enflammer les rapports entre l'acteur/metteur en scène communiste, émule de Vilar, incarnant Arnolphe, et le comédien, plutôt gauchiste, qui joue Horace, tous deux amoureux de la jeune actrice qui interprète Agnès. Le Théâtre et la Révolution, le sexe, l'amour, l'aliénation, la libération, débats vus avec le recul de l'Histoire et à travers le prisme de l'intime.

**Philippe Laville**

• Chartres, Studio des Épars (6, place des Épars) du 21/04 au 31/05, rés. : 02 37 28 28 20, Festival Off d'Avignon, Théâtre du Balcon, du 10/07 au 1/08, avec Philippe Canales, Marion Lubat et Simon-Pierre Ramon. Jacques Kraemer est disponible pour des rencontres-animations avec des groupes scolaires.

### Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) rubrique culture, de nombreux compléments aux articles de ces pages, avec toujours les échos des mobilisations des professionnels de divers secteurs culturels menacés par les conséquences des orientations gouvernementales de culture du « résultat » et de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précarisant la création... Et toujours l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... dans les théâtres partenaires... débats et conférences, actions, collègues créateurs, festivals... Également accessible en permanence, pour les syndiqués (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Réduc'SNES » de la centaine de théâtres acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous.

Philippe.Laville@snes.edu

## Printemps des jazz

Printemps au milieu de mars ! Une fois par siècle ! Le plus du plus – un quasi-mois sarkozien du travailler plus –, le 1<sup>er</sup> mai tombe, le terme est bien choisi, le jeudi de l'Ascension. Soit un jour de congé en moins ! Une des conséquences non prévues de ce télescopage de calendrier, quand le soleil a rendez-vous avec la lune, est de perturber le festivalier. Ainsi *Jazz sous les pommiers*, sis à Coutances, dans la Manche, s'est réglé sur le jeudi de l'Ascension et commence le 26 avril. Une manière de souhaiter son 27<sup>e</sup> anniversaire. Les organisateurs

en profitent pour faire de ce 1<sup>er</sup> mai un rendez-vous incontournable. Wayne Shorter, avec son quartet tout d'abord. À 74 ans, il arrive encore à étonner par sa sonorité originale construisant un univers spécifique. Il n'a rien oublié, rien retenu, tout inventé. Une légende vivante et bien vivante. Géraldine Laurent, au saxophone alto, représente l'avenir du jazz, de ce jazz qui se conjugue au féminin comme il se doit. Une sonorité venant de chez Ornette Coleman, des compositions originales et une volonté d'en découdre pour aller à l'aventure et creuser de nouvelles pistes. Il faut écouter son album réalisé pour Dreyfus Jazz, avec son Time Out Trio. En « live » elle est encore plus éblouissante. Ce jour-là, les choix seront difficiles. Les couples risquent de se séparer. Ou d'avoir une indigestion !

Martial Solal fêtera une fois encore ses 80 ans, pour démontrer qu'il fait corps avec le piano et nous étourdir une fois de plus. Dave Douglas, trompettiste le plus inventif de sa génération, Aïrelle Besson, trompettiste elle aussi, Christian Vander pour son hommage à Coltrane – hommage qui prendra aussi la forme d'une pièce de théâtre, *A Love Supreme* d'Emmanuel Dongala, dans une mise en scène de Luc Clémentin –, centième de Stéphane Grappelli, jazz fusion avec Mike Stern, musiques cousines, dimanche en fanfares, rencontres entre jazz et cirque, jazz et BD, jazz et chanson française, conférences

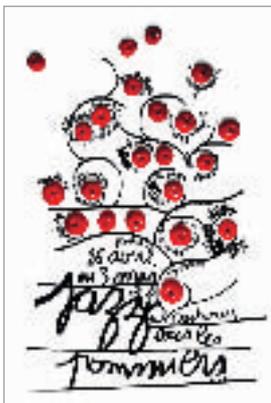
– *Trajectoire de Sidney Bechet* que je présenterai – seront aussi de cette fête. Une place sera laissée aux amateurs, aux spectacles de rue, au blues avec Mighty Sam McClain, aux créations et... aux 200 saxophonistes que Andy Sheppard, en résidence à Coutances, voudrait réunir pour un concert exceptionnel. Des découvertes sont possibles et nécessaires.

Le 1<sup>er</sup> avril a commencé celui du Mans, « Europa d'az », se terminant le 11 mai. Les légendes y sont nombreuses, Ron Carter, Michel Portal – il invite le saxophoniste Tony Malaby –, Dave Liebman au soprano, une voix du siècle, John Abercrombie, guitariste des grands espaces, comme les nouveaux talents, Alban Darche et ses cubes – gros, moyen et petit animant la scène du jazz nantais –, Jean-Charles Ricard, un saxophoniste entre Steve Lacy et Dave Liebman, sans compter ceux d'Europe, de Finlande notamment cette année, des créations, comme celle de l'accordéoniste Daniel Mille... Entre deux régions – les Pays de Loire et la Basse-Normandie –, six départements et 29 villes pour 60 scènes, pour faire aimer des musiques contemporaines liées au jazz.

Une gymnastique dans le temps et dans l'espace est nécessaire pour l'amateur(e). Tout dépend de ses goûts et de ses envies de découvertes. Chaque festival propose son lot de « vedettes » – un mot grossier dans les mondes du jazz qui n'en connaît plus depuis Miles Davis – et de nouveaux venus, sans compter les spectacles décalés. Ainsi « Nantes Agglo » propose « Hip Hop session 4 », avec des expositions, des concerts, des spectacles de danse, des conférences... ■

**Nicolas Bénéès**

• *Jazz Sous les Pommiers*, du 26 avril au 3 mai, ren. 02 33 76 78 50, [jslp@jazzsouslespommiers.com](mailto:jslp@jazzsouslespommiers.com) ; *Europa d'az*, du 1<sup>er</sup> avril au 11 mai, ren. 02 43 23 78 99, [europa@noos.fr](mailto:europa@noos.fr) ; Nantes Agglo, du 11 au 6 avril, [www.hiphopsession.com](http://www.hiphopsession.com)



## Blog ou site, telle est la question ! Sans

**DE PLUS EN PLUS DE COLLÈGUES ALIMENTENT LA TOILE :** site de professeur, plus ou moins narcissique ; site d'établissement, plus dans une démarche d'équipe mais parfois sous la pression du proviseur ou du principal, avec une rubrique par matière pour cours en ligne, cahier de texte, devoirs et corrigés, éventuellement les notes des élèves si le site est sécurisé par des mots de passe fiables ; avec le danger de « flicage » des enseignants ; un blog pour un projet

### La facilité et la réactivité, le blog

À la base, c'est un journal personnel ou un carnet de voyage, accessible à tous et alimenté en contenus par une ou plusieurs personnes. Il présente des éléments écrits, visuels, audio ou vidéo, avec possibilité de commenter les billets publiés.

elle, en espérant qu'ils réagiront. Pourtant, certains sont mus par d'autres motivations, comme le désir de s'épancher, d'envoyer des nouvelles à leurs proches ou la volonté de se montrer, généralement sous un jour positif. Mais on peut aussi concevoir un blog

dans l'ordre chronologique inverse. À l'origine sites personnels, les blogs sont de plus en plus nombreux, des millions, et sophistiqués ; ils font leur apparition dans le monde de l'entreprise.

Pour ouvrir un blog, il suffit de s'inscrire sur l'un des nombreux services gratuits : *Blogger*, *Canablog*, *HautetFort*, *Over-Blog*, *Wordpress*... On fournit une adresse e-mail, un mot de passe, un pseudonyme et c'est parti ! L'inconvénient, c'est qu'on ne peut pas organiser les pages, préformatées, aussi librement que celles d'un site personnalisé. ■



#### POUR NE PAS ALLER TROP LOIN

Dans l'espace public, il faut veiller au droit d'auteur, au droit à l'image... Nous avons donné quelques informations sur ces questions lors de précédents dossiers (notamment <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?article462>). Certains aspects sont complexes, d'autres évoluent rapidement (cadre légal, accords entre ayants-droit et État), consultez les dossiers spécifiques du ministère, comme « La blogomania, je blogue, tu blogues, nous bloguons... » sur <http://www2.educnet.education.fr/legamedia> ou l'entrée *Legadico*, très complète, <http://www2.educnet.education.fr/sections/legamedia/legadico5097/>.

Ainsi, la mise en ligne de photos d'élèves est déconseillée, voir <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MENE0301227C.htm> (« j'appelle [...] votre attention sur les risques que comporte la diffusion sur internet de photographies d'élèves, dès lors que ceux-ci sont identifiables [...] veiller à ce que ces mises en ligne, lorsqu'elles sont souhaitées par l'établissement, soient réservées à un réseau interne, non accessible au grand public »).

L'une des particularités du blog est que le visiteur de passage peut y laisser des commentaires, avec son nom ou son pseudonyme, et relier à son propre blog. Lier son blog à celui d'une personne abordant les mêmes thématiques peut l'inciter à venir lire et entamer une discussion. Pour les « fans », la discussion est essentielle, on anime généralement un blog pour être lu et partager ses opinions avec les visiteurs ; on les inter-

pour des usages commerciaux ou... pour servir une cause, et on peut même imaginer des usages pédagogiques.

La mise à jour ou *blogging*, normalement quotidienne, ne requiert pas de compétence technique. Des logiciels comme *Blogger*, *Movabletype* ou *Ublog*, accessibles via le Web, permettent de créer et de maintenir facilement un blog. Les informations « postées » sont affichées

#### NOS SITES DU MOIS

- Christine Dioni a étudié les évolutions parallèles que suivent les « métiers » d'élève et d'enseignant sous l'influence des TIC à travers les pratiques documentaires : <http://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00259563/fr/>
- Résultats de la commission RIP de mars 2008 : <http://www2.educnet.education.fr/sections/contenus/cmm/resultcmm190308>
- Des images gratuites et libres de droit : Imagine <http://imagine.ac-montpellier.fr/index.php?larg=983&stop=1&une=0> et le lycée de Font-Romeu [http://www.lycee-fontromeu.com/rubrique.php3?id\\_rubrique=307](http://www.lycee-fontromeu.com/rubrique.php3?id_rubrique=307)
- Un ouvrage numérique remarquable, « introduction à l'environnement et au développement durable », sur ce site : <http://www.uved.fr>
- *Musagora*, autour des langues et des civilisations grecque et latine : <http://www.musagora.education.fr/>
- *Callioprofs*, site spécialisé en littérature jeunesse et enseignement des lettres au collège : <http://www.callioprofs.com/>.

#### LES BLOGS : VOIR ET SAVOIR PLUS

- *Le blog au CDI*, compte rendu d'animation, par le CRDP de Versailles : <http://www.crdp.ac-versailles.fr/modules/smartsection/item.php?itemid=70>.
- *Le blog, quelles utilisations en établissement ?* Un dossier très complet sur *SavoirsCDI* : <http://savoirscdi.cndp.fr/pedago/Blogs/Blogaccueil.htm>.
- *Les blogs professionnels, publication facilitée, mutualisation, veille*, encore un dossier *SavoirsCDI* : <http://savoirscdi.cndp.fr/pedago/blogs/blogveille.htm>.
- Plaquette de prévention éducative par le CRDP de Versailles : [http://catalogue.crdp.ac-versailles.fr/memotice\\_blog\\_notes.pdf](http://catalogue.crdp.ac-versailles.fr/memotice_blog_notes.pdf).
- Outils de création de blogs, présentation de plateformes d'hébergement et de logiciels, au CRDP d'Aix-Marseille : <http://eprosdocs.crdp-aix-marseille.fr/Outils-de-creation-de-blog.html>.
- Exemple de blogging pédagogique parmi d'autres, des élèves publient

- leurs réactions sur les blogs d'auteurs dans le cadre d'un prix littéraire ou dialoguent avec des écrivains rencontrés : <http://www.ytak.fr/> (Cathy Ytak) ou <http://dorotheeplatek.hautetfort.com/> (Dorothee Platek).
- Des documentalistes utilisent l'environnement *Netvibes*, <http://docsdocs.free.fr/spip.php?article382&var> (J. Valladon) et <http://www2.netvibes.com/clotclot#Lettres> (C. Chauvin).
- Un blog *SavoirsCDI* constitue un outil d'échanges entre documentalistes : <http://www.crdp.ac-rennes.fr/savoirscdi/blog/>.
- Blog d'un lycée en lutte <http://hwallonengreve.blogg.org/>.
- Blog consacré à la didactique de l'information et à la mythologie française : <http://esmerée.fr/lestroiscouronnes/> (P. Duplessis).
- Dossier de *L'US Magazine* (2006) : <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?article452>.

# y rien connaître ? Mais pour quoi faire ?

pédagogique (comme un échange entre établissements) ou pour entamer des discussions (blog « citoyen »...). Les blogs sont aussi d'excellents outils pour fédérer des luttes sociales, d'autant qu'on peut y intervenir depuis un téléphone portable sans attendre que le webmaster soit disponible et bien installé face à un ordinateur ! Des outils en ligne gratuits permettent de construire site ou blog sans logiciel à installer ni code à écrire, l'idéal pour les néophytes.

## Un site Web personnalisé ?

Un site est un ensemble de pages liées, situées sur un même serveur et gérées par un webmaster, des liens hypertextes permettent la navigation d'un document à un autre. On compte plus de 40 millions de sites aujourd'hui contre 20 millions en 2000. Un site peut être la vitrine d'une activité, une présentation de produits, avec ou sans vente, être construit pour des fins personnelles ou familiales, ou pour être lu par tout le monde... Quel volume ? Si le site est neuf, il est très probable que vous ne consommerez qu'une dizaine de

### LES SITES : VOIR ET SAVOIR PLUS

- Dossier d'Adapt (2005) : <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?article155>.
- Deux exemples avec un collègue enseignant et un établissement : <http://geobiodidac.free.fr/enseignants/cours.htm> et <http://escout.portail-svt.com/>

giga-octets, type de volume qui s'est démocratisé. Au-delà de 1500 visites par jour, vous optez pour un serveur dédié.

Le nom de domaine est une suite de caractères (lettres, chiffres) permettant d'identifier facilement le site (monsite.com ou monsite.fr, par exemple). Il vous représentera et une erreur pourrait compromettre votre réussite. Un nom de domaine doit être déposé, en pratique loué à une entreprise sérieuse pour éviter des surprises au bout d'un an. Les sites sont visibles via un protocole qui se nomme HTTP (Hypertext Transfer Protocol). L'hébergement est votre lieu de stockage sur Internet. Votre hébergeur n'est pas nécessairement votre fournisseur d'accès au réseau. Les offres gratuites imposent parfois des publicités. Si vous souhaitez utiliser des outils spécifiques comme *Spip* (qui permet une rédaction collective), vérifiez que votre hébergeur a une offre techniquement compatible ou peut vous la mettre en place. ■



© Etienne Chailou, ENSAD

méga-octets. Pour du texte, on fait beaucoup de pages avec 1 Mo. Images non optimisées, vidéos, bases de données consomment beaucoup d'espace disque. Dans ces cas, vous choisissez une offre de 1 à plusieurs

#### • Articles d'Yves Cauet

- Liens du thème principal de Vassília Margaría et Jean-Pierre Hennuyer.

Pages réalisées par Alain Prevot pour Adapt-SNES - 46, avenue d'Ivry, 75641 Paris Cedex 13 - 01 40 63 27 70, [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu)

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

## DES OUTILS GRATUITS POUR NOVICES

### Avec aides en anglais

- *Google Page Creator* <http://pages.google.com/>  
*Page Creator* est un nouveau service en ligne gratuit de création de pages Web, intéressant pour débuter. Seul préalable pour s'inscrire : se créer un compte de messagerie *Google-Gmail*. Des modèles, assez jolis, sont proposés. On écrit avec un « éditeur html » simple, semblable à un traitement de textes, avec zones d'écriture à remplir et boutons à cliquer. Ça marche bien, la mise en ligne est immédiate, le résultat gratifiant, et sans pub. Uniquement en anglais pour l'instant mais utilisation intuitive : un clic sur [publish] et la page est publiée ! Espace limité à 100 Mo, c'est souvent suffisant.

- *Weebly* <http://www.weebly.com/>

Présentation très visuelle, des icônes explicites partout, on s'y retrouve sans peine. Une aide en français sur <http://infrench.weebly.com>. Le site repose, comme *Google Page Creator*, sur la technologie *Ajax*, qui rend la navigation très facile. Inscription rapide, ergonomie remarquable, vaste choix de modèles, au design soigné. On ajoute ou on enlève des pages d'un simple clic et, pour les remplir, on utilise un astucieux [glisser-déposer] à partir de modules tout faits : texte seul, texte avec photos, sous-titre, etc. Ce système permet aussi d'insérer facilement des albums *Flickr* (site gratuit de partage de photos), des *Google Maps* (service gratuit de plans et cartes en ligne), des formulaires de contact, des vidéos *YouTube* (site d'hébergement de vidéos)... La limite de taille est là aussi de 100 Mo. Cet outil convivial, très bien conçu, sans pub, orienté débutants et grand public est notre préféré.

- À découvrir, dans le même style, avec navigation agréable et résultat très abouti : *Synthesite* <http://synthesite.com/>, *SiteKreator* <http://sitekreator.com/>, *Webjam* (forum d'aide en français) <http://www.webjam.com/>.

### Avec aides en français

- *E-Monsite.com* <http://www.e-monsite.com/>

Nettement moins convivial que les précédents, son seul avantage est d'être en français. Le niveau gratuit ne propose que deux modèles, très basiques, à personnaliser. Il faut un peu de temps pour s'orienter dans le dédale des menus. Le chargement des rubriques est lent et un gros bandeau de pub au milieu de la page d'administration gêne la navigation. Détail déplaisant, des pubs sont imposées. Accepte 99 photos.

- *One Line Creation* <http://www.onlc.fr/>

Prise en main aisée, navigation sobre, on réussit assez vite à créer sa première page, vaste choix de modèles. Il vaut mieux réduire les photos avant envoi, car elles sont limitées à 500 Ko et au nombre de 22. En version gratuite, on se voit infliger, là encore, des publicités sur les pages créées.

- Vous pouvez aussi utiliser les outils des fournisseurs d'accès, liés à leurs offres d'hébergements (*Orange...*), n'imposant pas toujours de publicité, aux fonctionnalités variables, parfois à deux niveaux, débutant et « confirmé ».

Ce n'est pas tout... Il y a bien évidemment des logiciels commerciaux performants, dans des gammes de prix variées et des logiciels libres et gratuits, simples ou performants. Ce dossier n'a pour objectif que de vous donner des pistes pour débuter. Dans le domaine libre et gratuit, rappelons qu'un module de *Mozilla (N-Vu)*, actualisé séparément en *KompoZer* permet la réalisation de pages Web puis la mise en ligne avec un logiciel serveur ftp comme *FileZilla*. Nous traiterons dans un prochain dossier de la réalisation d'un site collaboratif utilisant une base de données, avec *Spip*. Pour trouver des logiciels libres, Framasoft reste la bonne adresse : <http://www.framasoft.net> avec <http://www.framasoft.net/rubrique368.html> pour les éditeurs de html dont *KompoZer*.

Alain Badiou répond aux questions d'Elisabeth Cassou-Barbier

## « On désire l'abaissement intellectuel de la jeunesse »

Le vent qui souffle sur la société et l'école est moins celui de l'esprit que d'un utilitarisme étroit. Comment penser et défendre la place des humanités dans l'enseignement aujourd'hui, c'est ce que nous avons demandé à **Alain Badiou**, philosophe, dramaturge et romancier, professeur émérite à l'École normale supérieure où il préside le Centre international d'étude de la philosophie française contemporaine (CIEPFC).

**L'Université Syndicaliste :** *Les chiffres du ministère indiquent qu'actuellement, moins de 10 % des élèves du second cycle s'orientent en filière littéraire ; de sorte que la question semble posée de savoir s'il faut sauvegarder cette filière et à quoi sert une formation littéraire aujourd'hui. En ce qui vous concerne, pouvez-vous nous dire quel a été votre parcours ? Par ailleurs, considérez-vous obsolète cette notion d'« humanités » et quelles disciplines jugez-vous indispensable d'enseigner dans cette perspective humaniste ?*

**Alain Badiou :** Mon parcours a été commandé par le choix, fait en septembre 1954 (un autre monde), de m'orienter vers les lettres plutôt que vers les sciences. J'avais fait la Terminale scientifique (math élém. à l'époque), puis j'ai passé le bac « philo » à la session de septembre. Et j'ai, assez brusquement, décidé que j'entraîs en khâgne, et non en taupé. Après quoi : ENS, agrégation de philosophie, lycée de Reims, faculté de Reims, puis Paris VIII pendant trente ans, pour finir, mouvement circulaire, par être professeur à l'ENS.

Cela dit, je n'ai jamais abandonné la pratique des mathématiques, y compris, dans certains domaines, à un haut niveau. Une formation littéraire est fondamentalement l'organisation d'un rapport souple et complet à la langue (dimension expressive), d'une relation intérieure aux arts écrits (poésie, roman, théâtre...), et, par leur médiation, aux autres arts, d'une connaissance éclairée de l'histoire humaine et de ses productions diverses, et d'une disposition, critique et engagée à la fois, dans le monde des



© AFP/Philippe Herzig

**Il faut accepter le principe qu'un enseignement véritable crée de la liberté : il constitue une sphère indépendante, et retarde ou même entrave délibérément les contraintes externes de la vie salariée.**

convictions et des idées.

Si on entend par « humanités » l'ensemble complexe qui contient les langues et les littératures (anciennes et contemporaines), l'histoire, la philosophie, on peut identifier « formation littéraire » et « exercice des disciplines relevant des humanités ». Cette notion, ainsi comprise, n'a rien d'obsolète. Il faut enseigner, à tout le monde, le français littéraire et son histoire, des langues dans une visée non purement pragmatique (avec accès à la littérature par conséquent), l'histoire et la philosophie.

**L'US :** *Votre pensée s'appuie régulièrement sur les mathématiques. Selon vous, quelles articulations faut-il envisager entre les disciplines littéraires et les disciplines scientifiques ? Diriez-vous, à ce propos, que la philosophie est une matière littéraire ? Comment concevez-vous l'organisation de son enseignement ?*

**A. B. :** L'articulation entre les disciplines littéraires et les disciplines scientifiques passe simultanément par l'histoire (contexte idéologique ou culturel de la création scientifique) et par la philosophie (fonction des sciences dans la construction des différents types de rationalité). En particulier, il faut enseigner l'histoire des sciences, de façon ordonnée et convaincante. Mais enfin, pour articuler deux domaines, et sauf à les diluer dans une vision informe des « ensembles culturels », il faut qu'ils existent à l'état distinct. Des enseignements purement littéraires sont indispensables. La philosophie en fait partie, car son rapport dialectique à la langue est irréductible. Ce n'est que dans la scolastique analytique ou

le cognitivisme borné qu'on nourrit le phantasme de la philosophie comme science, ou de la « naturalisation » de l'esprit (même si connaître le fonctionnement du cerveau est un objectif légitime et intéressant des sciences naturelles). Pour toutes ces raisons, il faut commencer l'enseignement de la philosophie dès la Seconde, voire plus tôt. Il est bien connu que les questions philosophiques passionnent déjà les enfants de quatre ans... Cet enseignement ne peut se borner à une initiation courte



ou purement historique. Le péril est qu'on veuille remplacer la philosophie par une « histoire des idées », de surcroît normative, voire par une sorte d'éducation civique améliorée. Examiner cette question du biais des débouchés professionnels est mortel. À ce compte, du reste, pour combien d'enfants ou même d'étudiants est-il avéré que les mathématiques, la mécanique céleste, la géographie des continents ou le marketing ont été décisifs pour leur activité professionnelle ?

Et quand autrefois la classe de philosophie (avec ses neuf heures de philo) était dominante, fallait-il en conclure que tous ces jeunes gens et jeunes filles avaient besoin de la philosophie pour leur future profession ? La vérité est que la pression exercée sur les enseignements littéraires est une

## Il faut commencer l'enseignement de la philosophie dès la Seconde, voire plus tôt. Cet enseignement ne peut se borner à une initiation courte ou purement historique.

pression idéologique maquillée en « nécessité » professionnelle. Il s'agit que les enfants ne goûtent jamais à la pensée désintéressée ou critique, et soient tous dans le servage de l'organisation capitaliste du travail. Et cela au moment même où tous les moyens sont réunis pour qu'il en aille autrement. Car on peut aujourd'hui bien plus facilement qu'il y a cinquante ans organiser une formation complète de tous. Bien entendu, il faut accepter le principe qu'un enseignement véritable crée de la liberté : il constitue une sphère indépendante, et retarde ou même entrave délibérément les contraintes externes de la vie salariée. Mais c'est ce que les pouvoirs dominants ne veulent pas.

**L'US :** *Dans votre expérience de professeur, avez-vous été amené à modifier votre enseignement pour des raisons pédagogiques parce que le public aurait changé, ou bien l'École Normale Supérieure est-elle restée un sanctuaire où se reproduit l'élite ? Pensez-vous qu'il existe une politique délibérée en France pour faire en sorte que l'école soit de moins en moins le lieu où se développe l'esprit critique ?*

**A. B. :** J'ai toujours essayé d'avoir un public hétérogène. Depuis mes débuts à Reims, j'ai organisé des cours « ouverts »,

avec un public qui n'était jamais uniquement étudiant, encore moins asservi à un cursus. Le langage adopté est alors en grande partie modifié par l'assistance, sur laquelle il se calque peu à peu. Je n'ai jamais vécu ces expériences comme des « trucs » pédagogiques. En particulier, ces cours, encore aujourd'hui, sont des matrices de ma pensée, les ressources où je puise pour mes livres. Et on trouve absolument de tout dans l'assistance. Le résultat est certainement que je ne parle pas comme il y a quarante ans. Mais ce lent mouvement est immanent, je n'en ai aucune théorie.

Cela dit, l'ENS, bien que j'y sois en poste (comme émérite) n'est pas ce qui définit mon public, au moins depuis que je ne suis

plus tenu de participer à la préparation à l'agrégation. Ce n'est pas l'élitisme qui me soucie le plus. C'est le côté conventionnel et étroit de la majorité des élèves, ainsi que l'incroyable tassement vers le haut de leur origine sociale. L'ENS n'est plus un haut lieu de la critique et de la liberté d'esprit. Elle façonne de l'identique et de l'approprié.

Le formatage dominant n'a pas grande allure. Et c'est d'autant plus frappant que ces élèves sont sélectionnés, instruits et compétents. C'est l'étincelle de l'esprit qui fait défaut. J'ai souvent dit que les étudiants en DEUG de l'université de Saint-Denis m'inspiraient davantage. Déjà Derrida m'avait prévenu. « J'avais fini par haïr les élèves », m'avait-il dit à ma grande surprise en parlant de l'ENS. Mais bien entendu, comme toujours, il y a de brillantes exceptions, avec lesquelles je travaille avec joie.

Je l'ai dit plus haut : on désire l'abaissement intellectuel de la jeunesse, et qu'elle soit préparée à la servitude du haut salariat. Alors, que faire ? « Rejeter ses illusions, et se préparer à la lutte. » ■

Né en 1937, **Alain Badiou** est le fils de Raymond Badiou, résistant SFIO et maire de Toulouse de 1944 à 1958. Normalien, agrégé de philosophie, il enseigne dès sa création en 1968 au Centre universitaire expérimental de Vincennes (aujourd'hui Université Paris VIII). Il est professeur à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et directeur de programme au Collège international de philosophie. Également romancier et dramaturge, il a travaillé notamment avec le metteur en scène Antoine Vitez. Militant politique, il assure le secrétariat de l'Organisation politique fondée en 1985. Il dirige avec Barbara Cassin la collection philosophique « Ouvertures » aux éditions Fayard.

Parmi ses principaux ouvrages :

- *Théorie du sujet*, Le Seuil, 1982.
- *Conditions*, Le Seuil, 1992.
- *Abrégé de métapolitique*, Le Seuil, 1998.
- *Le siècle*, Le Seuil, 2005.
- *Logiques des Mondes*, Le Seuil, 2006.
- *De quoi Sarkozy est-il le nom ?* Lignes, 2007.
- *Petit Panthéon portatif*, La Fabrique, 2008.



Alain Badiou lors d'une manifestation en juin 2005

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

Sud Corse, village, coll. loue F2 dans villa, 2/3 pers., jardin, plage à 4 km, juil.-août : 460 €/sem., juin-sept. : 370 €. Tél. 01 45 66 09 37/06 87 23 21 34.

(30) Coll. loue Grau-du-Roi, 2 p. cft, 50 m<sup>2</sup>, sur mer, 6 p. max., juil./août. Tél. 04 66 67 88 69/06 60 50 95 16.

(40) Coll. loue mais. av. jardin à Tarnos, à 7 km de Biarritz, charme rétro, tr. soignée, 550 €/sem., 1 000 €/quinz. Tél. 05 59 92 06 16.

Douarnenez, bord plage sables blancs, col. loue F2, t.b. équipé, vue&accès dir. mer, 4/5 pers., pisc. chauffée, park. clos, 12/7-2/8 : 600 €/sem. (réduc. p. syndiqué). Tél. 06 16 74 78 03.

Bass. Arcachon, été, mais. j., 6 pers., prox. mer. Tél. 06 56 22 65 83.

Paris, coll. loue F3 duplex, métro Jourdain, vac. d'été, 350 €/sem. Chat à bord. 6 couch. Tél. 06 70 11 66 38.

Hendaye, côte basque, loue grand T2 équipé, vue dégagée, prox. plage, 4/5 pers. Tél. 05 62 34 33 05.

Bretagne, maison cft, jardin, 4 km mer, 5 couch., prox. commerces, calme, loisirs, sem. 27 à 38 : 550 €, doc. et rens. Tél. 02 98 81 54 17.

## Publicité



Côte d'Azur, loue Menton T2 + mezz., 4/5 pers., 10 mn à pied de plage, 450 €/sem. Tél. 06 12 15 18 01.

Agay St-Raphaël, apt ds maison av. jard., 300 m plage, 4 pers., 250/330 €/s. Tél. 04 50 54 76 80.

Cherche T2/T3, proche université médecine Rangueil-Toulouse. Contact : franciane21@hotmail.com

Marilly-sur-Eure, 20 km Houdan, coll. vends pav., exc. état, 110 m<sup>2</sup>, 4 ch., mezz., 2 s.d.b., cuis. éq., séj. che., s.-sol. terr. paysagé, 820 m<sup>2</sup>, 260 000 €. Tél. 06 82 11 38 86.

Rome, apt. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

(47) Loue près Villeneuve-sur-Lot, ds village, ttes comodités, maison 4/8 pers. 380 €/s. ou 660/qz. Tél. 01 30 06 05 84.

En août, échange apt Paris contre maison sud-ouest. Tél. 01 42 41 00 35.

Barcelone centre, apt 4 chbres, 6 pers., 700 €/sem. Tél. 0034 691 80 17 58.

Bayonne, été, coll. loue sa mais., 700 €/s. Tél. 05 59 42 27 52.

Espagne, coll. loue grande ferme, près Gijon (Asturies) campagne, plages proches, excursions Picos de Europa, gd séj., 2 cuis., 3 chbres + gd dortoir, 2 s. d. b., 6 à 12 pers., juin-juil.-août-sept. : 500/700 €/sem. Tél. 05 59 51 17 43 ou (0034) 943 64 70 04.

Périgord, gîtes, 4-6 ou 12 pers., piscine. Tél. 05 53 36 07 41, soir.

Paris 11<sup>e</sup>, quart. Répub., loc. sais., 2-3 p., 40 m<sup>2</sup> p/2 per. meublé neuf, 6<sup>e</sup> ét., ss asc., gd balcon, 420 €/sem. Tél. 06 60 43 75 23.

Coll. loue ttes périodes, Paris-Luxembourg, 3/4 pers. 300 €/sem. Tél. 04 78 37 96 86.

(34) Sète, T2, 3 pers., prox. mer, canaux, marchés, 250-350 €/sem. Tél. 06 64 25 43 20.

Sardaigne, maison 8 pers., 6 km mer. 650 €/sem. Tél. 0 388 293 176. <http://bouchardpierre.com>

Montpellier, loue spacieux F3, 350 € à 400 € la sem., tél. 04 67 52 40 61.

Lot Figeac, mais. camp., 4 pers., cft, calme, espace. Tél. 06 73 24 09 66/05 65 40 00 33.

(84) Ventoux, maison 70 m<sup>2</sup>, ter., 4/6 pers. 390 €/s. Tél. 04 42 22 48 57.

(83) Cavalaire ds villa, 300 m mer, loue juin-sept., 23 m<sup>2</sup> + terrasse. Juin-juil.-sept., 32 m<sup>2</sup> + terrasse vue mer. Tél. 04 73 24 99 48.

Vieux Nice, rés. calme, prox. plage, 3 p. charme, 3 à 5 pers., 500 €/sem. Tél. 06 73 22 26 14.

Raspail, pied à t., meublé, calme, 1 an renouvel. Tél. 0044 78 13 07 44 74.

(35) Dinard, site unique, loue 3 pces, 4 pers., park., accès direct plage, piscine à 100 m, calme, central. Idéal retraités. Mai-juin : 680 €/qz + ch. Juillet : 700 €/s. + ch. Tél. 01 43 50 14 29.

Bastille, studio, 43 €/nuit, 280 €/sem. Tél. 01 43 46 67 63.

Loue près Brantôme, gde mais. périg., 7/8 pers., pisc. 5 x 11, du 19-07 au 26-07. 1 000 €/sem. Tél. 06 76 28 64 52.

Toscane et Venise, loue appts tt cft. Tél. 04 73 33 55 95.

À louer maison en Toscane (en Lucca). Tél. 0039 33 36 47 90 71.

Portugal, côte Lisbonne, mer, Ericera port typique de pêcheur, loue maison. Tél. 05 53 40 92 00. [ericeirafd@hotmail.com](mailto:ericeirafd@hotmail.com)

Danemark, près des plages, loue confortable chalet sur La Riviera Danoise. Tél. 05 53 49 39 58. [ericeirafd@hotmail.com](mailto:ericeirafd@hotmail.com)

(04) Val d'Allos, alt. 1 300 m, gde maison, tt cft, 6 pers., 550 €/s. Tél. 06 86 97 20 48.

Berlin Charlottenburg, loue F2, 380 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

## Publicité



Lozère, loue site classé, 2 gîtes, 4 pers., tt cft, 300 à 500 €/sem. Tél. 06 77 26 16 50 ou 04 66 32 78 83.

Vence, F2, qz. Tél. 03 29 50 51 37/06 83 50 47 49.

Nice, 3 p. env. 350 €/s. Tél. 04 93 86 12 27.

Nice, 4 p., v. mer, env. 500 €/s. Tél. 04 93 86 12 27.

Paris, stud., 2 p. meublés, équipés, tt cft à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. [situp@worldonline.fr](mailto:situp@worldonline.fr)

## LOISIRS

Voyages : Réduc' SNES et l'association Chicokids organisent plusieurs circuits touristiques : aux vacances d'avril, Ouzbékistan ; en été, Guatemala et Mexique. Pour information ou réservation, contactez l'association : 05 56 85 62 70 ou 06 09 27 04 31. [chicokids@gmail.com](mailto:chicokids@gmail.com)

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/jour. Péniche conf. comme hôtel itinérant. 439-619 €/sem. Circuit spécial parents/enfants, 10 à 25 km/jour, à prix réduit. Tél. : 05 59 68 93 43.

En Auvergne, milieu très riche, idéal classe découverte, de 214 à 354 €/jour, gestion libre, centre 68 places. Contact OLC : 01 42 03 78 79.

## IMMOBILIER

Axe Cergy-Roissy CDG. Maison 6 pièces en bordure de forêt. R.d.c. : entrée, séjour double avec insert, cuis. aménagée, cellier, buanderie, véranda, 1 chambre, salle d'eau. Étage : 3 chambres, salle de bains, chauffage gaz, garage, jardin paysager 500 m<sup>2</sup>, exp. sud-ouest. 344 950 €. Tél. 06 82 48 99 95.

(85) St-Paul-en-Pareds, pav. 2002, 4 ch., séj. 40 m<sup>2</sup> s/terrasse, cuisine US, AR cuis., belle s. d. b., dche/baignoire, garage, faux grenier, terrain clos et arboré 1 000 m<sup>2</sup>, 195 000 €. Tél. 06 71 61 29 40.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

## SNES-Échanges vous propose

### Échanges de séjours ou de logements

#### États-Unis

• Professeur à New York, échangerait sa maison située à Staten Island, disponible en juin, juillet, août. Toute région bienvenue.

• Réjouie à l'idée de voyager et de faire des rencontres, notre collègue de New York aimerait être contactée par des collègues de toute région.

• Professeure habitant et travaillant à Manhattan, New York, aimerait correspondre avec un(e) professeur(e) pour un échange de séjours ou un échange professionnel.

• Professeur de français au Nord de l'État de New York, très très intéressé par les échanges, aimerait correspondre et échanger son appartement pour les vacances.

#### Canada : nouveau Brunswick

• Professeur dans une école « d'immersion dans le français » à Saint John, cherche à échanger sa maison durant les vacances.

#### Québec

• Couple de professeurs d'éducation physique, 26 et 36 ans, échangerait leur maison, avec deux chambres à coucher, salon, cuisine, salle de bains, à Blainville ou à Bellefeuille dans les Laurentides.

• Couple d'enseignants échangerait leur maison familiale de Charlesbourg à 15 mn de la ville de Québec. Toute région bienvenue, y compris les Antilles ou la Polynésie. Ils aiment la musique et font partie d'une chorale.

• Couple de professeurs de Porneuf, cherche des correspondants de toute région, en vue d'un échange de séjours ou de logements. Ils habitent une grande maison de 3 étages à Pont-Rouge, 9 000 habitants, à 30 minutes de la ville de Québec.

### Correspondances

#### États-Unis

• Professeur à Miami, cherche à connaître des professeurs de toute région de France pour une amicale correspondance.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Échanges sur notre site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Roger-Charles Le Breton



ADAPT • Éditions  
un service du SNES

N'hésitez pas à commander  
en ligne sur  
[www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr (paiement par  
carte sécurisé) et le port est gratuit !

**Vient de paraître**

## un ouvrage indispensable à notre fonction d'enseignants

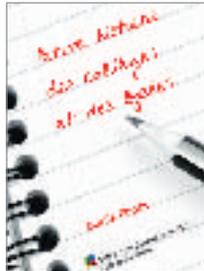
### Petite histoire des collèges et des lycées

Pour prendre du recul face à la réalité de l'enseignement secondaire dont nous sommes les acteurs principaux, voici un éclairage historique qui nous permet d'en percevoir les grandes évolutions récentes et plus anciennes et de mieux saisir les enjeux d'aujourd'hui.

En tant qu'ancien responsable du SNES sous sept ministres de l'Éducation nationale, Denis Paget fait une synthèse originale des recherches en histoire de l'éducation (Antoine Prost notamment) à laquelle il ajoute son point de vue de syndicaliste et de pédagogue.

Où l'on voit que l'enseignement secondaire n'a jamais cessé de se transformer ni d'être au coeur de débats tantôt fondateurs tantôt biaisés...

Denis Paget, coédition Institut de Recherche de la FSU / éd. du Temps, avec la participation d'Adapt-SNES, 160 p., 14 euros, mars 2008.



L'auteur : longtemps chargé de la responsabilité des programmes et des questions pédagogiques au sein du SNES-FSU, Denis Paget a également animé un séminaire sur la culture scolaire au sein de l'Institut de recherche de la FSU dont les résultats ont été publiés dans le livre *Aventure commune et savoirs partagés* (Syllepse/Nouveaux Regards, 2006).

## Pour tous ceux qui s'intéressent aux changements climatiques, un ouvrage qui confirme le rapport entre l'étude des glaciers et le réchauffement de la planète !



### Histoire de la glaciologie Préfaces d'Isabelle Autissier et d'Erik Orsenna

Frédérique Rémy retrace la lente progression de la connaissance de la glace et des glaciers, de l'Antiquité mais surtout du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux récentes révélations des carottages sur le climat de la planète.

Cet ouvrage, écrit dans une langue claire et simple, est accessible à tout public, même non scientifique.

Isabelle Autissier et Erik Orsenna qui ont navigué dans les terres australes rendent hommage, dans leurs préfaces, à l'auteur qui leur « a ouvert l'univers de la glace ».

Frédérique Rémy, coédition Adapt-Vuibert, novembre 2007, 19 euros.



### BON DE COMMANDE

Nom : .....

Adresse : .....

Commande : .....

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

Randonner  
Rencontrer  
Respecter

30 ans  
de voyages  
responsables  
en randonnée

chamina  
VOYAGES

[www.chamina-voyages.com](http://www.chamina-voyages.com)

le monde  
arvel  
notre pays

DÉCOUVRIR, RENCONTRER, PARTAGER  
40 pays - 120 destinations  
Séjours / Circuits / Expéditions / Randonnées

SEJOUR SOLAIRE  
**Tunisie**  
à partir de  
par personne 310 €

1 semaine en Tunisie complète au départ de Paris, Lyon, Marseille et Strasbourg de mai à octobre.

AUTOTOUR  
**Crète**  
à partir de  
par personne 445 €

7 jours en autocar à travers la Crète en 6 jours et nuit en petit bus privé à partir de Paris. Les itinéraires sont variés et adaptés à votre budget. Départ de Paris le 10/11/08 et retour le 17/11/08. Séjours à partir de 2 personnes. Tarif 475 € par personne à partir de 170 € par personne.

40 JOURS  
**Mexique**  
à partir de  
par personne 1 650 €

De Mexico à travers le Grand Canyon, 15 jours en autocar complet à destination de Yucatan, Mérida et Tulum et de retour à Paris. Départ de Paris le 10/11/08 et retour le 17/11/08. Séjours à partir de 2 personnes. Tarif 1 650 € par personne.

ARVEL VOYAGES  
Tel. : 04 72 44 95 50  
[www.arvel-voyages.com](http://www.arvel-voyages.com)

you can<sup>\*</sup>  
**Canon**

\*Innovati, vous pouvez

Canon, leader mondial de l'optique, a mis tout son savoir-faire au service d'une nouvelle technologie de vidéoprojection répondant aux attentes des utilisateurs les plus exigeants, soucieux d'obtenir un résultat parfait sans aucun effet de grille avec des images lumineuses et contrastées. Les projecteurs Xeed<sup>™</sup> Canon allient l'excellence de l'image à l'utilisation la plus intuitive. Faites briller vos présentations aux yeux de votre auditoire! Apportez à vos conférences et à vos démonstrations le support image qu'elles méritent! C'est à vous maintenant d'oser la différence et de prendre le risque d'éblouir de la plus belle façon qui soit votre entourage professionnel!

Présentez-vous en HD!



**Gamme Canon Xeed:**

- 2500 à 4000 lumens
- Silencieux
- 4000 Heures, Tj/7 et 24h/24
- Réglages automatiques
- Entièrement motorisés!
- garantie 3 ans retour atelier



**Essayez  
avant  
d'Acheter**

**Offre d'essai gratuite** gamme Canon Xeed

**Du 1er février au 30 juin 2008 - 3 jours d'essai offerts**

Constatez la différence par vous-mêmes.

Quelque chose peut être très beau sur le papier mais rien ne vaut un essai en conditions réelles! Contactez votre revendeur Canon dès aujourd'hui afin d'organiser votre essai GRATUIT de 3 jours d'un projecteur de la gamme Canon XEED, sans aucun engagement... Nous vous ferons découvrir tout ce qui fait la différence entre votre ancien projecteur et un projecteur XEED. Dès lors, vous ne verrez plus jamais les choses de la même façon.

Pour réserver votre démonstration gratuite "Essayez avant d'acheter", et découvrir l'ensemble des caractéristiques techniques, rendez-vous à l'adresse suivante:

[www.canon.fr/essaiproj](http://www.canon.fr/essaiproj)

création : www.guilloc.com  
garantie 3 ans retour atelier : 0800 00 26 23 (1.50€/min) voir sur le Xeed X700